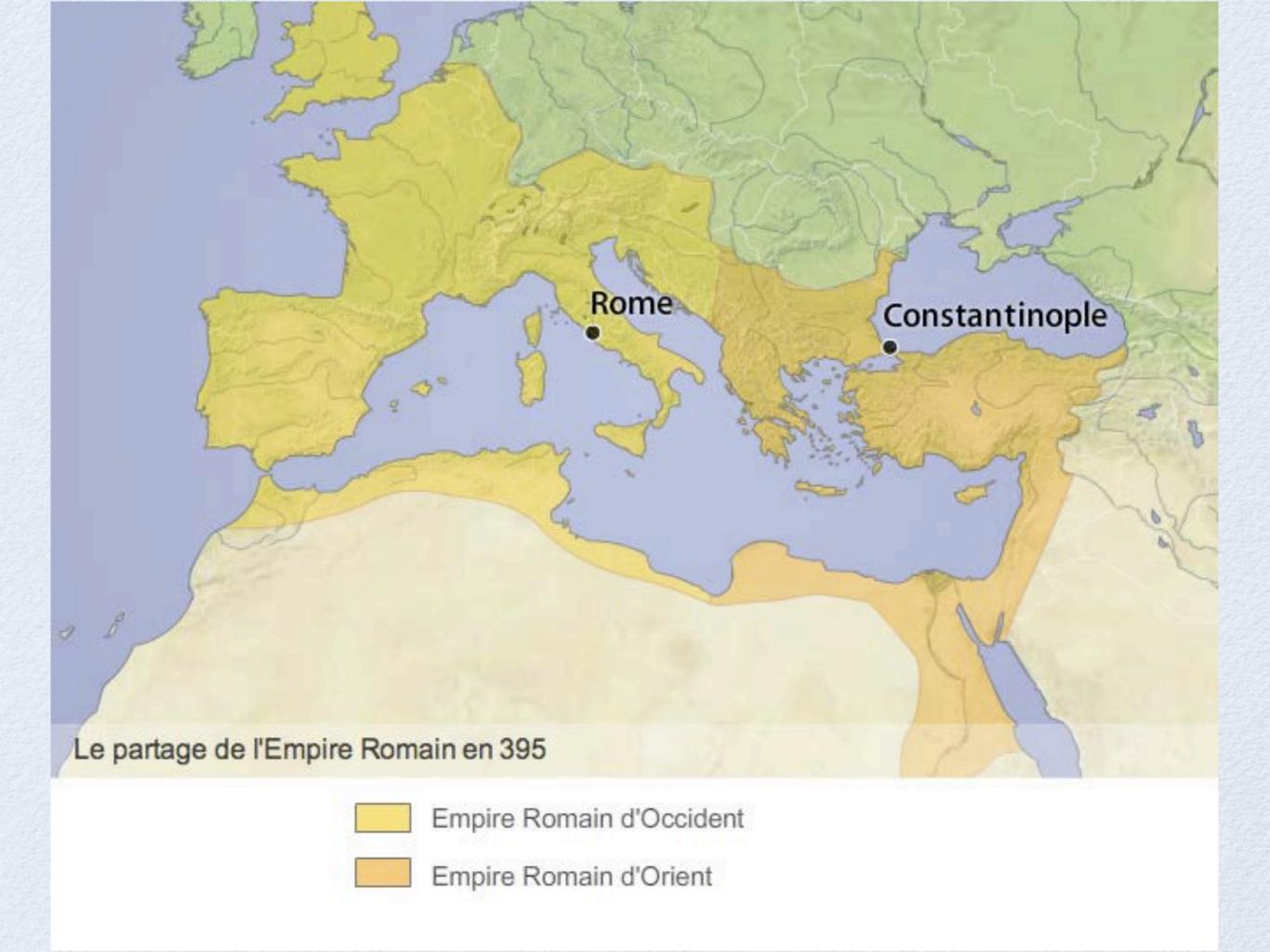
# Du gouvernement par les lois à la gouvernance par les nombres

Toutes les prétendues fondations transcendantales sont à la fin obligées d'invoquer un fait, et un fait brut : qu'il y ait expérience pour Kant, qu'il y ait Lebenswelt pour Husserl.

Réciproquement, l'idée d'une science des faits qui n'impliquerait pas une ontologie n'a jamais été qu'un phantasme incohérent des scientifiques ; phantasme incohérent qui comme tel et dans son contenu exprime déjà une métaphysique particulière et particulièrement incohérente

Cornelius Castoriadis L'institution imaginaire de la société Paris, Seuil, 1975, p. 487





L'Empereur d'Orient (Léon VI le Sage 886-912) prosterné devant le Christ Pantocrator entre les médaillons de la Vierge et de l'archange Gabriel Mosaïque de la Porte impériale de Saint Sophie

| Far White  | a de la compania del compania del compania de la compania del compania del compania de la compania del compania  |
|--|--|
| 中国自己的 19   | 17 m 17 5 7 5  |
| a Declaration by the Representatives of the WATED STATES   | I to the continue of the part to the triant for producted all forms  |
| MEMILAN is General Company abundled. When in the course of human writes it becomes excurring for a people of authority partition to proper the people of authority partition of the course of the cour   | for the thirty for the grant of institute of the state of |
| The same of the process of the earth the "man temperature telesis" of which the later of relief to the reduced to the same of these to the process of the man of grants that has been to the special to the special to the same of the sam   | for constituting the price of the same of the state of th |
| The state of the s   | The state of the s |
| The property of the great of the state of the first of the great of th   | to summindent to be some in the instabilities of our furthern the winding behind the complete the summer of the su |
| that generally be enquesions at a general in another from he to them shall be such that the state of the such that   | The minimum and advantage and a state of the property of the p |
| the standard over more disposall to suffer while only one wiferestly, there to expect the sundard by absolution of the rest to such they are accordingly to the sundard to the sundard the sundard to the sundard the sundard to the su   | Visitation another play operation and publish married in the entropies of the Straight and the second of the secon |
| O Statestier by the Americalities of the UNITED STATES  OF MERICA. It bearing to the second states of the UNITED STATES  When in the name of human wides it humanisters are more proposed.  There is the name of human wides it humanisters are more proposed to the control of the    | The state of the s |
| transmitted Comment of the State of the Stat   | Make to supple family required from the family of families.  The family of the supplement of the family of family of family of the supplement of the family of family  |
| yet would be proposed to be to the most wholeman and recovery for the po   | And the Section of th |
| military representation these operations, the has record densite the Marinet, and has refused to Marinet, the has the Marinet of the Marinet    | to make the major thing to think of the property for the six of th |
| La despolar after la Serve, E formation for the findant broke, a<br>formation of the server land of the server | and the state of t |
| manufactured to the conjunct for the forest forth of the conjunction of the content to the content of the confusion of the co   | I have been a straight of the  |
| detenting the tent terms in the first of the many of ping of particles.  To examine you have for a transfer to the form they to the detailed of going of your properties of the state of th   | Mark that "I have been been been been been been been be  |
| The first product to a security to force the most orderinan and actioning for light in the product of the produ   | The state of the s |
| the state statement of flyings to himses our people. It aid not these partitions,  the has help according in transfer galaxie, the interior granus of the proof transfer  So has a flighted to regard to not transport granular of the galaxie to the transport of the galaxie.  | A thingfore the sequence interest of the Stratest three of the great and the foreign of the sequence of the se |
| he has held account on in Technique passed, therefore, permetally designed from the state of the technique of technique of the technique of the technique of technique of the technique of the technique of techni   | early defeater of the project or government of the mother laws, and frontly to be one of the second  |
| by cotting them bouls with all carts of the corts of the    | Character from the second home to be a second from the second home to be a second from the sec |
|  | Linery George, Willey & M. Corper  |
| And the start of t   | While pay to the the the state of the state  |
| W The Market State of the Comment of   | INDEPENDENCE   |
|  | Sent Sent  |

Déclaration d'indépendance des États-Unis 1776

When in the Course of human Events, it becomes necessary for one People to dissolve the Political Bands which have connected them with another, and to assume among the Powers of the Earth, the separate and equal Station to which the Laws of Nature and of Nature's God entitle them, a decent Respect to the Opinions of Mankind requires that they should declare the causes which impel them to the Separation.

We hold these Truths to be self-evident, that all Men are created equal, that they are endowed by their Creator with certain unalienable Rights, that among these are Life, Liberty and the pursuit of Happiness. That to secure these Rights, Governments are instituted among Men, deriving their just Powers from the Consent of the Governed, That whenever any Form of Government becomes destructive of these Ends, it is the Right of the People to alter or to abolish it, and to institute new Government, laying its Foundation on such Principles, and organizing its Powers in such Form, as to them shall seem most likely to effect their Safety and Happiness.

Lorsque dans le cours des événements humains, il devient nécessaire pour un peuple de dissoudre les liens politiques qui l'ont attaché à un autre et de prendre, parmi les puissances de la Terre, la place séparée et égale à laquelle les lois de la nature et du Dieu de la nature lui donnent droit, le respect dû à l'opinion de l'humanité oblige à déclarer les causes qui le déterminent à la séparation.

Nous tenons pour évidentes pour elles-mêmes les vérités suivantes : tous les hommes sont créés égaux ; ils sont doués par le Créateur de certains droits inaliénables; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur. Les gouvernements sont établis parmi les hommes pour garantir ces droits, et leur juste pouvoir émane du consentement des gouvernés. Toutes les fois qu'une forme de gouvernement devient destructive de ce but, le peuple a le droit de la changer ou de l'abolir et d'établir un nouveau gouvernement, en le fondant sur les principes et en l'organisant en la forme qui lui paraîtront les plus propres à lui donner la sûreté et le bonheur.

| Far White  | a de la compania del compania del compania de la compania del compania del compania de la compania del compania  |
|--|--|
| 中国自己的 19   | 17 m 17 5 7 5  |
| a Declaration by the Representatives of the WATED STATES   | I to the continue of the part to the triant for producted all forms  |
| MEMILAN is General Company abundled. When in the course of human writes it becomes excurring for a people of authority partition to proper the people of authority partition of the course of the cour   | for the thirty for the grant of institute of the state of |
| The same of the process of the earth the "man temperature telesis" of which the later of relief to the reduced to the same of these to the process of the man of grants that has been to the special to the special to the same of the sam   | for constituting the price of the same of the state of th |
| The state of the s   | The state of the s |
| The property of the great of the state of the first of the great of th   | to summindent to be some in the instabilities of our furthern the winding behind the complete the summer of the su |
| that generally be enquesions at a general in another from he to them shall be such that the state of the such that   | The minimum and advantage and a state of the property of the p |
| the standard over more disposall to suffer while only one wiferestly, there to expect the sundard by absolution of the rest to such they are accordingly to the sundard to the sundard the sundard to the sundard the sundard to the su   | Visitation another play operation and publish married in the entropies of the Straight and the second of the secon |
| O Statestier by the Americalities of the UNITED STATES  OF MERICA. It bearing to the second states of the UNITED STATES  When in the name of human wides it humanisters are more proposed.  There is the name of human wides it humanisters are more proposed to the control of the    | The state of the s |
| transmitted Comment of the State of the Stat   | Make to supple family required from the family of families.  The family of the supplement of the family of family of family of the supplement of the family of family  |
| yet would be proposed to be to the most wholeman and recovery for the po   | And the Section of th |
| military representation these operations, the has record densite the Marinet, and has refused to Marinet, the has the Marinet of the Marinet    | to make the major thing to think of the property for the six of th |
| La despolar after la Serve, E formation for the findant broke, a<br>formation of the server land of the server | and the state of t |
| manufactured to the conjunct for the forest forth of the conjunction of the content to the content of the confusion of the co   | I have been a straight of the  |
| detenting the tent terms in the first of the many of ping of particles.  To examine you have for a transfer to the form of the many the state of a consequence of the state of   | Mark that "I have been been been been been been been be  |
| The first product to a security to force the most orderinan and actioning for light in the product of the produ   | The state of the s |
| the state statement of flyings to himses our people. It aid not these partitions,  the has help according in transfer galaxie, the interior granus of the proof transfer  So has a flighted to regard to not transport granular of the galaxie to the transport of the galaxie.  | A thingfore the sequence interest of the Stratest three of the great and the foreign of the sequence of the se |
| he has held account on in Technique passed, therefore, permetally designed from the state of the technique of technique of the technique of the technique of technique of the technique of the technique of techni   | early defeater of the project or government of the mother laws, and frontly to be one of the second  |
| by cotting them bouls with all carts of the corts of the    | Character from the second home to be a second from the second home to be a second from the sec |
|  | Linery George, Willey & M. Corper  |
| And the start of t   | While pay to the the the state of the state  |
| W The Market State of the Comment of   | INDEPENDENCE   |
|  | Sent Sent  |

Déclaration d'indépendance des États-Unis 1776

When in the Course of human Events, it becomes necessary for one People to dissolve the Political Bands which have connected them with another, and to assume among the Powers of the Earth, the separate and equal Station to which the Laws of Nature and of Nature's God entitle them, a decent Respect to the Opinions of Mankind requires that they should declare the causes which impel them to the Separation.

We hold these Truths to be self-evident, that all Men are created equal, that they are endowed by their Creator with certain unalienable Rights, that among these are Life, Liberty and the pursuit of Happiness. That to secure these Rights, Governments are instituted among Men, deriving their just Powers from the Consent of the Governed, That whenever any Form of Government becomes destructive of these Ends, it is the Right of the People to alter or to abolish it, and to institute new Government, laying its Foundation on such Principles, and organizing its Powers in such Form, as to them shall seem most likely to effect their Safety and Happiness.

Lorsque dans le cours des événements humains, il devient nécessaire pour un peuple de dissoudre les liens politiques qui l'ont attaché à un autre et de prendre, parmi les puissances de la Terre, la place séparée et égale à laquelle les lois de la nature et du Dieu de la nature lui donnent droit, le respect dû à l'opinion de l'humanité oblige à déclarer les causes qui le déterminent à la séparation.

Nous tenons pour évidentes pour elles-mêmes les vérités suivantes : tous les hommes sont créés égaux ; ils sont doués par le Créateur de certains droits inaliénables; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur. Les gouvernements sont établis parmi les hommes pour garantir ces droits, et leur juste pouvoir émane du consentement des gouvernés. Toutes les fois qu'une forme de gouvernement devient destructive de ce but, le peuple a le droit de la changer ou de l'abolir et d'établir un nouveau gouvernement, en le fondant sur les principes et en l'organisant en la forme qui lui paraîtront les plus propres à lui donner la sûreté et le bonheur.

### Chapitre 1

Sur la notion de gouvernement

grec κυβερναω (kybernan)

latin gubernō

français gouvernement/gouvernance

Il est droit, tout marche sans qu'il doive rien commander.

Il n'est pas droit, il a beau commander, nul ne le suit.

Entretiens de Confucius, XIII, 6, trad. P. Ryckmans

# Bakufu 幕府 Gouvernement du Shogun

Baku 幕

Le rideau

Tenno 天皇 Le roi du Ciel

Sous le nom de Siège Apostolique ou de Saint-Siège, on entend dans le présent Code, non seulement le Pontife Romain, mais encore, à moins que la nature des choses ou le contexte ne laisse comprendre autrement, la Secrétairerie d'État, le Conseil pour les affaires publiques de l'Église et les autres Instituts de la Curie Romaine

Code de droit canonique, canon 361

L'empire du Japon est placé sous le pouvoir de Tôchi d'une lignée d'empereurs ininterrompue depuis l'éternité

Constitution Meiji (1868), art. 1er

### Sei (prononcé "matsurigoto")

les rites

sei ji: 政治

l'action de gouverner

sei-fu:政府

l'organisation du gouvernerment

S'il n'y a pas équilibre dans la cité, et des droits et des fonctions et des charges, de telle façon que les magistrats aient assez de **pouvoir**, le conseil des grands assez d'**autorité**, le peuple assez de **liberté**, le régime ne peut avoir de stabilité.

Cicéron De Republica, I,33, trad. fr. par C. Appuhn



Palazzo Pubblico de Sienne : Fresques de la salle des neuf

#### Ambrogio Lorenzetti

Fresque de l'*Allégorie du mauvais gouvernement* (1338-1339)

Palazzo Pubblico de Sienne

Au centre la Tyrannie, surmontée de l'Avarice, la Superbe et la Vanité

A sa droite:

la Cruauté, la Trahison et la Fraude

A sa gauche : la Fureur

A ses pieds, la Justice enchaînée



Caritas Fides

Spes

GOUVERNEMENT

Prudentia

Magnanimitas



Sapientia

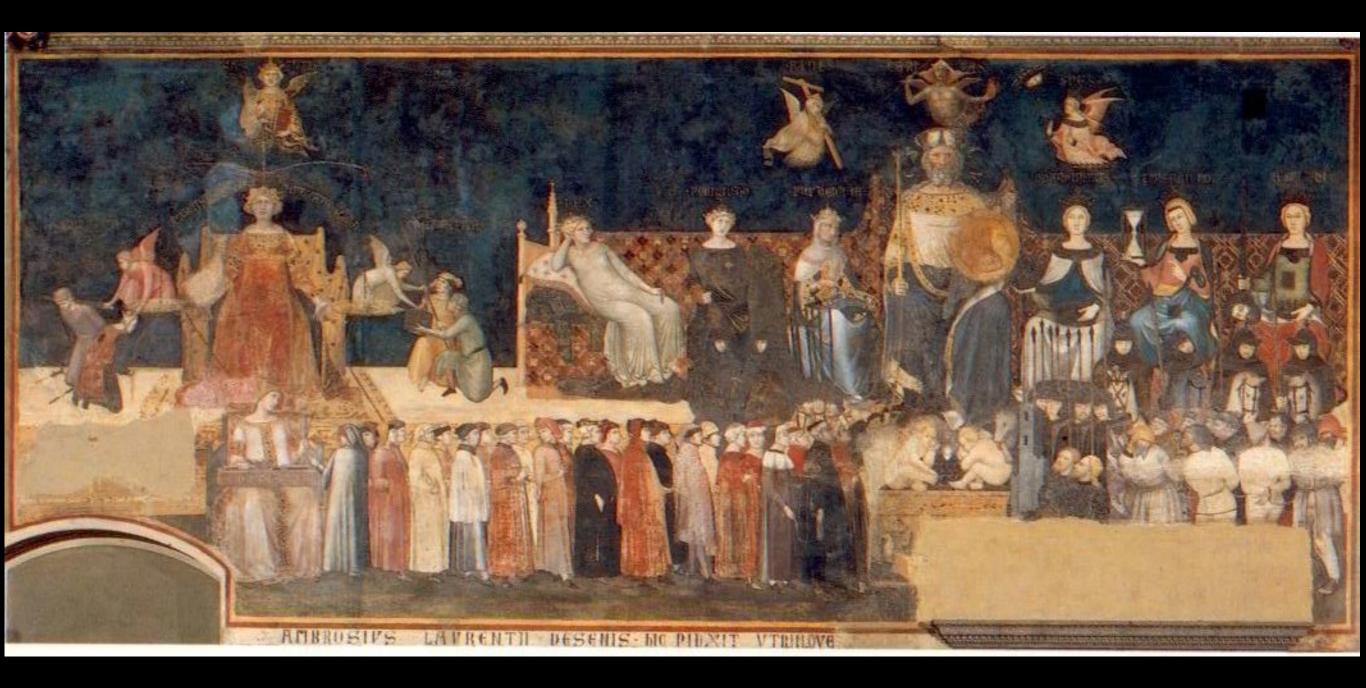
JUSTICE

Commutative

Distributive

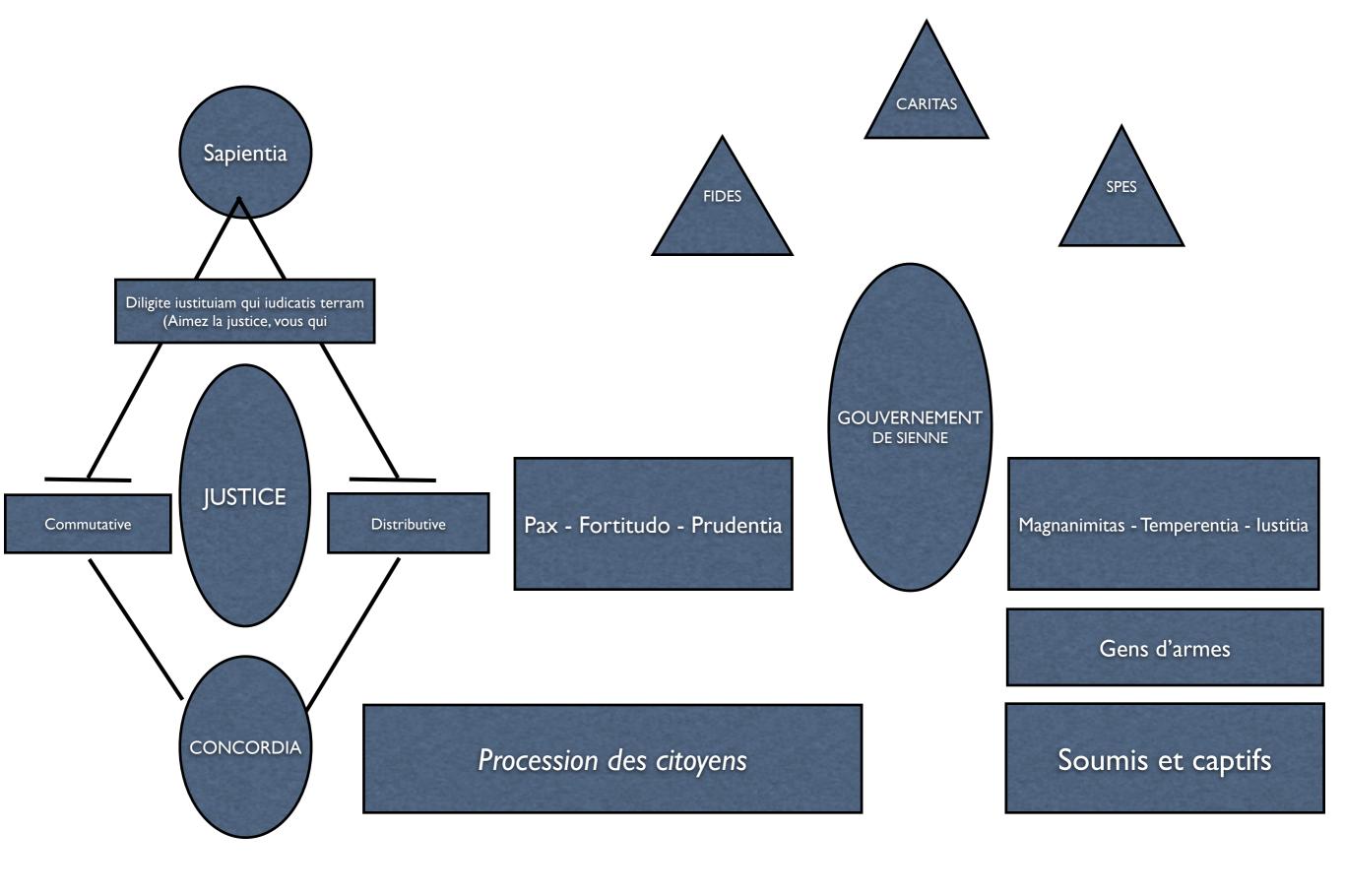
Concorde





Ambrogio Lorenzetti Fresque de l'Allégorie du bon gouvernement (1338-1339)

Palazzo Pubblico de Sienne



#### **CODE DU TRAVAIL**

#### Article L.4451-1

Les règles de prévention des risques pour la santé et la sécurité des *travailleurs*, *y compris les travailleurs indépendants et les employeurs*, *exposés aux rayonnements ionisants* sont fixées dans le respect des principes généraux de radioprotection des personnes énoncés à l'article <u>L. 1333-1</u> du code de la santé publique et des obligations prévues à l'article <u>L. 1333-10</u> du même code.

#### **Article R.4451-1**

Les dispositions du présent titre s'appliquent, dans le respect des principes énoncés à l'article <u>L.</u> <u>1333-1</u> du code de la santé publique, dès lors que des travailleurs sont susceptibles d'être exposés à un risque dû aux rayonnements ionisants :

- 1° Résultant d'activités nucléaires soumises à un régime d'autorisation ou de déclaration en application de l'article <u>L. 1333-4</u> du code de la santé publique ou des activités nucléaires intéressant la défense mentionnées au <u>III de l'article 2 de la loi n° 2006-686</u> du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire ;
- 2° Survenant au cours d'interventions mentionnées à l'article L. 1333-1 du code de la santé publique réalisées en situation d'urgence radiologique ou résultant d'une exposition durable aux rayonnements ionisants, telles que définies en application du 3° de l'article <u>L. 1333-20</u> du même code.

#### **CODE DU TRAVAIL**

#### **Article L.5134-54**

Le contrat jeune en entreprise a pour objet de favoriser l'accès des jeunes à l'emploi et à la qualification professionnelle.

Il est ouvert aux jeunes âgés de seize à vingt-cinq ans révolus dont le niveau de formation est inférieur à celui d'un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général, technologique ou professionnel, aux *jeunes âgés de seize à vingt-cinq ans révolus qui résident en zone urbaine sensible* ainsi qu'aux jeunes titulaires du contrat d'insertion dans la vie sociale défini à l'article L. 5131-4.

#### **Article L.1441-4**

Sont électeurs dans le collège des employeurs :

- 1° Les personnes employant pour leur compte ou pour le compte d'autrui un ou plusieurs salariés ;
- 2° Les associés en nom collectif, les présidents des conseils d'administration, les directeurs généraux et directeurs, les cadres détenant sur un service, un département ou un établissement de l'entreprise une délégation particulière d'autorité, établie par écrit, permettant de les assimiler à un employeur.

La majesté impériale doit non seulement être ornée d'armes, mais elle doit également être armée de lois, pour être à même de gouverner justement en tout temps, en paix comme en guerre

Proemium des Institutes de Justinien



**Ex Utroque Caesar** 

Artibus ac armis: ab utrisque ego Caesar in orbe Dicor; erunt artes armaque noster amor.

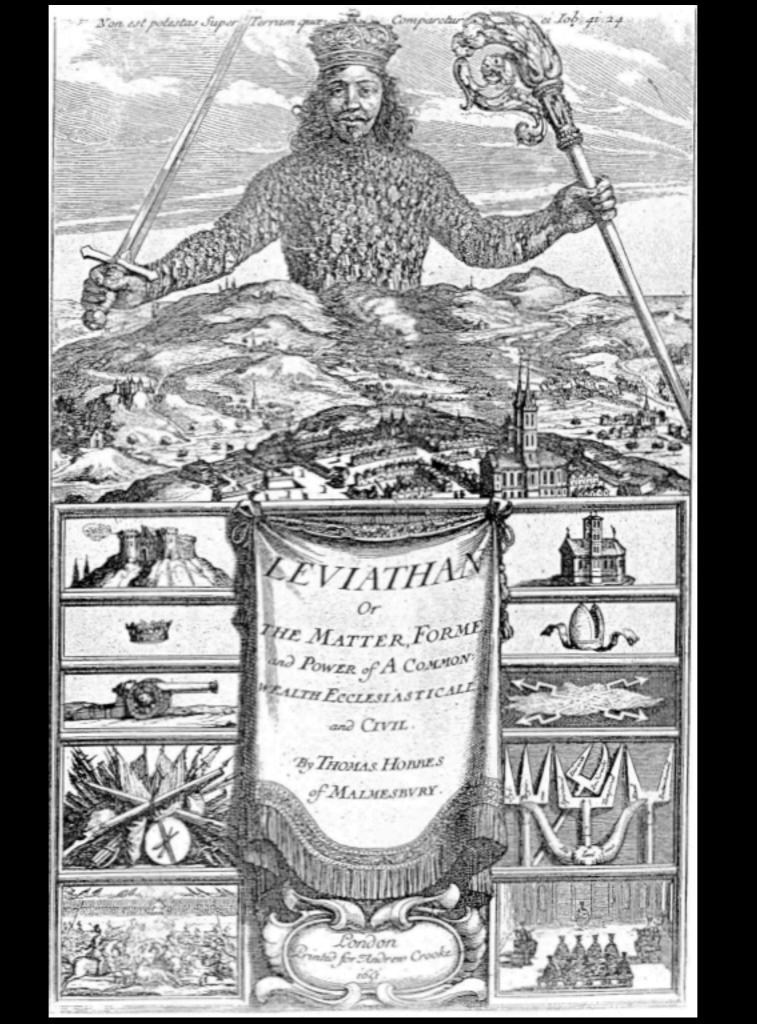
Nucleus emblematum selectissimorum, quae Itali vulgo impresas vocant ... illustratus a Gabriele Rollenhagio Magdeburgense.

Coloniae: e Musaeo coelatorio Crispiani Passaei, 1611, p. 32 (BnF/Gallica)

Les érudits pensèrent faussement que la langue des poètes leur était toujours personnelle et ne fut jamais une langue commune. La vérité est que la religion et les lois conservent les langues. Ils disent tous que les premiers poètes fondèrent les cultes des faux dieux et grâce à ces cultes, les cités. Ils accordent que les premiers poètes furent aussi les premiers écrivains mais ils n'ont pas reconnu le fait pourtant voisin que la langue poétique fut la première langue des peuples, qui fonda leurs premières lois et leurs premières religions.

Giambatttista Vico, Origine de la poésie et du droit. De Constantia Juriprudentis (1721)

- Giambattista Vico, *Origine de la poésie et du droit*. *De Constantia Juriprudentis*, 1ère éd. Naples, 1721, trad. du latin par C. Henri et A. Henry, Paris, Café Climat éd., 1983, 414 p.
- Ernst H. Kantorowicz, Laudes Regiæ. A Study in Liturgical Acclamations and Medieaval Ruler (1946), Laudes Regiæ. Une étude des acclamations liturgiques et du culte du souverain au moyen âge, Paris, Fayard, 2004, trad. fr. A. Wijffels, 403 p.
- Joseph Tonda, Le Souverain moderne. Le corps du pouvoir en Afrique centrale (Congo, Gabon), Paris, Karthala, 2005, 297 p.
- Pierre Legendre, La fabrique de l'Homme occidental, Paris Mille et une nuits, 1996, 55 p. Dominium Mundi : L'Empire du Management, Paris, Mille et une nuits, 2007, 94 p. (textes [augmentés] des films documentaires produits sous les mêmes titres par Gérald Caillat, Pierre Legendre et Pierre-Olivier Bardet).

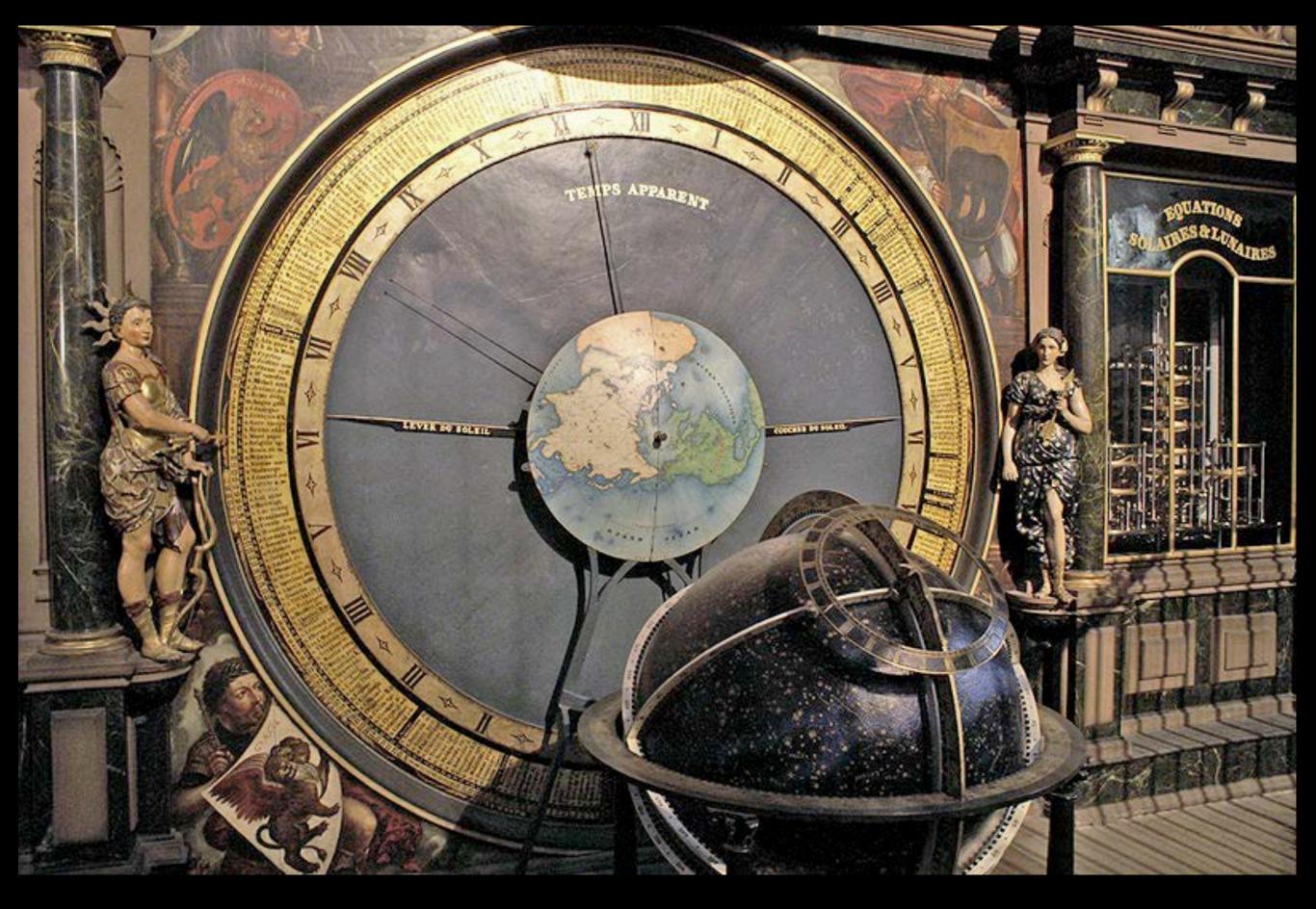




Th. Hobbes *Léviathan*. Traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile (Introduction)

La nature (l'art par lequel Dieu a fait le monde et le gouverne) est si bien imitée par l'art de l'homme, en ceci comme en de nombreuses autres choses, que cet art peut fabriquer un animal artificiel.

Car, étant donné que la vie n'est rien d'autre qu'un mouvement de membres, dont le commencement est en quelque partie principale intérieure, pourquoi ne pourrions-nous pas dire que tous les automates (des engins qui se meuvent eux-mêmes, par des ressorts et des roues, comme une montre) ont une vie artificielle?



Horloge astronomique de la Cathédrale de Strasbourg (XVIème siècle) Partie basse avec le grand cadran.



Le comput ecclésiastique de l'horloge astronomique

Il calcule dans la nuit de la Saint-Sylvestre, les dates des fêtes mobiles de l'Église, tel Pâques.



Equations solaires et lunaires

Les équations solaires et lunaires permettent de corriger les irrégularités des mouvements apparents du Soleil et de la Lune (les orbites étant des ellipses et non des cercles, les vitesses de déplacement des deux astres ne sont pas constantes).

Car qu'est-ce que le cœur, sinon un ressort, les nerfs, sinon de nombreux fils, et les jointures, sinon autant de nombreuses roues qui donnent du mouvement au corps entier, comme cela a été voulu par l'artisan.



Nous sommes dans le cas d'une montre qui dirait 'Quoi! c'est ce sot ouvrier qui m'a faite, moi qui divise le temps! moi qui marque si exactement le cours du soleil; moi qui répète à haute voix les heures que j'indique! non cela ne se peut pas'

J.O. de La Mettrie, *L'homme machine* [1748]

L'art va encore plus loin, imitant cet ouvrage raisonnable et le plus excellent de la Nature, l'homme.

Car par l'art est créé ce grand LEVIATHAN appelé RÉPUBLIQUE, ou ÉTAT (en latin, CIVITAS), qui n'est rien d'autre qu'un homme artificiel, quoique d'une stature et d'une force supérieures à celles de l'homme naturel, pour la protection et la défense duquel il a été destiné, et en lequel

- la souveraineté est une âme artificielle, en tant qu'elle donne vie et mouvement au corps entier,
- où les magistrats et les autres officiers affectés au jugement et à l'exécution sont des jointures artificielles,
- la récompense et la punition (qui, attachées au siège de la souveraineté, meuvent chaque jointure, chaque membre pour qu'il accomplisse son devoir) sont les nerfs,

et [tout] cela s'accomplit comme dans le corps naturel :

- la prospérité et la richesse de tous les membres particuliers sont la force,
- le salus populi (la protection du peuple) est sa fonction,
- les conseillers, qui lui proposent toutes les choses qu'il doit connaître, sont la mémoire,
- l'équité et les lois sont une raison et une volonté artificielles, la concorde est la santé, la sédition est la maladie, et la guerre civile est la mort.

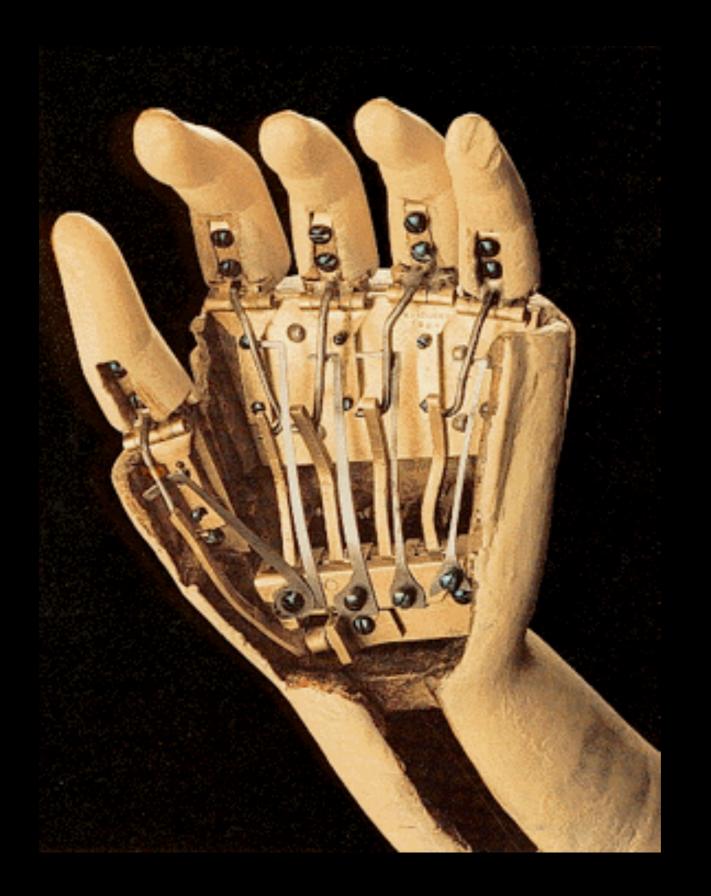
En dernier, les pactes et les conventions, par lesquels les parties de ce corps politique ont en premier lieu étaient faites, réunies et unifiées, ressemblent à ce Fiat ou au Faisons l'homme prononcé par Dieu lors de la création.

Le rabbin Lœw donne vie au Golem en inscrivant sur son front le mot Emet[h] (i.e. la vérité; l'un des noms de Dieu) Effacer la première lettre donne Met[h] : mort





L'écrivain, le dessinateur et la musicienne Les trois automates de Jaquet-Droz (1768-1774 : Musée de Neuchâtel)

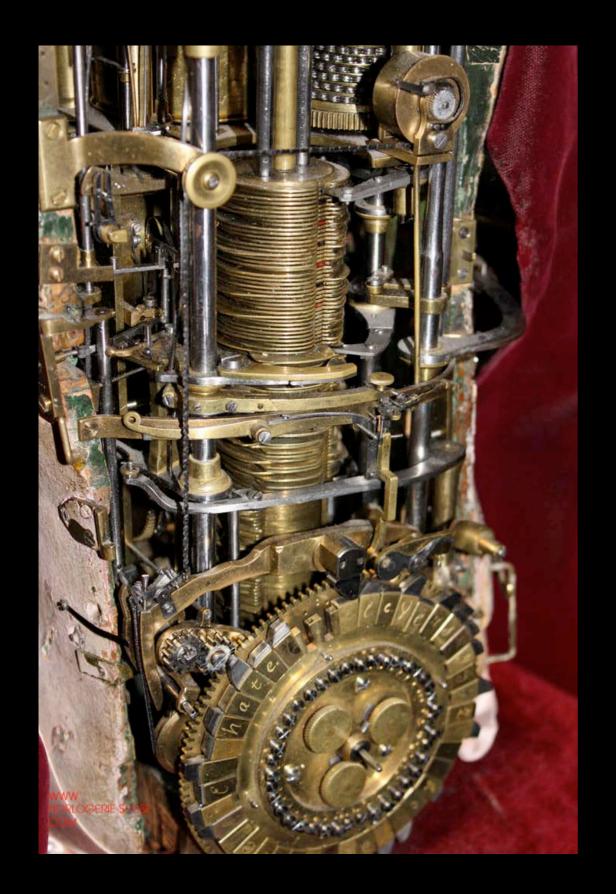


Mécanisme de la main de la musicienne



Le mécanisme de l'écrivain est le plus complexe: programmable, il peut écrire n'importe quel tel de 40 signes sur trois lignes









Fritz Lang Metropolis (1927)

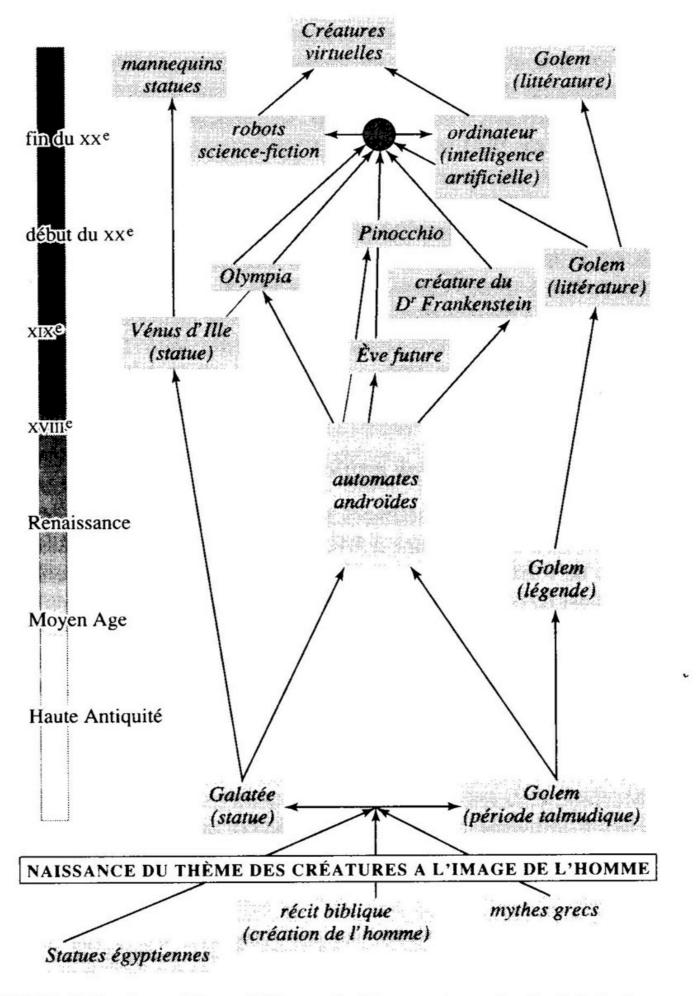


Fritz Lang *Metropolis* (1927)





Charles Chaplin Les temps modernes (1934)



# Chapitre 2

Les sens de la loi dans la tradition juridique occidentale

- 1. Le nomos grec
- 2. La *lex* en droit romain
- 3. La révolution grégorienne
- 4. Conclusions

rhétra (ρήτρα): du verbe "dire"

thesmos (θεσμός): du verbe "poser", "instituer"

nomos (νόμος): du verbe "partager" (nemô)

Le malheur est que ce sont je crois les faibles et le plus grand nombre auxquels est due l'institution des lois. Aussi instituentils ces lois par rapport à eux-mêmes et à leur avantage, louant ce qu'ils louent et blâmant ce qu'ils blâment.

Ceux de leurs semblables qui sont plus forts ou capables d'avoir le dessus, ils arrivent à les épouvanter, afin de les empêcher d'avoir ce dessus, et ils disent que c'est laid et injuste de l'emporter sur autrui, que c'est cela qui constitue l'injustice, de chercher à avoir plus que les autres ; car comme ils sont inférieurs, il leur suffit, je pense, d'avoir l'égalité!

Calliclès in Gorgias (483 c) trad. L. Robin

Or d'elle-même la nature, au rebours, révèle, je pense, que ce qui est juste c'est ce que celui qui vaut plus ait le dessus sur celui qui vaut moins et celui qui a une capacité supérieure, sur celui qui est davantage dépourvu de capacité.

Calliclès in Gorgias (483 d) trad. L. Robin

On nous accoutume ridiculement dès notre enfance, à nous compter pour rien, et les autres pour tout. De ce moment, toute lésion faite à ce respectable prochain nous paraît un grand mal, tandis qu'elle est dans la nature, dont nous ne satisfaisons jamais mieux les lois qu'en nous préférant aux autres et qu'en les tourmentant pour nous délecter.

S'il est vrai que nous ressemblons à toutes les productions de la nature, si nous ne valons pas mieux qu'elles, pourquoi persister à nous croire mus par des lois différentes ? Les plantes et les bêtes connaissent-elles la pitié, les devoirs sociaux, l'amour du prochain ? Et voyons-nous, dans la nature, d'autre loi suprême que celle de l'égoïsme ?

#### Adolf Hitler

Libres propos sur la guerre et sur la paix, recueillis sur l'ordre de Martin Bormann Paris, Flammarion, 1952, p.51 et 69

Le droit est une invention humaine. La nature ne connaît ni le notaire, ni le géomètre arpenteur. Dieu ne connaît que la force.

[Les] richesses naturelles, par la vertu d'une loi immanente, appartiennent à celui qui les conquiert (...) Ceci est conforme aux lois de la nature (...) La loi de sélection justifie cette lutte incessante en vue de permettre aux meilleurs de survivre.

Les mœurs marchandes impliquaient que l'on garde ce dont des voisins pauvres aurait sans doute besoin, et qu'on l'emploie à servir les demandes anonymes de milliers d'étrangers. Le gain financier, plutôt que la poursuite d'un bien commun, devint la base du bon renom ; mais en même temps il devînt la cause efficiente de l'accroissement de la richesse générale

F.A. Hayek, Droit, législation et liberté. Une nouvelle formulation des principes de justice et d'économie politique, vol. 3 : L'ordre politique d'un peuple libre, Paris, PUF, 1983, p. 197

Si j'ai appelé serviteurs des lois ceux que l'on nomme aujourd'hui gouvernants, ce n'est pas pour le plaisir de forger des termes nouveaux ; c'est qu'à mon avis de cela dépend, plus que tout le reste, le salut de la cité ou sa ruine.

Que dans une cité la loi soit assujettie et sans force, et je vois sa perte toute proche.; mais où elle règne sur les chefs et où les chefs se font les esclaves des lois, c'est le salut que je vois arriver là, et, avec lui, tous les biens que les dieux accordent aux cités. L'exemple de ce qui se passe dans les arts est fallacieux, car il n'existe aucune ressemblance entre modifier la pratique d'un art et modifier une loi : la loi n'a aucun pouvoir de contraindre à l'obéissance en dehors de la force de la coutume, et celle-ci ne s'établit qu'après un laps de temps considérable, de sorte que passer facilement des lois existantes à de nouvelles lois toutes différentes, c'est affaiblir l'autorité de la loi.

Aristote La Politique (1269 a) trad. J. Tricot

Les lois ne sont pas de purs actes de puissance ; ce sont des actes de sagesse, de justice et de raison. Le législateur exerce moins une autorité qu'un sacerdoce. Il ne doit point perdre de vue que les lois sont faites pour les hommes, et non les hommes pour les lois ; qu'elles doivent être adaptées au caractère, aux habitudes, à la situation du peuple pour lequel elles sont faites ; qu'il faut être sobre de nouveautés en matière de législation, parce que s'il est possible, dans une institution nouvelle, de calculer les avantages que la théorie nous offre, il ne l'est pas de connaître tous les inconvénients que la pratique seule peut découvrir ;

qu'il faut laisser le bien, si on est en doute du mieux ;

qu'en corrigeant un abus, il faut encore voir les dangers de la correction même, qu'il serait absurde de se livrer à des idées absolues de perfection, dans des choses qui ne sont susceptibles que d'une bonté relative;

qu'au lieu de changer les lois, il est presque toujours plus utile de présenter aux citoyens de nouveaux motifs de les aimer ;

que l'histoire nous offre à peine la promulgation de deux ou droit bonnes lois dans l'espace de plusieurs siècles ;

qu'enfin, il n'appartient de proposer des changements, qu'à ceux qui sont assez heureusement nés pour pénétrer, d'un coup de génie, et par une sorte d'illumination soudaine, toute la constitution d'un État. Il n'y a donc point de liberté sans Lois, ni où quelqu'un est au dessus des Loix (...) Un peuple libre obéit, mais il ne sert pas ; il a des chefs et non pas des maîtres ; il obéit aux Loix, mais il n'obéit qu'aux Loix et c'est par la force des Loix qu'il n'obéit pas aux hommes.

Toutes les barrières qu'on donne dans les Républiques au pouvoir des Magistrats ne sont établies que pour garantir de leurs atteintes l'enceinte sacrée des Loix : ils en sont les Ministres, non les arbitres, ils doivent les garder, non les enfreindre.

Un peuple est libre, quelque forme qu'ait son Gouvernement, quand dans celui qui le gouverne il ne voit point l'homme, mais l'organe de la Loi. En un mot, la liberté suit toujours le sort des Loix, elle règne ou périt avec elles ; je ne sache rien de plus certain.

IUS: Proit (formule faisant autorité: serment, sentence, responsa des pontifes)

LEX (de legere : cueillir, lire à haute

- Lex dicta (édit royal)
- lex templi (consécration d'un temple)
   lex du foedus (traité, alliance)

FAS: volonté divine

| C. Octavius judex esto                                      | nomination du juge   |
|---|--|
| Quod A.Agerius de N.Negidium incertum stipulatus est        | demonstratio<br>clause indiquant à quel titre on agit  |
| Quiduid N.Negidium A.Agerio<br>dare facere oportet          | intentio la prétention du demandeur  |
| Quantum adjudicari oportet adjudicato                       | adjudicatio donnant au juge, dans le cas des actions en partage, le pouvoir de transférer la propriété |
| Quanti ea res erit; judex<br>condmna, si non paret, absolve | condemnatio la réponse attendue du juge  |

Un tel doit être juge.

S'il doit s'avérer que A (le plaignant) a confié en dépôt une table en argent à B, et que **par perfidie** de B., la table n'a pas été rendue,

toi, juge, tu dois condamner B en faveur de A pour la somme que vaut l'objet. Si cela ne s'avère pas, tu dois l'acquitter.

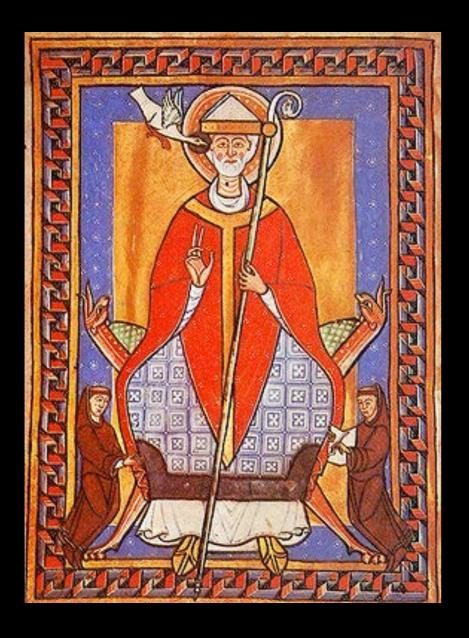
Un tel doit être juge.

Le thème du procès est que A a confié à B une table en argent pour qu'il la conserve.

Ce que, pour cette raison, B devra donner et faire en faveur de A **sur la base de la bonne foi**, c'est à toi juge, qu'il revient de condamner B en faveur de A. Si cela ne s'avère pas, tu dois l'acquitter.

Un tel doit être juge. Le thème du procès est que A (le plaignant) a confié en dépôt une table en argent à S, l'esclave de B.

Il te revient à toi juge, de dire ce que S – **s'il était libre** – doit donner à A ou réaliser pour lui sur la base de la bonne foi, et condamner B en faveur de A.



Disting papar.

1 OD Romana secta afolo dire fee fieridara. n Afolus Romanus pometre une dien universit. m 2 d'ille solus poster deponere epos ul reculeure. un e d logard ent omib. epit pla mecho cui inferiora graduf . advert cof fementa depositions poster dire. Q d absence papa possir deponere. vi e d'enexcomment ibillo mi cerà nec mes de domo desemmanere. vii ed illi sole liver primport nocellance nous loge frondere nous plebet congregare decanonics abbant facere . secon res . Sunte opici dande. & mopef unire . vin 2d foluf poffit in impialib, infigmet vine d' solut pape pedet our principe f de ofculent Qd illus folus nom mecchis receive. at be unicite mon immundo xn Qd ille licent unputoref deponere xin Qd illi licear desede astede necessitane cogente opor transmitare. xun Q d de om ceda quorung uduerir donat ualen ordinare: x Q d abillo ordinaus als ceels per poult sed nimilitare. ez q o abaliquo epo n debet supiore gra da acoque. me od milla (modul abiquiperpro enis deber generalis nocura wind of fements illust smills debear reera Asp & iple omium fold remadage poffer wind a memore uple undware debeat re ad nathuf andear condenare apten fede apelline. me ast majoref aute count oung ceete about referre debeam win 2d Romana ceda nunqua crautis necimppenui seripuna Sense de commponne le canonice fuere ordinar merial biperre in dubrant effici fet reftante (co tomodio papienti epò cimal nifar purale fourmb. he indecrens bean symaela promet som od illuf perpro alicerna fabred of heen seculare. me at abig fynodali cuenu pollir epor deponere se recellire. you at autholicul in habent q in coordar Romans cotos norn at spiddrace iniquory subscribes porett absolvere.

Grégoire VII (Pontificat 1073 - 1085) Dictatus Papae (1075)

Victarii PAPAE. cecta nolo do ser fundana. unuf pomifex unre dicit univer possitionere epos ut reculu

### **Dictatus Papæ**

#### Affirmations du Pape

1:

Quod Romana ecclesia a solo Domino sit fundata.

L'Église romaine a été fondée par le Seigneur seul.

2

Quod solus Romanus pontifex iure dicatur universalis.

Seul le pontife romain est dit à juste titre universel.

3

Seul, il peut déposer ou absoudre les évêques.

4

Son légat, dans un concile, est au-dessus de tous les évêques, même s'il leur est inférieur par l'ordination, et il peut déposer contre eux une sentence de déposition.

5.

Le pape peut déposer les absents.

6.

Vis-à-vis de ceux qui ont été excommuniés par lui, on ne peut entre autres choses habiter sous le même toit.

7

Seul, il peut, selon l'opportunité, établir de nouvelles lois, réunir de nouvelles paroisses, transformer une collégiale en abbaye, diviser un évêché riche ou unir des évêchés pauvres.

8

Seul, il peut user des insignes impériaux.

9

Que tous les princes baisent uniquement les pieds du pape.

10

Il est le seul dont le nom soit prononcé dans les églises.

11.

Son nom est unique dans le monde.

12

Il lui est permis de déposer les empereurs.

13.

Il lui est permis de transférer les évêques d'un siège à un autre, selon la nécessité.

14.

Il a le droit d'ordonner un clerc de n'importe quelle église, où il veut.

15.

Celui qui a été ordonné par lui peut gouverner l'église d'un autre mais non faire la guerre ; il ne doit pas recevoir d'un autre évêque un grade supérieur.

16.

Aucun synode ne peut être appelé général sans son ordre.

17

Aucun texte canonique n'existe en dehors de son autorité.

18.

Sa sentence ne doit être réformée par personne et seul il peut réformer la sentence de tous.

19.

Il ne doit être jugé par personne.

20.

Personne ne peut condamner celui qui fait appel au Siège apostolique.

21.

Les causæ majores de n'importe quelle église doivent être portées devant lui.

22.

L'Église romaine n'a jamais erré, et, selon le témoignage de l'Écriture, elle n'errera jamais.

23.

Le pontife romain, canoniquement ordonné, est indubitablement par les mérites de saint Pierre établi dans la sainteté, au témoignage de saint Ennodius, évêque de Pavie, d'accord avec de nombreux Pères comme on peut le voir dans le décret du bienheureux pape Symmaque.

24.

Sur son ordre et avec son consentement, les vassaux peuvent porter des accusations.

25.

Le pape peut déposer et absoudre les évêques en l'absence de synode. 26.

Celui qui n'est pas avec l'Église romaine n'est pas considéré comme catholique.

27.

Le pape peut délier les sujets du serment de fidélité fait aux injustes.

The king has no equal within his realm. Subjects cannot be the equals of the ruler, because he would thereby lose his rule, since equal can have no authority over equal, not a fortiori a superior, because he would then be subject to those subjected to him.

The king must not be under man but under God and under the law, because the law makes the king, for there is no rex where will rules rather than lex.

Since **he is the vicar of Jesus Christ**, whose vicegerent on earth he is, for although many ways were open to Him for his ineffable redemption of the human race, the true mercy of God chose this most powerful way to destroy the devil's work, **he would use not the power of force but the reason of justice**.

Thus he willed himself to be under the law that he might redeem those who live under it.

Bracton (ca. 1210-68) De Legibus et Consuetudinibus Angliae

- WRIT, ou BREF (du latin breve) : formule conférant un droit d'agir ("actio" du droit romain)
- "remedies precede rights"
- ratio decidendi ≠ obiter dictum
- LAW (du vieux norrois lag : ce qui est posé; comp. l'allemand Gesetz: loi): common law #equity case law # statute law
- RIGHT: droit (individuel)

Recht/Staat

Case Droit/État
Statute Loi

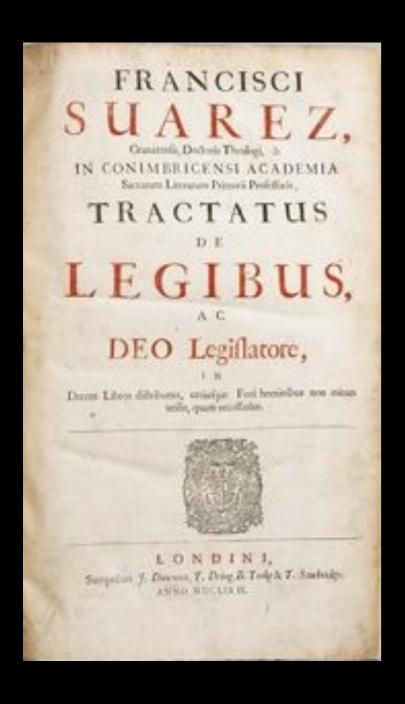
richts—droits/état

## DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

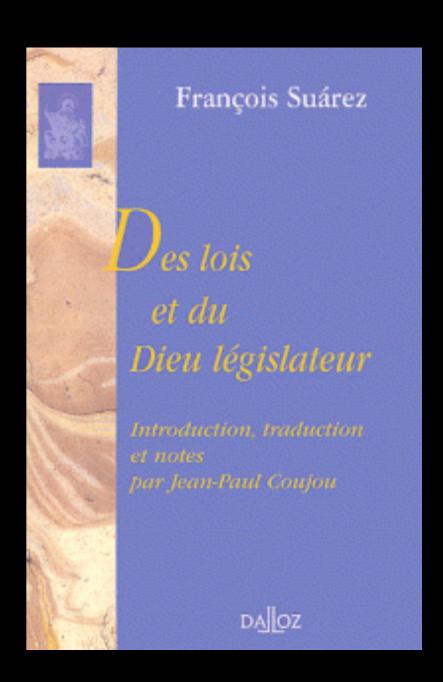
10 décembre 1948
PRÉAMBULE
(alinéa 3)

Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par *un régime de droit* pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression,

Whereas it is essential, if man is not to be compelled to have recourse, as a last resort, to rebellion against tyranny and oppression, that human rights should be protected by the rule of law,







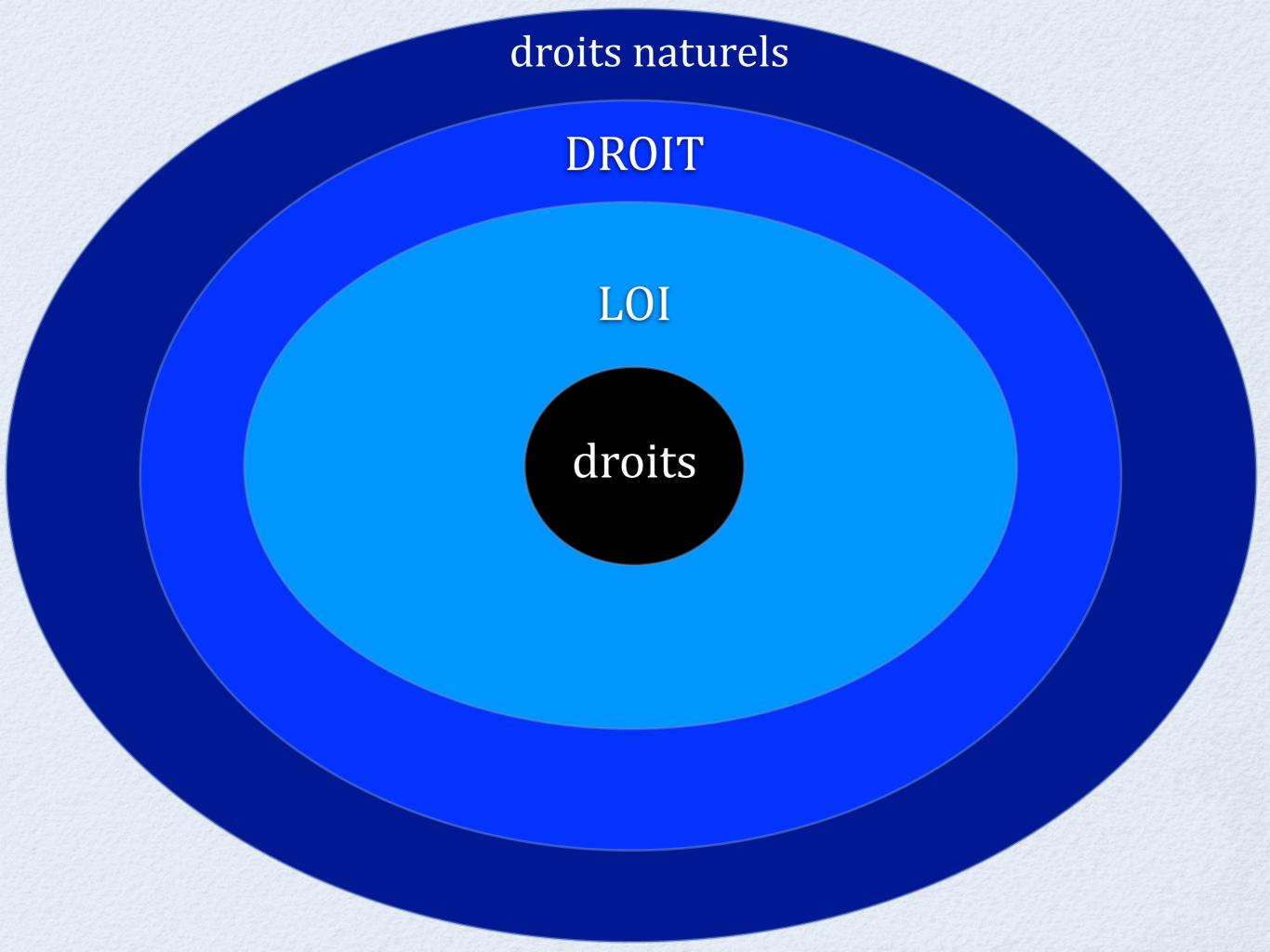
François Suarez *Des lois et du Dieu législateur* (1ère éd. Coimbra, 1612, Paris, Dalloz, 2003)

Pour un chrétien, la Nature n'est pas éternelle : Dieu l'a jetée dans l'être quand il a voulu et il l'escamotera au dernier jour comme un immense décor. Elle n'est pas le tout, mais une chose entre les mains de Dieu. Et l'homme s'habituera ainsi à se situer ainsi non plus dans la Nature, mais devant elle, à concevoir sa destinée indépendante de l'histoire du monde. Machine entre les mains de Dieu, la Nature, osera-t-il un jour déclarer, n'est en elle-même qu'une machine, dont lui aussi pourra manier les leviers

- 1) L'autonomie des institutions juridiques.
- 2) L'administration de ces institutions par un corps de professionnels spécialement formés dans une branche distincte de l'enseignement supérieur.
- 3) L'exigence de cohérence en vertu de laquelle le droit est appréhendé comme un corps de règles (corpus iuris ) formant un tout solidaire.
- 4) Le caractère évolutif du Droit, qui s'inscrit dans un temps linéaire et orienté par l'idée de progrès.
- 5) La suprématie du droit sur la politique. Le souverain peut faire la loi, mais il ne peut la faire arbitrairement et tant qu'il ne l'a pas formellement refaite, il doit s'y conformer.
- 6) Le Droit est le lieu de tensions entre idéaux et réalités, évolution et continuité, transcendance et immanence, et cette tension conduit régulièrement à des révolutions qui, à la manière des révolutions scientifiques, voient un système légal être renversé au profit d'un autre.

### Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789

- Art. 3. Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.
- Art. 4. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.
- Art. 5. La Loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la Société. Tout ce qui n'est pas défendu par la Loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.
- Art. 6. La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.



## Chapitre 3

Points de vue chinois sur le gouvernement par les lois : ritualisme et légalisme

### Le champ sémantique de la loi en langue Moore

Kigsu: loi, observances rituelles interdits échappant à la volonté humaine

Noorè : (etym. bouche) loi, édit émanant d'un détenteur de la force

Panga: loi, force, violence

Tengkugri: loi, interdit fondateur (émanant de la Terre)

Source: Danouta Liberski-Bagnoud, in P. Legendre (dir) Un tour du monde des concepts, Fayard, 2013



L'Empereur Qin Shi Huang [Ts'in-che-houang] (221-210 av. J.-C.)

## ÉCOLE DES LOIS 法家 (Fa-kia)

商鞅 Shāng Yǎng (v. 390-338 av. J.-C.)

慎到 Shen Dao (v. 350 - 275 av. J.-C.)

韓非 Han-Fei-Tse (280-233 av. J.-C.)

Jérôme Bourgon, «Principes de légalité et règle de droit dans la tradition juridique chinoise», in M. Delmas-Marty et P.É. Will [dir.] *La Chine et la démocratie*, Paris, Fayard, 2007

Han-Fei-tse ou Le tao du prince, présenté et traduit du chinois par Jean Lévi, Paris, Seuil, 1999, 616 p.

Jean Escarra, Le Droit chinois : conception et évolution, institutions législatives et judiciaires, science et enseignement, Paris, Sirey, 1936, XII-562 p.

Henri Maspero et Jean Escarra, *Les institutions de la Chine*, Paris, PUF, 1952, 176 p. (accessible en ligne sur <<u>http://classiques.uqac.ca</u>>).

Léon Vandermeersch, La formation du légisme. Recherche sur la constitution d'une philosophie politique caractéristique de la Chine ancienne, Paris, École française d'Extrême-Orient, 1987, 299 p.

Léon Vandermeersch, Études sinologiques, Paris PUF 1994

Xiaoping Li, «L'esprit du droit chinois. Perspectives comparatives», *Rev. Internationale de droit comparé*, vol. 49 n°1, 1997, pp. 7-35 ; et du même auteur «La civilisation chinoise et son droit», *Rev. Internationale de droit comparé*, vol. 51, n°3, 1999, pp. 505-541

## Glossa ordinaria in Gratiani Decretum

Décrets avec glose Bibliothèque de Bordeaux

Manuscrit 0397 (v. 1290-1300)

faureauma o nadrigiamn pflantomne Dianafingraus woneut Symomanair i grançampi unt lgun gumannaximem ettafhicozonnos opaminac apunt sianthampunt no pht stauthpheneegianence ngiansangmane willint as Quivergount pfertogobit ampainem bit fpinningom? misamis dimmi mai-quomo is thumis qu'il spenitaria sestante paintate morenovio-Exac wäpiaroit iigiansampinii: amisabatterfiibo miedubiofrmenmaiceoum rux-sounturfili susapprinting contraction for ann amnanngunentam ignocame Eremepit-apinemen pinit-fremgy fragriochag momenti-n tatemponing officenmaon nlemetatem av faccongradum puente exinfuffingantibo initi Praimas Anteriarannis mepmengimi internementeob pronesammoromemac mesicocnesimamemmoor fequipamine palo manquequi chesmanimerofinameants asapifar fremmingsiftre-sp episecamrifte mannihrem.n nefine pimobsequinoblane pe relificamp amopun amie precente ilorpi: miller pr ramamopmininfon minocomanit-quibocami empennenn fredam faccoulto no grangon com laccoratem w nozespolietini qualcare recuma dit Cancemapomenoponumus afpinfannenderemefemoma funmanufanic-rommie main cumbifunce millus fixtum infemmpnacomeacepubpu mimiginmanfirgeneinefpi Enedicion ilimaleccom? innana sco anpingssincae st. mining quiaviour fiar larg nais pinonenn | cemicoce anfirpfolnenm Terrogenturan mgflimurpbivas eache fit fymomamm. quarro anistest irus ammine que co ignorante pa mir av la nivitar la mie vio aominir gummo anticarciem mouent amfqmfergosfimo eccalit fing enoromack qui pr macaminicoponominiosefim napriminacasteninis scro'an pofficituiaonelementne illiquabeoiamfymoniamig antent anneofendubiterbitut nozantoromanfunt fintabin mmpattimelequip.mintle enviann Seprino firenimale planilareflaginiin-irenigela fuelmest-sirienpienomepaliois fine po Symomerumpnace maneurit. Quairfphanacin eptinfle phinir mulwinmane witanto- Hiremmico-phi-sy mesingionitingeran ns fanammentor ec prodig bomogioralibinfinquicabus quinnos coglime ceratepuis autin qui muentum tem nechiffunec omenperuminatempul fine dan paha urama celonosi ursisasis sultimoterus cenodis fais secondinatas sofias que con a fine fir fa formama arise a sun fial sucesso da aucum facos is es quantistas e pristam maturello con concresso de la funcioni acuminato de contra da con १० हमा वृता त्यां सारवाम वर्गा वर्गा वर्गा f dicat aliquid taudini-app qanatlatini ettir Dann fitjetin profatutetiia pettirin teinifione Adnoticia etni qal-annio fetii fii quoftiii pe The set of pushed in the set or faction of a collection styles to the grands of the set ployeur de toute absence volontaire avec un délai suffisant, mais dans le but exclusif d'assurer la sécurité et la santé des patients, ce qui apporte au droit de grève une restriction proportionnée à la tâche à accomplir et proportionnée au but recherché. • CAA Douai 20 déc. 2002 : RJS 2003, 803, nº 1165; ibid. 2003, 761, concl. Yeznikian A. Hon-discrimination, Est. His Market Yeznikian

17. Fouilles. Le fait qu'une société soit spécialisée dans la métallurgie et la chimie des métaux précieux ne saurait légalement justifier la fouille par le service de surveillance des sacs, effets et véhicules du personnel. . CE 8 juill. 1988. SA Comptoir Lyon, Alemand, Louyot: préc. note 14. Fst en revanche justifié en pareil cas le recours à des appareils de détection. . Même arrêt. . Une clause relative à la fouille n'est licite que si elle précise, d'une part, qu'elle n'aura lieu qu'en cas de nécessité, notamment à la suite de disparitions de matériel et s'il existe des risques particuliers de vol, d'autre part, que le salarié sera averti de son droit de s'opposer à un tel contrôle et d'exiger la présence d'un témoin, en. fin, que ce contrôle sera effectué dans des conditions préservant la dignité et l'intimité de la personne. . CE 11 juill. 1990, A Sté Griffine. Maréchal: D. 1990. IR 213; RJS 1990. 523. nº 769. - V. égal. : • CE 19 juin 1989 : BS Lefeb.

CODE DU TRAVAIT

- 18. Confidentialité. Ont été jugées licites les clauses indiquant que tous les documents nécessaires à l'activité du personnel d'une agence de secrétariat sont confidentiels. . CE 26 sept. 1990. ☼ Sté Agence Iyonnaise de secrétariat : RJS 1990. 639, nº 967.
- 19. Dispositions informatives. Est licite la clause se contentant d'avertir les salariés de ce que la responsabilité du conducteur d'un véhicule de l'entreprise dans un accident peut constituer une faute disciplinaire. . CE 8 juin 1988. Sté Midi-Peintures: BS Lefebvre 1988. 372. ablissement balacaire quals informed \$11100a

Art. L. 1321-4 Le règlement intérieur ne peut être introduit qu'après avoir été soumis à l'avis du comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel ainsi que, pour les matières relevant de sa compétence, à l'avis du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Le règlement intérieur indique la date de son entrée en vigueur. Cette date doit être postérieure d'un mois à l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité.

En même temps qu'il fait l'objet des mesures de publicité, le règlement intérieur, accompagné de l'avis du comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel et, le cas échéant, du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. est communiqué à l'inspecteur du travail.

Ces dispositions s'appliquent également en cas de modification ou de retrait des clauses du règlement intérieur. - [Anc. art. L. 122-36]. - V. art. R. 1323-1 (pén.).

- 1. Consultation des représentants du personnel. La consultation des représentants du personnel est une formalité substantielle, protectrice de l'intérêt des salariés. . Soc. 4 Juin 1969 : Bull. civ. V, nº 367 ; Dr. soc. 1969, 515, obs. Savatier.
- 2. Communication à l'inspection du travail. La carence de l'employeur dans l'accomplissement de la formalité de communication du règlement intérieur à l'inspection du travail ne prive pas le salarié de la possibilité de se prévaloir du règlement. • Soc. 28 mars 2000 ; 6 Bull.

civ. V, nº 136; D. 2000. IR 121 2; RJS 2000. 369. nº 530; Dr. soc. 2000. 653, obs. Savatier.

3. Établissements multiples. Dans le cas d'une entreprise à établissements multiples, dotée d'un règlement intérieur unique, l'inspecteur du travail compétent est celui dans le ressort duquel se trouve le siège social de l'entreprise. • CE 5 juin 1987 : Lebon 207; D. 1989. Somm. 65, obs. Chelle et Prétot; Dr. soc. 1987. 653, obs. Savatier; Dr. ouvrier 1987. 415, note Alexandre.

Art. L. 1321-5 Les notes de service ou tout autre document comportant des obligations générales et permanentes dans les matières mentionnées aux articles L. 1321-1 et L. 1321-2 sont, lorsqu'il existe un règlement intérieur, considérées comme des adjonctions à celui-ci. Ils sont, en toute hypothèse, soumis aux dispositions du présent titre.

Toutefois, lorsque l'urgence le justifie, les obligations relatives à la santé et à la sécurité peuvent recevoir application immédiate. Dans ce cas, ces prescriptions sont immédiatement et simultanément communiquées aux secrétaires du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et du comité d'entreprise ainsi qu'à l'inspection du travail. - [Anc. art. L. 122-39]. - V. art. R. 1323-1 (pén.).

- 1. Adjonctions au règlement intérieur, sont soumises au même régime que le règlement intérieur lui-même : la note imposant aux caissières le nettoyage quotidien de leur emplacement de travail et d'une partie de l'entreprise. • Crim. 26 juin 1990 : 1 RJS 1990. 458, nº 673; CSB 1990. 219. ♦ ... La lettre envoyée à plusieurs salariés, rédigée en termes strictement identiques, instaurant une obligation de prévenir l'employeur avec un délai suffisant dans tous les cas d'absence volontaire de leur poste de travail. • CAA Doual, 20 déc. 2002 : RJS 2003. 803, nº 1165; Ibid. 2003. 761, concl. Yeznikian.
- 2. Absence d'adjonction. Ne sont pas assimilées au règlement intérieur : la note qui se borne à fixer une modalité d'application du règlement intérieur. • Soc. 7 oct. 1992 : 6 Bull. civ. V. nº 506; JCP 1993, II. 22148, note Corrignan-

Carsin; Dr. soc. 1992. 917 (à propos de l'obligation du port d'une tenue vestimentaire). . ... La note de service relative aux communications téléphoniques personnelles qui concerne le fonctionnement d'un service général de l'entreprise et, ne relevant pas des matières mentionnées à l'art. L. 122-34 [art. L. 1321-1 nouv.], ne peut être regardée comme une adjonction au règlement intérieur. • CE 12 nov. 1990, & Cie de Signaux et d'Entreprises électriques : RJS 1991. 100, nº 178. ... La consigne d'incendie est un document particulier régi par une procédure propre; elle n'a pas à figurer dans un règlement intérieur et ne peut être considérée comme une adjonction au sens de l'art. L. 122-39 [L. 1321-5 nouv.]. • CE 3 juin 1988, Crédit Lyonnais: BS Lefebyre 1988. 372, nº 1114.

Art. L. 1321-6 Le règlement intérieur est rédigé en français. Il peut être accompagné de traductions en une ou plusieurs langues étrangères.

Il en va de même pour tout document comportant des obligations pour le salarié ou des dispositions dont la connaissance est nécessaire pour l'exécution de son travail.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux documents reçus de l'étranger ou destinés à des étrangers. - [Anc. art. L. 122-35, al. 3 et L. 122-39-1]. - V. art. R. 1323-1 (pén.).

BIBL. > BEAL et ROUSPIDE, JCP E 2006. 1837 (rédaction en français des documents nécessaires à elgin ter zielokusdan pilmane/ler Dradonal M. 18880 Z 7892 ( | West in 8981 ; l'exécution du travail). Vietderer: Dail spend 9920-8421 bonts Postbatd hid regional, que colles qualtes damites

### CHAPITRE II CONTRÔLE ADMINISTRATIF ET JURIDICTIONNEL olph nustrenib ub noisists si entros supiriries

#### SECTION PREMIÈRE CONTRÔLE ADMINISTRATIF

Art. L. 1322-1 L'inspecteur du travail peut à tout moment exiger le retrait ou la modification des dispositions contraires aux articles L. 1321-1 à L. 1321-3 et L. 1321-6. - V. art. R. 1323-1 (pén.).q sebninged determinées p. (néq.) 1-823-1 (pén.).q

- 1. Inspecteur compétent. Dans le cas d'une entreprise à établissements multiples, dotée d'un règlement intérieur unique, l'inspecteur du travail compétent est celui dans le ressort duquel se trouve le siège social de l'entreprise. • CE 5 juin 1987 : Lebon 207 ; D. 1989. Somm. 65, obs. Chelle et Prétot; Dr. soc. 1987. 651, note Savatier; Dr. ouvrier 1987. 415, note Alexandre
- 2. Étendue des compétences. L'inspecteur d'un règlement, exercer son contrôle sur l'en- ... CE 12 juin 1987, Sté Gantois : Lebon 208;
- semble des dispositions qui y figurent, qu'elles soient nouvelles ou qu'elles reprennent une rédaction antérieure. • CE 21 oct. 1994 : 😚 D. 1996. Somm. 225, obs. Chelle et Prétot #; RJS 1995. 29, nº 25; Dr. ouvrier 1995. 350.
- 3. Office du juge administratif. Le juge administratif est compétent pour apprécier la légalité d'un règlement intérieur, alors même qu'il a été établi par un employeur qui n'est pas chargé d'un service public et ne dispose du travail peut, à l'occasion d'une modification d'aucune prérogative de puissance publique.

形 [xíng]: châtiment

法 [fà]: loi

### LES DEUX MANIPULES

Le prince n'a besoin que de deux manipules pour contrôler ses sujets : les châtiments et les récompenses. Ce que j'entends par là : les premiers signifient la mort, les secondes les honneurs et les richesses.

La nation redoutant les châtiments et tirant avantage des largesses du souverain, il suffit à celui-ci d'en user judicieusement pour que tous craignent la rigueur et se tournent vers le profit qu'il consent à octroyer.

Un monarque digne de ce nom fait en sorte que l'empire tout entier soit ses yeux et ses oreilles. Bien qu'il vive retiré au fond d'un palais aux galeries sinueuses, rien sur la terre n'échappe à son regard pénétrant. Nul de trompe sa vigilance.

Han Fei Tse, Le Tao du prince, préc. Ch. XIV

# 权 [quán]

- 1) sens ancien : pouvoir que le Prince exerce au moyen de la loi (synomyme des "deux manipules")
- 2) sens moderne : traduit la notion occidentale de droit individuel

Source: Léon Vandermeersch La formation du Légisme, op. cit. p. 192

Un sage souverain modifie les lois en fonction des exigences des temps et adapte les rites à l'évolution des mœurs. Vêtements et ustensiles doivent être adaptés à l'usage qui en est fait, de même que la législation doit être appropriée à la société. C'est pourquoi il n'est pas toujours mauvais de changer les règles anciennes, ni toujours judicieux de les conserver.

Les Écrits des Maître Wen. Livre de la pénétration du mystère, trad. Jean Levi, Paris, Les Belles Lettres, 2012, p. 168 Ce que l'on ne peut comprendre que si l'on est sage, cela ne peut être établi comme loi ; le peuple n'est pas composé que de sages. C'est pourquoi, lorsque les saints rois faisaient les lois, immanquablement ils les rendaient faciles à comprendre, exprimées en termes justes, telles que les sots et la sages puissent aussi bien les connaître (...)

Le peuple est facile à gouverner, car il est bête. La loi peut y pourvoir. Qu'elle soit claire et facile à comprendre et elle fonctionnera nécessairement. Le bois se redresse sous le cordeau, les poids s'équilibrent à la balance, les quantités s'égalisent au boisseau ; c'est ainsi qu'on gouverne en se réglant sur les lois ; elles n'épargnent pas les puissants, de même que le cordeau n'évite pas les aspérités ; là où elle passe les sophistes cessent d'ergoter, les bravaches de parader.

Les châtiments doivent s'appliquer aux plus hauts dignitaires et les récompenses couronner même les roturiers. La loi et elle seule met un terme aux désordres, musèle le mensonge, retranche les excédents, corrige les fautes, uniformise les conduites.

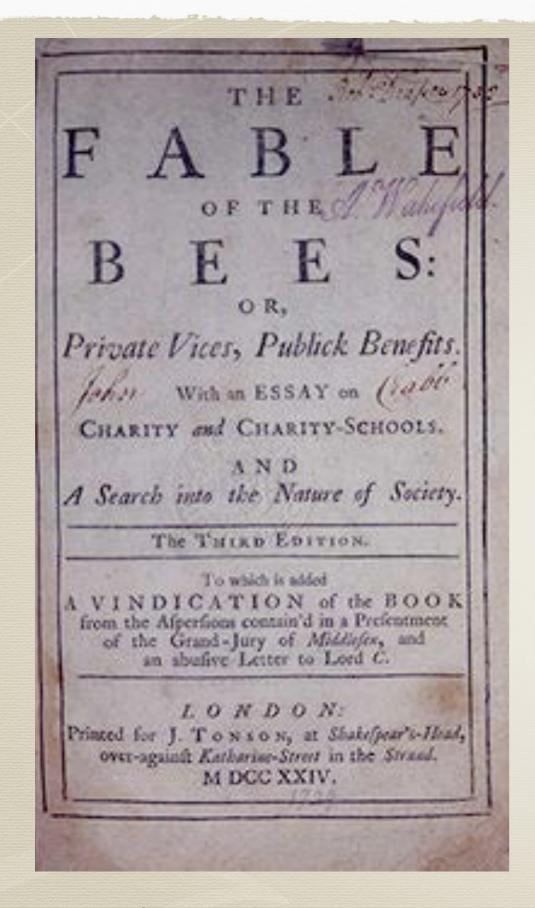
Les châtiments et eux seuls asservissent les fonctionnaires, effraient les particuliers, font reculer le stupre et la paresse, mettent un terme au mensonge et à la duperie. Des sanctions implacables interdisent aux citoyens de se prévaloir de leur dignité pour usurper les prérogatives royales, des lois claires rehaussent la position du prince, le rendant invulnérable.

Jouissant d'une autorité incontestée, il sera fort, il tiendra l'essentiel.

A Wèi, au 3e mois au moment de la célébration du culte, les officiers des services agricoles donnaient lecture de la loi aux paysans. La loi disait :

"Si vous labourez sans enfoncer entièrement le soc dans la terre votre labour n'ameublira pas le sol. Dans les champs au printemps, aplanissez la terre comme un drap pour planter. Dans les champs en été, rassemblez vous pour le travail aussi nombreux que les canards. Dans les champs, en automne, veillez sans relâcher votre défiance, l'imprévisible arrive comme un voleur.

Dans les champs, en hiver, espionnez-vous, comme s'examinent réciproquement les gens de Wù et de Yù (i.e. comme des ennemis) : si vous n'avez obtenu qu'une récole de la dernière de la plus basse et qualité sur des champs de la plus haute de la première qualité, vous serez châtiés ; si vous avez obtenu une récolte de la plus haute de la première qualité sur des champs de la plus basse de la dernière qualité, vous serez récompensés".



The MORAL.

Then leave Complaints: Fools only strive
To make a Great an honest Hive.
T' enjoy the World's Conveniencies,
Befamed in War, yet live in Ease
Without great Vices, is a vain
Eutopia seated in the Brain.
Fraud, Luxury, and Pride must live;
Whilst we the Benefits receive.

Quittez donc vos plaintes, mortels insensés! En vain vous cherchez à associer la grandeur d'une Nation avec la probité. Il n'y a que des fous qui puissent se flatter de jouir des agréments et des convenances de la terre, d'être renommés dans la guerre, de vivre bien à son aise et d'être en même temps vertueux. Abandonnez ces vaines chimères. Il faut que la fraude, le luxe et la vanité subsistent, si nous voulons en retirer les doux fruits.

Édition Tonson de 1724 (1ère éd. 1714) It is not from the benevolence of the butcher, the brewer, or the baker, that we expect our dinner, but from regard to their own interest. We address ourselves, not to their humanity but to their self-love.

Ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du brasseur ou du boulanger que nous attendons notre dîner, mais plutôt du soin qu'ils apportent à la recherche de leur propre intérêt. Nous ne nous en remettons pas à leur humanité, mais à leur égoïsme. Puisque chaque individu tâche, le plus qu'il peut, 1° d'employer son capital à faire valoir l'industrie nationale, et 2° de diriger cette industrie de manière à lui faire produire la plus grande valeur possible, chaque individu travaille nécessairement à rendre aussi grand que possible le revenu annuel de la société. À la vérité, son intention, en général, n'est pas en cela de servir l'intérêt public, et il ne sait même pas jusqu'à quel point il peut être utile à la société. (...)

En cela, comme dans beaucoup d'autres cas, il est conduit par une main invisible à remplir une fin qui n'entre nullement dans ses intentions ; et ce n'est pas toujours ce qu'il y a de plus mal pour la société, que cette fin n'entre pour rien dans ses intentions. Tout en ne cherchant que son intérêt personnel, il travaille souvent d'une manière bien plus efficace pour l'intérêt de la société, que s'il avait réellement pour but d'y travailler.

# DEUXIÈME PARTIE

Chapitre 4

Le rêve de l'harmonie par le calcul

Tout est arrangé selon le nombre

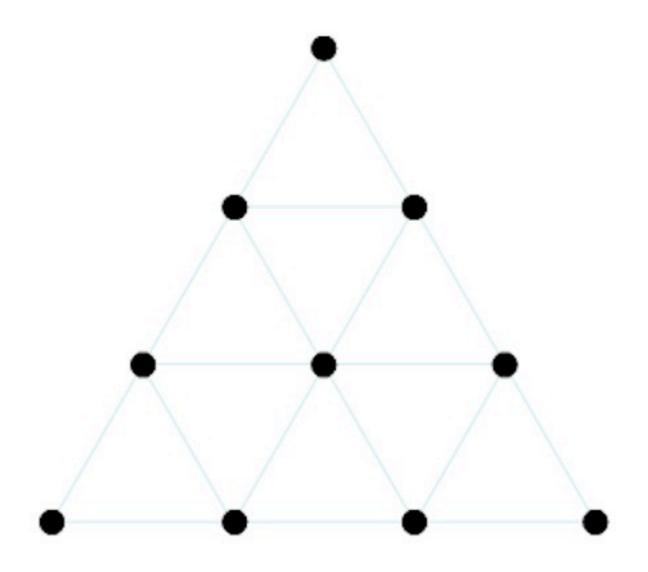
ΑΡΙΘΜΩ ΔΕ ΤΕ ΠΑΝΤ' ΕΠΕΟΙΚΕΝ



Pythagore Sculpture d'après un original grec de la moitié du Ve siècle av. JC. Rome. Musée du Capitole

Tout ce que la nature a arrangé systématiquement dans l'Univers paraît dans ses parties comme dans l'ensemble avoir été déterminé et mis en accord avec le Nombre, par la prévoyance et la pensée de celui qui créa toutes choses;

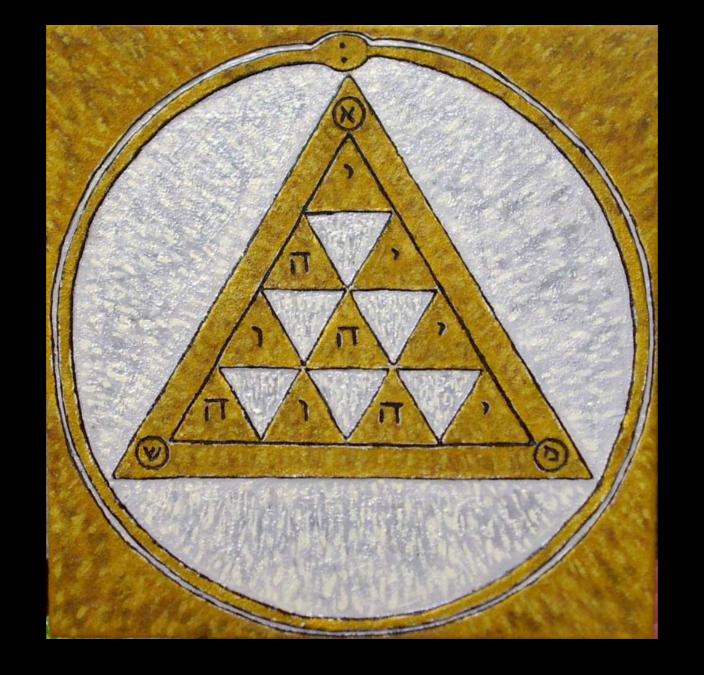
car le modèle était fixé, comme une esquisse préliminaire, par la domination du nombre préexistant dans l'esprit du Dieu créateur du monde, nombre-idée purement immatériel sous tous les rapports, mais en même temps la vraie et l'éternelle essence, de sorte que d'accord avec le nombre, comme d'après un plan artistique, furent créées toutes ces choses, et le Temps, le mouvement, les cieux, les astres et tous les cycles de toutes choses.



### **Tetraktys**

(τετρακτύς)

Nombre triangulaire de côté 4, où la tétrade vaut la décade : 1 + 2 + 3 + 4 = 10.

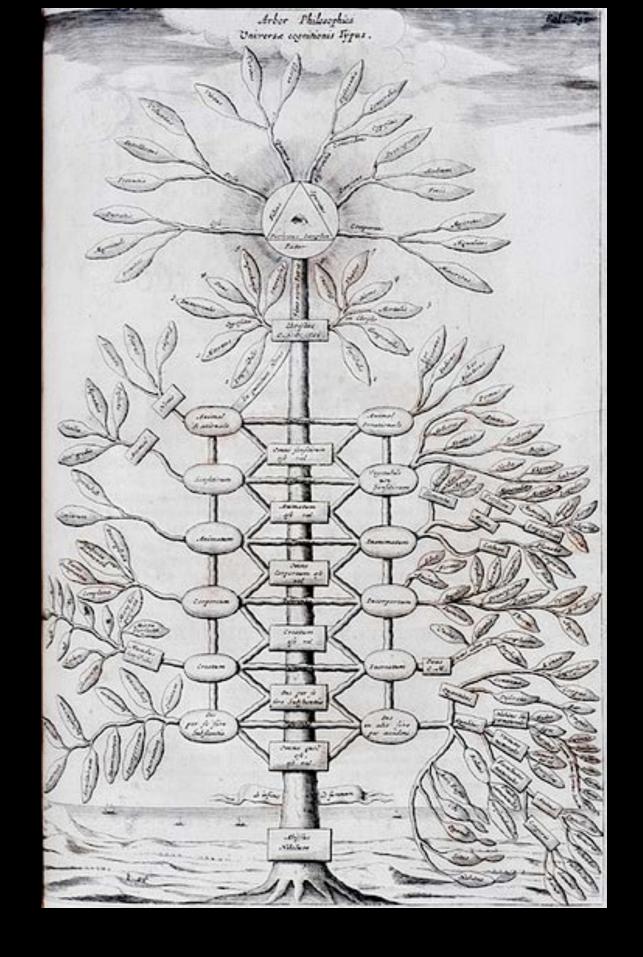


Bénis-nous, nombre divin, toi qui a engendré les dieux et les hommes! O sainte Tétraktys, toi qui contiens la racine et la source du flux éternel de la création! Car le nombre divin débute par l'unité pure et profonde et atteint ensuite le quatre sacré; ensuite il engendre la mère de tout, qui relie tout, le premier-né, celui qui ne dévie jamais, qui ne se lasse jamais, le Dix sacré, qui détient la clé de toutes choses

### Arbor Philosophica de Raymon Lulle

L'arbre philosophique est couronné par le triangle de la Trinité, inscrit dans un cercle parfait dont le centre est l'œil de Dieu

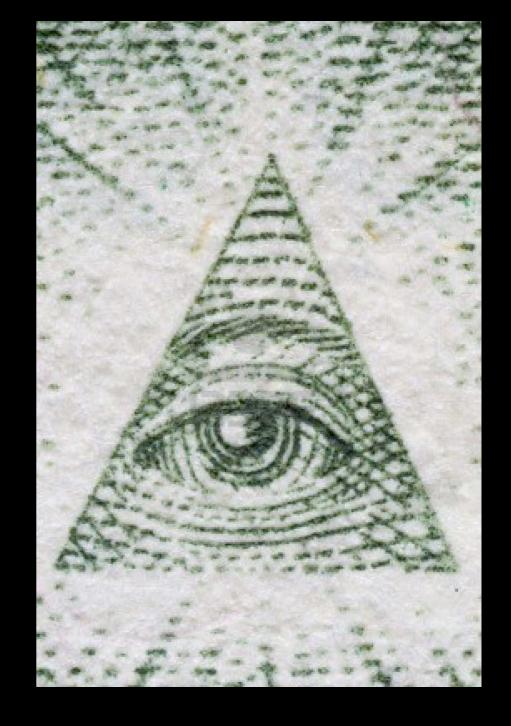
Source : M. Stolleis, *L'œil de la Loi* Paris, Mille et une nuits, 2004











Verso du *Great Seal of the United States of America* 

Au sommet: l'œil divin et la mention *Annuit Cœptis* : (Il approuve notre entreprise).

Au pied: 1776 en chiffres romains

Sur le bandeau : *Novus Ordo Seclorum* (Le nouvel ordre des siècles [qui débute]).

ŒIL DE LA PROVIDENCE (Dieu omniscient) (détail)



L'œil de Sauron
Le seigneur des anneaux : Film de Peter Jackson d'après le roman de J.R. Tolkien

### Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

## TITRE X POLITIQUE SOCIALE

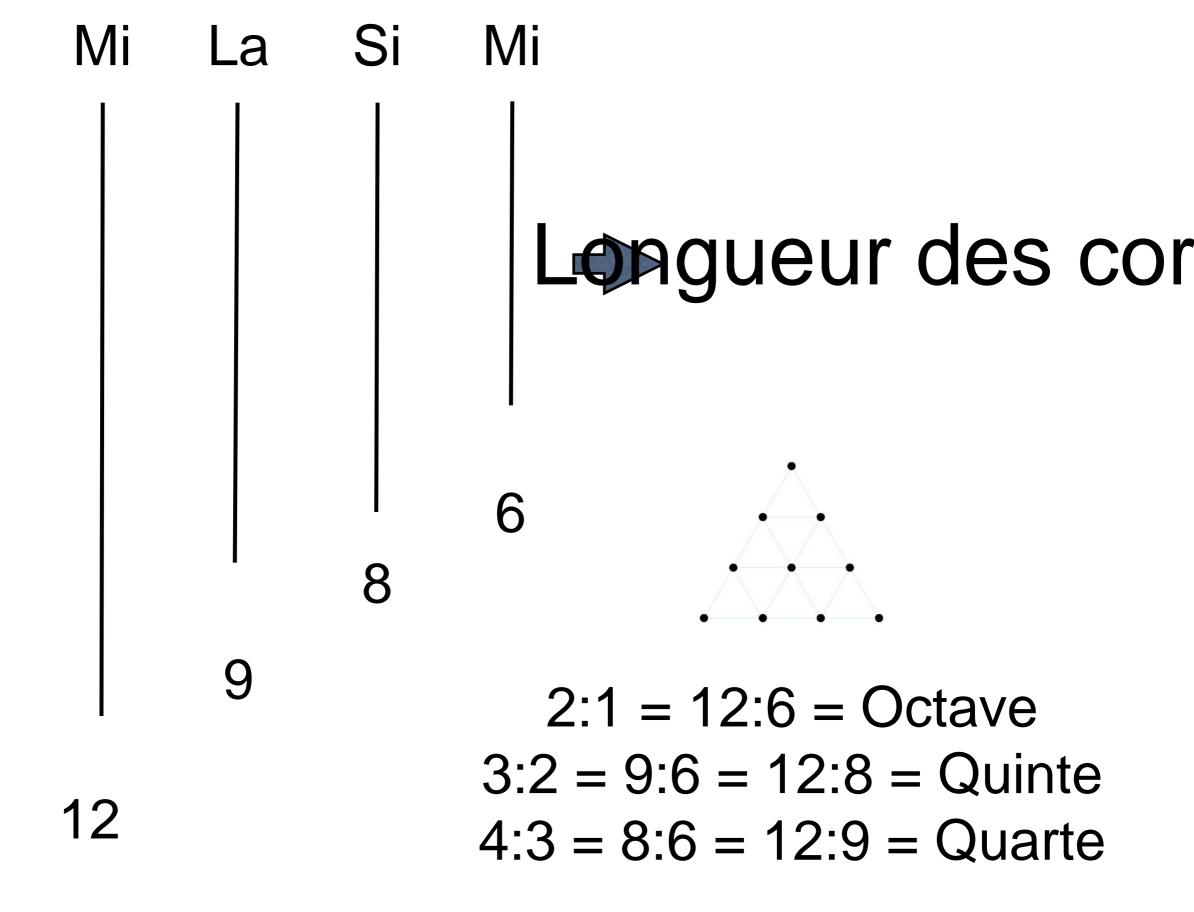
Article 151

(ex-article 136 TCE)

L'Union et les États membres, conscients des droits sociaux fondamentaux, tels que ceux énoncés dans la Charte sociale européenne signée à Turin le 18 octobre 1961 et dans la Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs de 1989, ont pour objectifs la promotion de l'emploi, l'amélioration des conditions de vie et de travail, permettant leur égalisation dans le progrès, une protection sociale adéquate, le dialogue social, le développement des ressources humaines permettant un niveau d'emploi élevé et durable et la lutte contre les exclusions.

À cette fin, l'Union et les États membres mettent en œuvre des mesures qui tiennent compte de la diversité des pratiques nationales, en particulier dans le domaine des relations conventionnelles, ainsi que de la nécessité de maintenir la compétitivité de l'économie de l'Union.

Ils estiment qu'une telle évolution résultera tant du fonctionnement du marché intérieur, qui favorisera l'harmonisation des systèmes sociaux, que des procédures prévues par les traités et du rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives.



### Découverte des proportions musicales (Tubal et Pythagore)

Source: Theorica musice Franchini Gafuri Laudensis

(Milan: Ioannes Petrus de Lomatio, 1492; reprint ed., New York: Broude Bros., 1967).





Pythagore (Cathédrale de Chartres)

Il n'est rien sur la terre que le premier des dieux, celui qui régit la terre, préfère à ces sociétés humaines, cimentées par le droit, qu'on appelle cités.

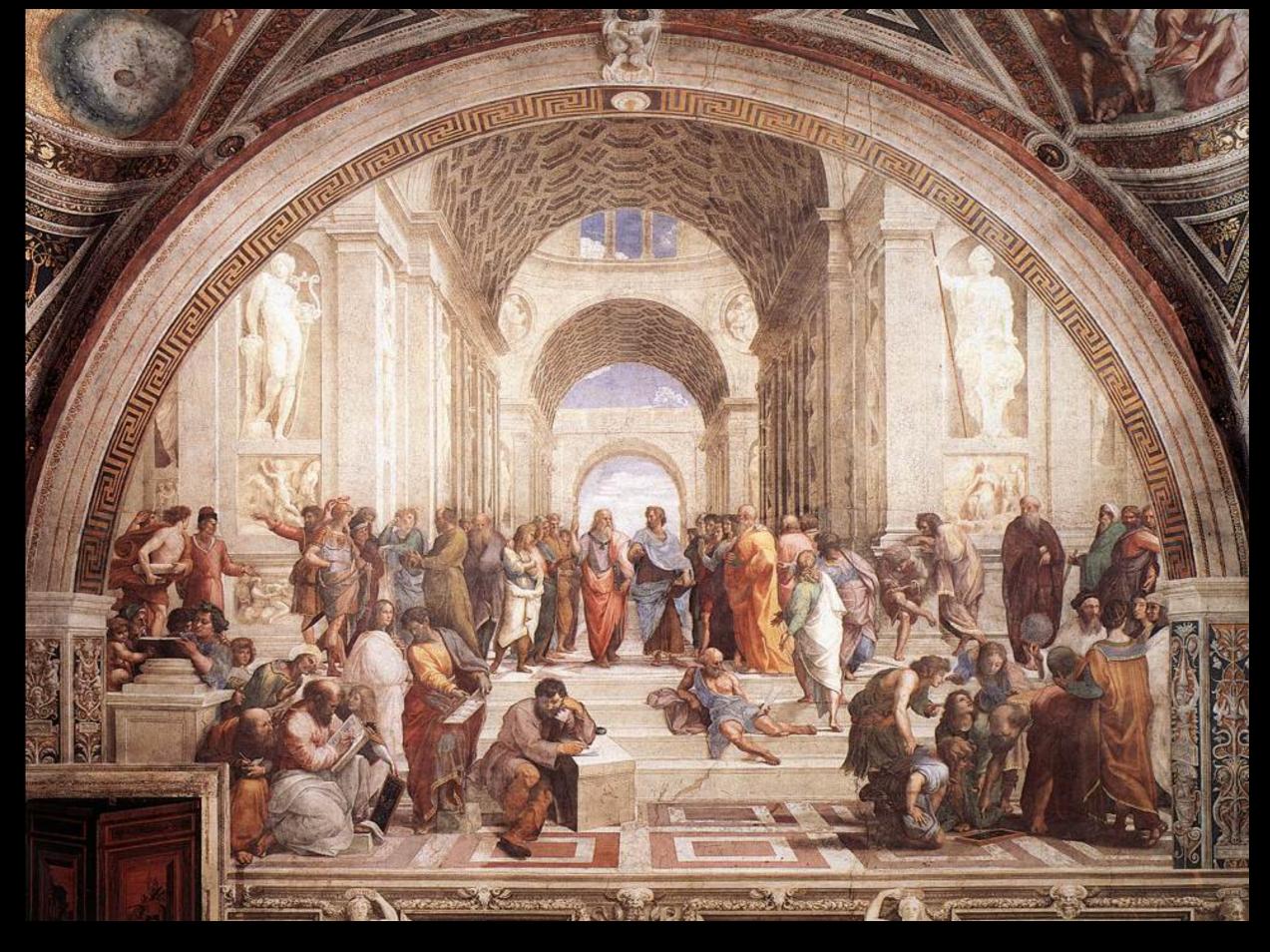
Cicéron, De la République, VI, 13

L'impulsion et le mouvement des sphères inégalement distantes les unes des autres, de façon que les intervalles soutiennent entre eux des rapports rationnels, produisent ces sons différents et, les plus aigus se combinant aux graves, des accords harmonieusement reliés qui en résultent.

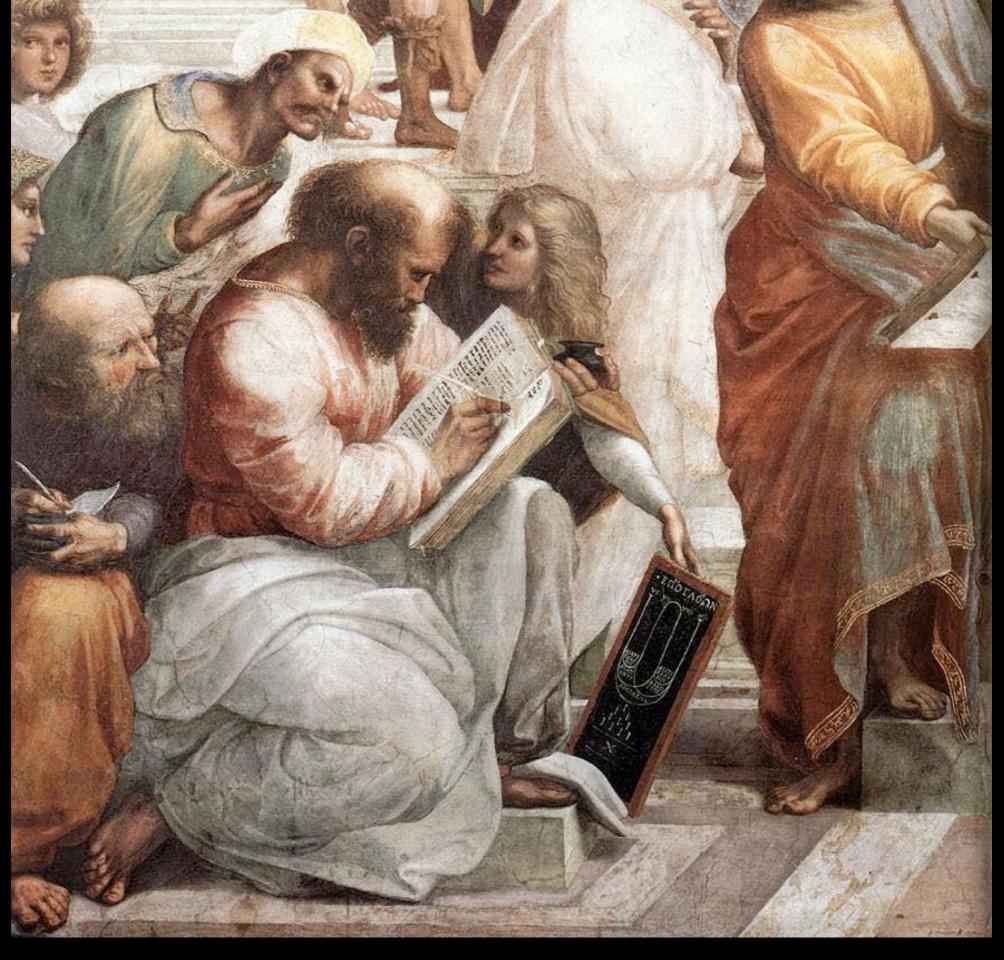
Cicéron, De la République, VI, 18



Athanase Kircher, *Musurgia universalis*, Rome,1650 Illustration de la page de garde

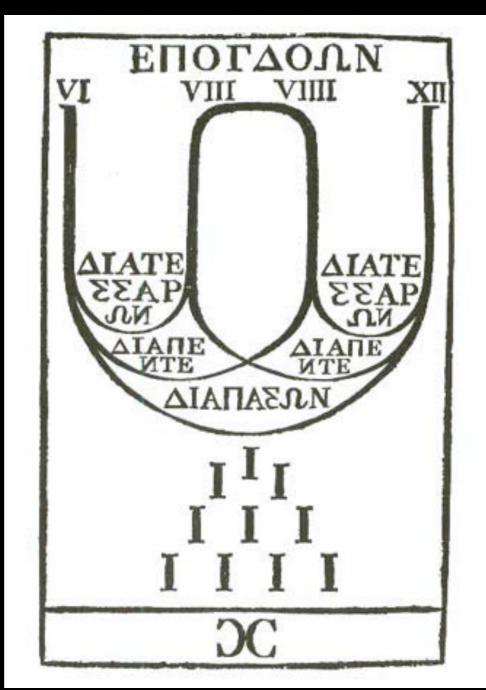


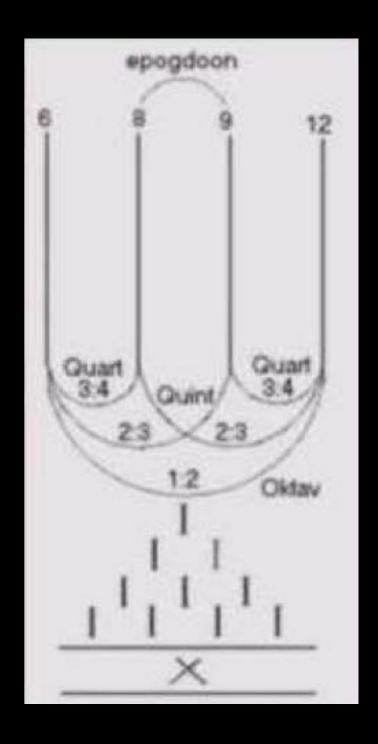
Raphaël *L'École d'Athènes*, Palais du Vatican



Raphaël *L'Ecole d'Athènes* détail : Pythagore écrivant







Tétraktis surmontée d'un diagramme sous forme de lyre, dont les cordes sont réglées selon les proportions relatives de l'octave (*diapason* VI:XII) de la quinte (*diapente* VI:VIII et VIII:XII) et de la quarte (*diatessaron* VI:VIII et VIII:XII)



Trois scènes de la vie de Virginia Filippino Lippi (circ. 1470/80) (Louvre)



Illustration de la traduction allemande *De mulieribus claris* de Boccacce, imprimé par Johannes Zainer à Ulm vers 1474



Vishnu entouré de Madhu et Kaitabha Folio du Devimahatmyam (XVIIIe s.) - Norton Simon Museum

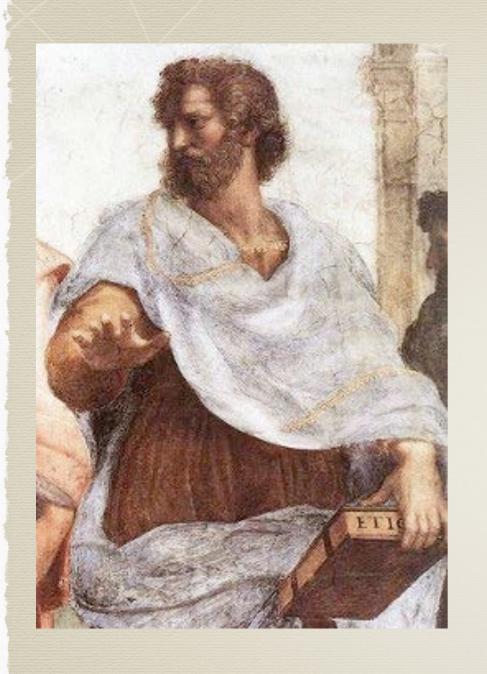
Par quelle autre voie les hommes pourraient-ils accéder à la réalité extérieure et intérieure que par la culpabilité? Quel enracinement dans la réalité serait-il exempt de faute? Ce n'est que par la faute que l'on apprend qui l'on est; auparavant, on flotte dans le domaine de l'apparence.

Heinrich Zimmer *Maya*. *Der indische Mythos*, trad.. fr. *Maya ou le rêve cosmique dans la mythologie hindoue*, Paris, Fayard, 1987, p. 165

Dans toute république, il y a deux partis : celui des grands et celui du peuple ; et toutes les lois favorables à la liberté ne naissent que de leur opposition (...)

On ne peut (...) qualifier de désordonnée une république où l'on voit briller tant de vertus : c'est la bonne éducation qui les fait éclore, et celle-ci n'est due qu'à de bonnes lois ; les bonnes lois à leur tour sont le fruit de ces agitations que la plupart condamnent si inconsidérément.

Machiavel, Discours sur la première décade de Tite Live, I, 4



On appelle ce genre de proportion, une proportion géométrique dans le langage des mathématiciens (...) En effet ce qui est juste dans la distribution des biens communs traduit toujours l'exigence de proportionnalité (selon le mérite), puisque si l'on envisage le partage des richesses communes, celui-ci doit exprimer le même rapport que celui qu'ont entre elles les contributions de chacun à la communauté.

Le juge restaure l'égalité. C'est comme s'il avait affaire à une ligne [AB] divisée en deux segments inégaux [AC] et [BC] : au segment le plus long [AC] le juge enlève cette partie [DC] qui excède la moitié de la ligne entière [AB:2 = AD] pour l'ajouter au plus petit segment [CB]

Aristote Éthique à Nicomaque, V, 7

A D C B

L'idée de réciprocité ne s'accorde pas avec la définition du juste, ni dans le cas de la justice distributive, ni dans le cas de la justice distributive, ni dans le cas de la justice corrective (...)

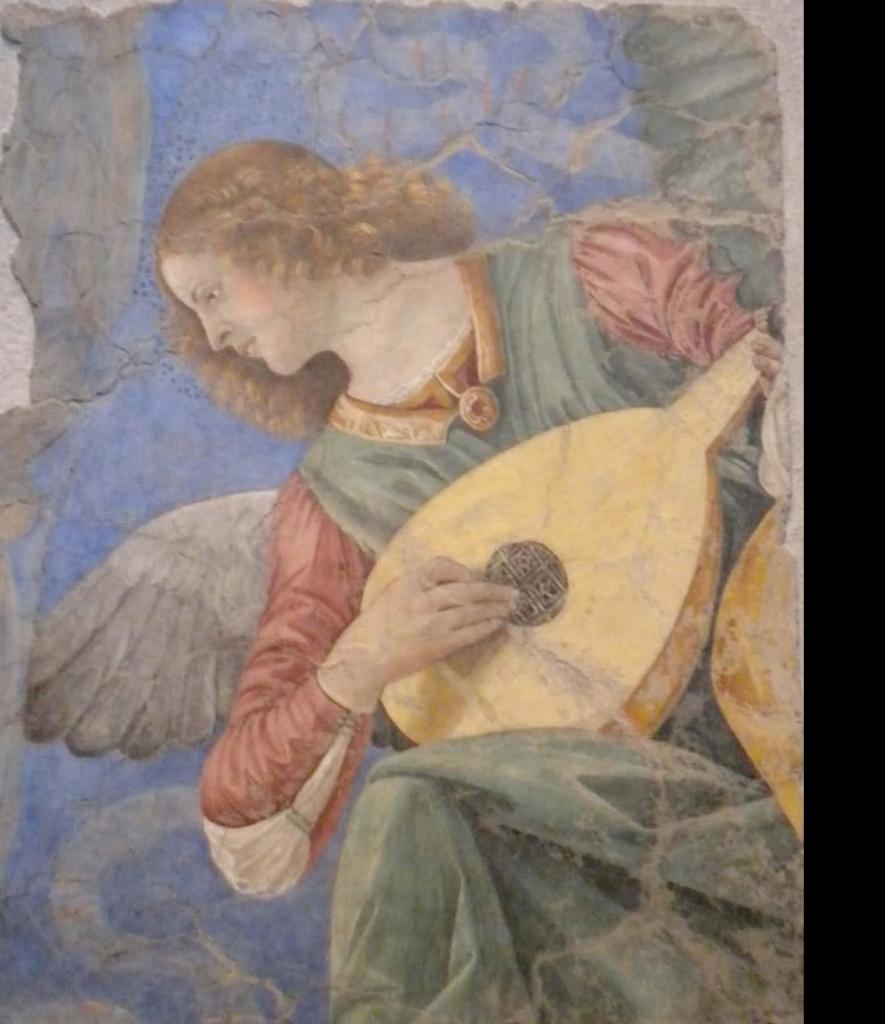
Mais il reste que dans les associations qui sont faites pour les échanges, la cohésion tient à ce genre de justice, même si la proportion veut qu'on rende en proportion, et non selon le principe d'égalité (...)

C'est en effet parce que l'on retourne en proportion de ce que l'on reçoit que la Cité se maintient. Ce qui fait l'échange proportionnel c'est la conjonction de termes diamétralement opposés : mettons un bâtisseur [A], un cordonnier [B], une maison [C] et une chaussure [D] : il faut que le bâtisseur [A] reçoive du cordonnier [B] son travail à lui [D] et qu'il lui donne en retour le sien [C]. (...)

Il n'y aura pas (d'échange et d'association) entre eux si les choses ne sont pas égales d'une certaine façon. Il faut donc qu'une certaine base permette de tout mesurer (...)

Et cette base en vérité c'est le besoin, lequel assure la cohésion de tout dans la communauté (...)

La monnaie est devenue une sorte de substitut du besoin, selon un arrangement de commodité. Et c'est pour cela qu'elle porte le nom de monnaie (nomisma), parce qu'elle tient, non pas à la nature, mais à la loi (nomos) et qu'il ne tient qu'à nous d'en changer et de la retirer de l'usage.



Melozzo da Forli (1438-1494) Musée du Vatican

# Chapitre 5 L'essor des usages normatifs de la quantification

- a. la comptabilité
- b. la statistique
- c. le jugement : de la prudence au calcul

#### Code de commerce

(Sous-section: Des obligations comptables applicables à tous les commerçants)

**Article L.123-12** Toute personne physique ou morale ayant la qualité de commerçant doit procéder à l'enregistrement comptable des mouvements affectant le patrimoine de son entreprise. Ces mouvements sont enregistrés chronologiquement.

Elle doit contrôler par **inventaire**, au moins une fois tous les douze mois, l'existence et la valeur des éléments actifs et passifs du patrimoine de l'entreprise.

Elle doit établir des **comptes annuels** à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire. Ces comptes annuels comprennent le **bilan**, le **compte de résultat** et une **annexe**, qui forment un tout indissociable.

Article L.123-14 Les comptes annuels doivent être réguliers, sincères et donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Lorsque l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner **l'image fidèle** mentionnée au présent article, des informations complémentaires doivent être fournies dans l'annexe.

Si, dans un cas exceptionnel, l'application d'une prescription comptable se révèle impropre à donner une **image fidèle** du patrimoine, de la situation financière ou du résultat, il doit y être dérogé. Cette dérogation est mentionnée à l'annexe et dûment motivée, avec l'indication de son influence sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entreprise.

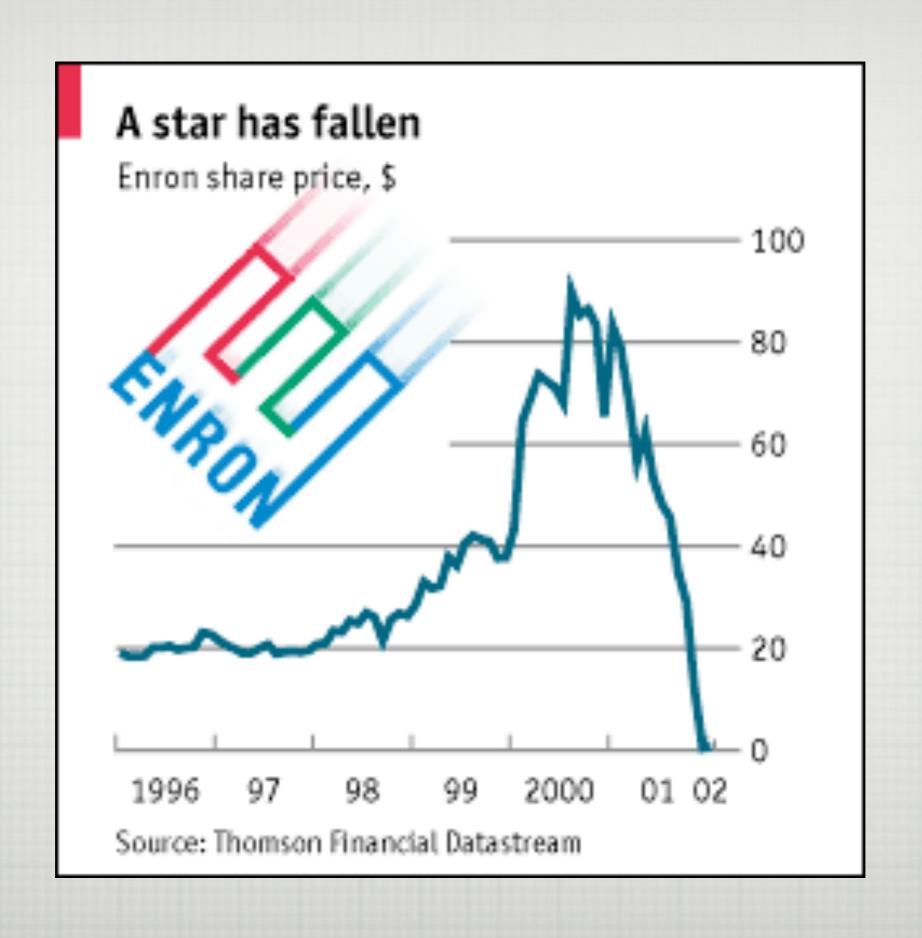
Livre de comptes de la Maison Screpel

*Roubaix* (1840)

| Laime buntes in 11 vagusin   | 144  | 15 1 1     | 1119 00     |
|--|--|------------|-------------|
| Coton Payta en Mayusin   | 7320   | 95 pm      | 6954        |
| nather Blancher 186 " 22 05 Matter on low  |  | 29         | 1658 80     |
| Lanternes in Couleur 318 : 2.35 4 x bobine in  |  |            | 1029 80     |
| Dichety on Continuer   |  | 1.70 "     | 656 20      |
| Lanterner, Cobiner in Gros, et en fin nº 60.1.   | The same of the sa | /          | 1888 15     |
| Entre Dentre et Bobines en Gros Laine  | n  | 310 "      | 471 20      |
| Bobinupen fin en Conteured   |  | 2900 "     | 24/00 0     |
| Chaine Laine & Colon en Magasin  | 1440   |            | 4709 25     |
| Crame Laine 91. 12. 396 - 3/ Grame 11°20   | 6.391 2 4.309.   |            | 2913        |
| Eram loton Ceinte & Chain 110 90 bea   |  |            | 288 15      |
|  | (1)  |            | 5074 87     |
| Chain Lain & tolon of lery Cisteranos  | ,  |            |             |
| Chaine no. 40 H. Ler Efterand & 6=   |  | / /        |             |
| Crame loton of leng Cofferences .  | 328  |            | 459 20      |
| Crame Laine 91º 12.5333/4 à 3 / & Crame  |  |            | 3184 50     |
| Chain Enu 110 90.51 à 46. Chain Enu 12040  | 9878   | 1.90 -     | 2062 20     |
| Chaine Ceru nº 60  | . 1378   | 2.35       | 3238 30     |
| Chain 910 go bunte 181 à 450 & Chaine  | 9106050  | 260        | 944 50      |
| Chaine 910 20 Blue 93 à 2.20 & Chaine  | 10.40 bunk 325   | 235        | 968 35      |
| Laim Grafte 910. 12. 278 " 2.20 9 & Lan  |  |            | 859 60      |
| The graph of the state of the s | Gotal De   | Pronis for | 373 406 816 |
| Dieu Soit Loue   | 9 1 1 9  | Dilik      | 3/7/17 31   |
| 11011 1011 1011  | Dill.  | Jelow "    | 10/44/ 31   |
| muovo som  | Benefue  | /=         | 6549534     |
| Sie Suipe finite Hor   | '. )   |            |             |
| 3: Chapel Jule for   |  |            |             |
| (2) 10   |  |            |             |



Luca Pacioli (1445-1517) par Jacopo de Barbari (1495) Auteur de la *Summa de arithmetica, geometria, de proportioni et de proportionalita* (Venise,1494)



| Actif  |                                    |          | Passif                         |   |          |
|--------|------------------------------------|----------|--------------------------------|---|----------|
| Numéro | Désignation                        | Montants | Numéro                         | Désignation                                   | Montants |
| 201    | Frais d'installation               | 15 000   |                                |   |          |
| 215    | Installation techniques            | 28 000   | 101                            | Capital                                       | 80 000   |
| 218    | Autres immobilisations corporelles | 48 000   | 106                            | Réserves                                      | 35 000   |
| 261    | Titres de participation            | 12 500   | 110                            | Report à nouveau                              | -3 000   |
|        | Actifs immobililisés               | 103 500  | 120                            | Résultat                                      | 21 500   |
| 310    | Stocks de matières premières       | 35 000   |                                | Total comptes de capital 133 50               |          |
|        | Stocks de marchandises             | 65 000   |                                |   |          |
|        | Total Stocks                       | 100 000  | 151                            | Provisions pour risques et charges            | 12 000   |
| 411    | Clients                            | 12 000   | 164                            | Emprunt auprès des établissements de crédit   | 65 000   |
| 413    | Clients – effets à recevoir        | 18 000   | Total dettes à long terme 77 ( |   | 77 000   |
| 416    | Clients douteux                    | 3 000    |                                |   |          |
|        | Total Créances                     | 33 000   | 401                            | Fournisseurs                                  | 15 000   |
| 500    | Valeurs mobilières de placement    | 7 000    | 403                            | Fournisseurs – effets à payer                 | 27 000   |
| 512    | Banque                             | 48 000   | 420                            | Personnel                                     | 22 000   |
| 514    | Chèques postaux                    | 12 000   | 430                            | Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 18 000   |
| 530    | Caisse                             | 4 000    | 445                            | Etat - T.V.A.                                 | 15 000   |
|        | Total Trésorerie                   | 71 000   |                                | Total dettes à court terme                    | 97 000   |
|        | Total actif                        | 307 500  |                                | -5  | 307 500  |

#### Exemple de bilan avant impôt

(état du patrimoine de l'entreprise en fin d'exercice)

| Charge | \$S   |          | Produi                             | ts   |          |
|--------|---|----------|------------------------------------|--|----------|
| Numéro | Désignation                                     | Montants | Numéro Désignation                 |  | Montants |
| 601    | Achats de matières premières                    | 27 750   | 701                                | Ventes de produits finis                   | 92 500   |
| 602    | Achats de fournitures                           | 8 300    | 706                                | Prestations de services                    | 63 500   |
| 606    | Achats non stockés                              | 4 200    | 707                                | Ventes de marchandises                     | 151 500  |
| 607    | Achats de marchandises                          | 121 200  | 708                                | Produits des activités annexes             | 8 250    |
| 603    | - Variation de stocks                           | 8 200    |                                    |  |          |
|        | Total des achats de biens                       | 169 650  | 30000000                           |  |          |
| 613    | Locations                                       | 18 000   |                                    |  |          |
| 615    | Entretien et réparations                        | 2 300    |                                    |  |          |
| 616    | Primes d'assurances                             | 2 400    |                                    |  |          |
| 623    | Publicité                                       | 3 200    | Total des ventes 31                |  | 315 750  |
| 624    | Frais de port                                   | 3 600    |                                    |  |          |
|        | Total Services                                  | 29 500   | 761 Produits des participations    |  | 1000     |
| 633    | Impôtd et taxes sur rémunérations               | 12 000   | 764                                | Revenu des Valeurs mobilières de placement | 500      |
| 637    | Autres impôts                                   | 3 000    | 765                                | Escomptes obtenus                          | 8 000    |
|        | Total impôts                                    | 15 000   | 20000000                           |  |          |
| 641    | Rémunérations du personnel                      | 63 000   |                                    |  |          |
| 645    | Charges de sécurités sociales et de prévoyances | 25 200   |                                    |  |          |
|        | Total Charges de personnel                      | 88 200   |                                    |  |          |
| 661    | Intérêts  | 1200     | Total produits financiers          |  | 9 500    |
| 665    | Escompte accordés                               | 1800     | 1                                  |  |          |
|        | Total des charges financières                   | 3 000    | 775                                | Produits de cession d'actif                | 12 000   |
| 671    | Charges exceptionnelles                         | 800      |                                    |  |          |
|        | Total des charges exceptionnelles               | 800      |                                    |  |          |
| 681    | Dotation aux amortissements                     | 9 600    |                                    |  | •••••••  |
|        | Total dotations aux amortissements              | 9 600    | Total produits exceptionnels 12.00 |  | 12 000   |
|        | Total Charges                                   | 315 750  | Total Produits 337 250             |  |          |
|        | Résultat - bénéfice                             | 21500    |                                    |  |          |

### Exemple de compte de résultat

(mettant en regard les produits et les charges ayant conduit à un bénéfice ou à une perte)

2. La statistique



Frise du recensement

Marbre, œuvre romaine de la fin du IIe siècle av. J.-C. (Musée du Louvre)

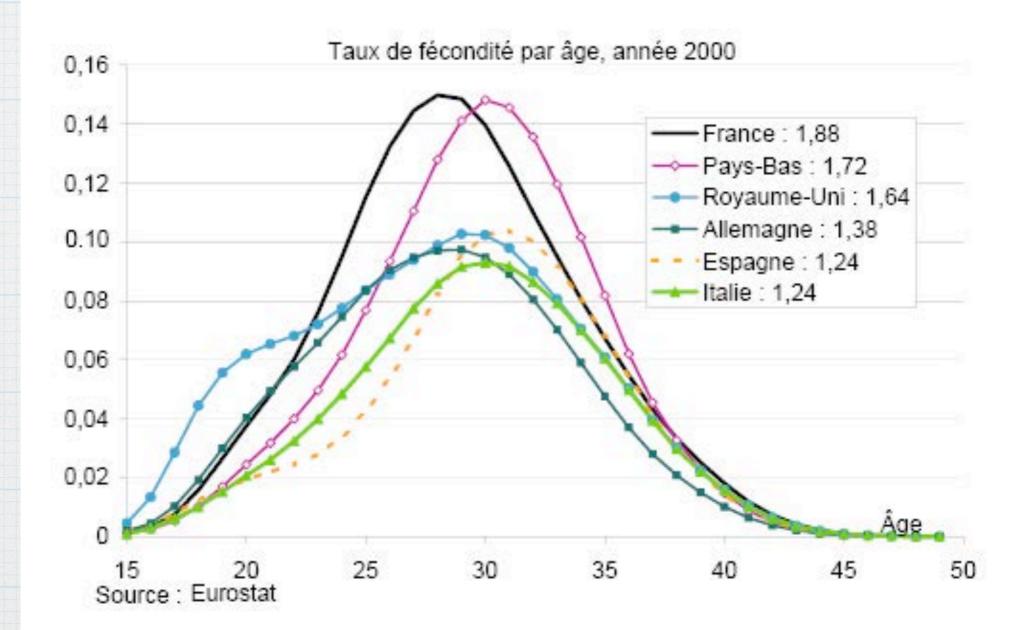
Above all things, good policy is to be used, that the treasures and monies in a State be not gathered into few hands. For otherwise, a State may have a great stock, and yet starve; and money is like muck, not good except it be spread.

Avant toutes choses, le gouvernement doit prendre des mesures pour empêcher que tout l'argent ne s'accumule en un petit nombre de mains. Autrement un État pourrait mourir de faim au sein de l'abondance; l'argent, ainsi que le fumier, ne fructifiant qu'autant qu'on a soin de le répandre.

Francis Bacon: "Of Seditions and Troubles"

The Essays or Counsels, Civil and Moral [3eme éd. 1625]

Essais de morale et de politique Paris, L'Arche, 1999, p.67



#### Lire le graphique

Le taux de fécondité représente la probabilité à chaque âge de mettre au monde un enfant. Pour chaque âge a, le taux de fécondité est obtenu en divisant le nombre d'enfants nés en 2000 d'une mère d'âge a par le nombre de femmes d'âge a vivant en 2000. Les âges sont placés sur l'axe horizontal. Il s'agit de l'âge atteint au cours de l'année 2000 : les femmes âgées de 28 ans en 2000 sont nées en 1972 (2000-28).



Le plus sage Créateur et Gouverneur du monde fait sortir du néant l'armée nombreuse des humains en créant tous ceux auxquels Il a demandé de vivre Dans le temps, l'Eternel nous fait tous défiler pareillement sous ses yeux jusqu'au moment où chacun, ayant atteint le but fixé, quitte le lieu de parade. L'apparition, le passage devant le Seigneur des armées, et le départ, tout se passe dans un ordre admirable.

Notre apparition au pays des vivants se produit peu à peu, sans bousculade et selon certains chiffres, qui sont toujours dans un rapport précis avec l'armée des vivants et avec le nombre des partants. Juste avant l'entrée au pays des vivants, quelques uns sont rayés des cadres, ce sont les mort-nés. Mais cette opération elle même se fait selon des proportions déterminées.

Au cours de cette sortie du néant, deux données sont particulièrement dignes d'attention : 20 filles naissent toujours pour 21 garçons, et, d'autre part, ceux qui voient le jour sont toujours un peu plus nombreux que ceux qui retombent en poussière. C'est de cette façon que l'armée humaine ne cesse d'augmenter légèrement, mais selon une proportion constante.

André Pichot *La société pure. De Darwin à Hitler* Paris, Flammarion, 2000, 458 p.

André Pichot Aux origines des théories raciales. De la Bible à Darwin Paris, Flammarion, 2008, 520 p.

Alain Drouard 'À propos de l'eugénisme scandinave. Bilan des recherches et travaux récents' *Population* 53e année, n°3, 1998 pp. 633-642

3. Le jugement : de la prudence au calcul

Tout joueur hasarde avec certitude pour gagner avec incertitude; et néanmoins il hasarde certainement le fini pour gagner incertainement le fini, sans pécher contre la raison. Il n'y a pas infinité de distance entre cette certitude de ce qu'on expose, et l'incertitude du gain; cela est faux. Il y a, à la vérité, infinité entre la certitude de gagner et la certitude de perdre. Mais l'incertitude de gagner est proportionnée à la certitude de ce qu'on hasarde selon **la proportion des hasards** de gain et de perte :

et de là vient que **s'il y a autant de hasards d'un côté que de l'autre, le parti est** à **jouer égal contre égal** ; et alors la certitude de ce qu'on expose est égale à l'incertitude du gain : tant s'en faut qu'elle en soit infiniment distante.

Et ainsi, notre proposition est dans une force infinie, quand il n'y a que le fini à hasarder à un jeu où il y a pareils hasards de gain que de perte, et l'infini à gagner. Cela est démonstratif, et si les hommes sont capables de quelque vérité, celle là l'est.

La Prudence

Cathédrale de Nantes Tombeau de François II Duc de Bretagne



La Prudence
Cathédrale de Nantes



La Prudence

Cathédrale de Nantes





## Code de procédure pénale, article 447

Hors les cas où la loi en dispose autrement, les infractions peuvent être établies par tout mode de preuve et le juge décide d'après son intime conviction.

Le juge ne peut fonder sa décision que sur des preuves qui lui sont apportées au cours des débats et contradictoirement discutées devant lui.

Supposons que u & e représentent les probabilités de la vérité d'un événement extraordinaire & de la fausseté d'un même événement, & qu'en même temps u'et e' expriment que la probabilité d'un témoignage sera ou non conforme à la vérité, & qu'un témoin ait assuré de la vérité de cet événement (...)

La probabilité que l'événement extraordinaire déclaré vrai l'est réellement sera :

$$\frac{uu'}{uu'+ee'}$$
 et celle qu'il est faux  $\frac{ee'}{uu'+ee'}$ 

Condorcet Mémoire sur le calcul des probabilités (1786),

Calcul de la probabilité (Pi) de la véracité d'un témoignage attestant qu'un numéro i a été tiré dans une urne contenant n numéros

P1 = pr/n: Le témoin ne ment pas et ne se trompe pas P2 = p(1-n)/r: Le témoin ne ment pas mais se trompe

P3 = (1-p)(r)/n: Le témoin ment et ne se trompe pas

P4 = (1-p)(1-r)/n: Le témoin ment et se trompe

$$Pi = \frac{\frac{pr}{n} + \frac{(1-p)(1-r)}{n(n-1)}}{\frac{pr}{n} + \frac{p(1-r)}{n} + \frac{(1-p)r}{n} + \frac{(1-p)(1-r)}{n}} \quad \text{ou } pr + \frac{(1-p)(1-r)}{n-1}$$

Laplace, *Théorie analytique des probabilités*, L.II, Ch. XI (1812)

5°. Comme la vérité, la raison, la justice, les droits des hommes, l'intérêt de la propriété, de la liberté, de la sûreté sont les mêmes partout, on ne voit pas pourquoi toutes les provinces d'un état, ou même tous les états, n'auraient pas les mêmes lois criminelles, les mêmes lois civiles, les mêmes lois de commerce, etc. Une bonne loi doit être bonne pour tous les hommes, comme une proposition vraie est vraie pour tous. Les lois qui paraissent devoir être différentes suivant les différens pays, ou statuent sur des objets qu'il ne faut pas régler par des lois, comme sont la plupart des réglemens de commerce, ou bien sont sondées sur des préjugés, des habitudes qu'il faut déraciner; et un des meilleurs moyens de les détruire, est de cesser de les soutenir par des lois.

10°. Lorsque les citorens suivent les lois, qu'importe qu'ils suivent la même? Il importe qu'ils suivent de bonnes lois; et comme il est difficile que deux lois différentes soient également justes, également utiles, il importe encore qu'ils suivent la meilleure; il importe enfin qu'ils suivent la même, par la raison que c'est un moyen de plus d'établir de l'égalité entre les hommes. Quel rapport le cérémonial tartare ou chinois peut-il avoir avec les lois? Cet article semble annoncer que Montesquieu regardait la législation comme un jeu, où il est indifférent de suivre telle ou telle règle, pourvu qu'on suive la règle établie, quelle qu'elle puisse être. Mais cela n'est pas vrai même des jeux. Leurs règles qui paraissent arbitraires, sont fondées presque toutes sur des raisons que les joueurs sentent vaguement, et dont les mathématiciens accoutumés au calcul des probabilités sauraient rendre compte.

Serait-il possible d'imaginer une conception plus radicalement irrationnelle que celle qui consiste à donner pour base philosophique, ou pour principal moyen d'élaboration finale, à l'ensemble de la science sociale, une prétendue théorie mathématique, où, prenant habituellement des signes pour des idées, suivant le caractère usuel des spéculations purement mathématiques, on s'efforce d'assujettir au calcul la notion nécessairement sophistique de la probabilité numérique, qui conduit directement à donner notre propre ignorance réelle pour la mesure naturelle du degré de vraisemblance de nos diverses opinions?

A. Comte, Physique sociale. Cours de philosophie positive, 49ème leçon

# TROISIÈME PARTIE

Chapitre 6

Les visages contemporains de la gouvernance par les nombres

## Constitution de la République populaire de Chine

# 中华人民共和国宪法

Chapitre I: Principes généraux

Article 1. La République populaire de Chine est un **Etat** socialiste de dictature démocratique populaire dirigé par la classe ouvrière et fondé sur l'alliance entre ouvriers et paysans.

Le système socialiste est le système fondamental de la République populaire de Chine. Il est interdit à toute organisation ou tout individu de porter atteinte au système socialiste.

(...)

Article 15. L'Etat pratique l'économie de marché socialiste.

L'Etat renforce la législation économique et perfectionne les réajustements macro-économiques.

L'Etat interdit par la loi à toute organisation ou tout individu de troubler l'ordre économique de la société.

# Code civil de l'Urss (1922)

Article 1 - Les droits civils sont garantis par la loi à l'exception des cas où ils sont exercés en violation de leur destination socio-économique

# Gosplan

Commission du plan d'État Государственный комитет по планированию

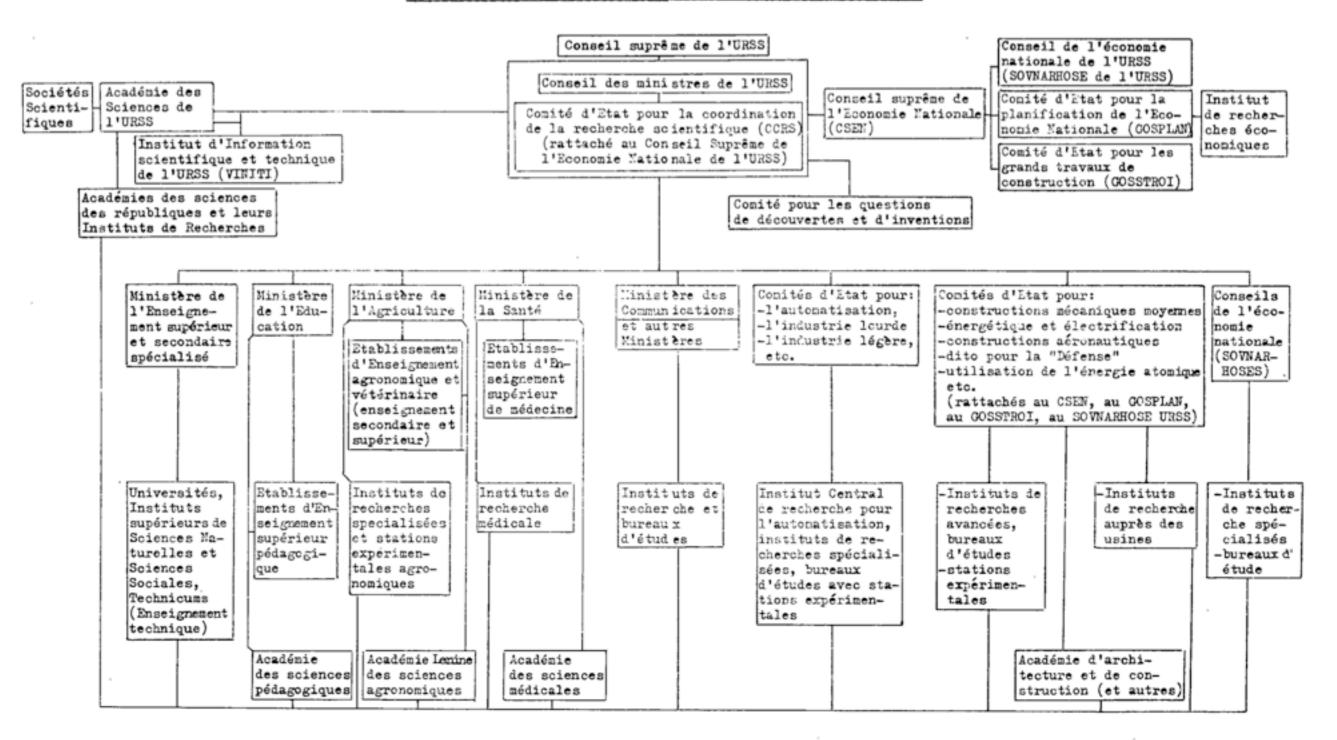
Karl Ballod, Der Zukunftstaat Stuggart, 1ère éd. 1898

Distribution : limitée

# ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE Département des sciences exactes et naturelles Groupe d'organisation de la recherche

UNESCO/NS/ROU/ 25 novembre 1963 Adapté du russe

ORGANIGRAMME DES STRUCTURES SCIENTIFICUES ET TECHNIQUES DE L'URSS





The question we have to ask ourselves is the following: should we determine our policy, our economic policy, by short-term electoral considerations or by what has to be done to put Europe back on the path to sustainable growth? For me the answer is clear. We should be serious when we discuss economic policy and not give up to immediate political or party considerations

La question que nous devons nous poser est la suivante: devrions-nous définir notre politique économique sur la base de considérations électorales à court terme ou par ce qui est nécessaire pour diriger l'Europe sur la voie d'une croissance durable ? Pour moi, la réponse est claire. Nous devrions être sérieux et ne pas céder à des considérations politiques ou partisanes immédiates.

So Vice is beneficial found, When it's by Justice lopt, and bound;

Ainsi le vice s'avère avantageux, lorsque la justice l'émonde, en ôte l'excès, et le lie.

Bernard Mandeville, La fable des abeilles

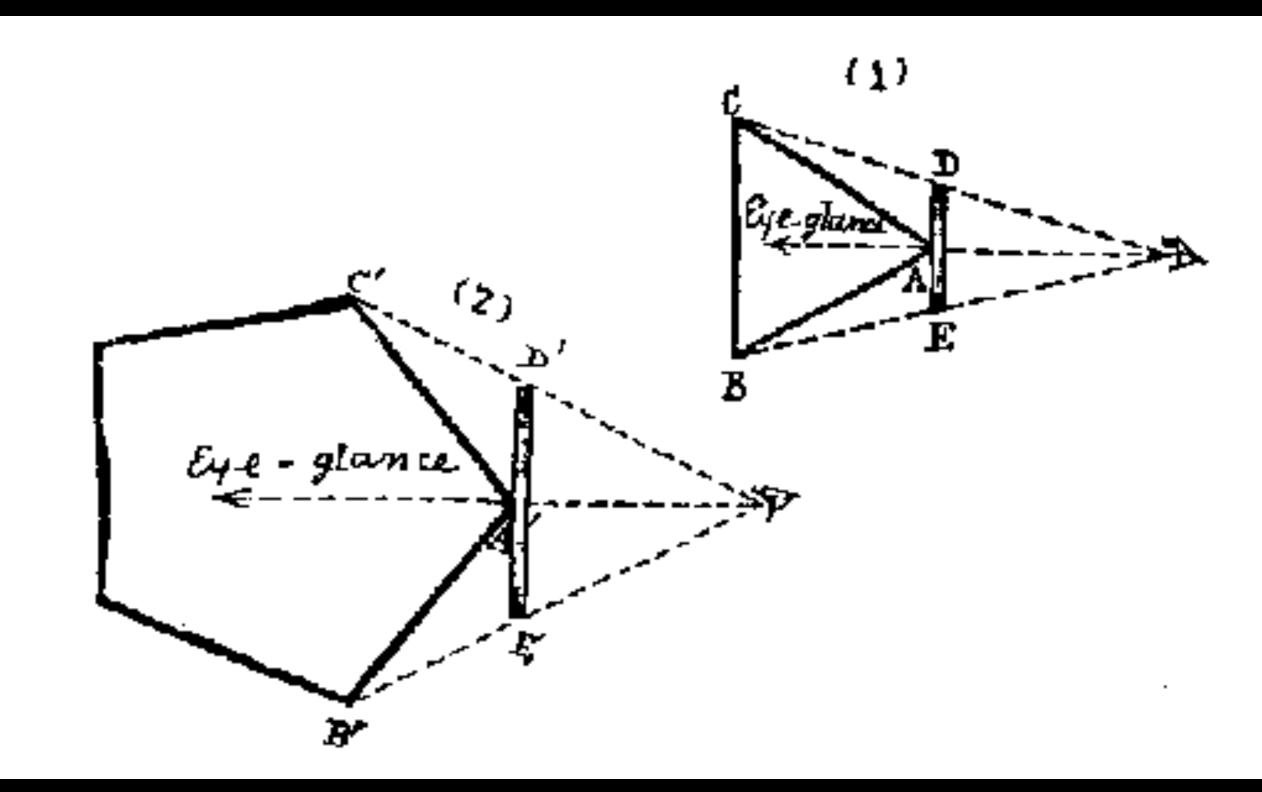
### DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Article 6 - Chacun a droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique En même temps que les institutions s'imposent à nous, nous y tenons; elles nous obligent et nous les aimons; elles nous contraignent et nous trouvons notre compte à ce fonctionnement et à cette contrainte même.

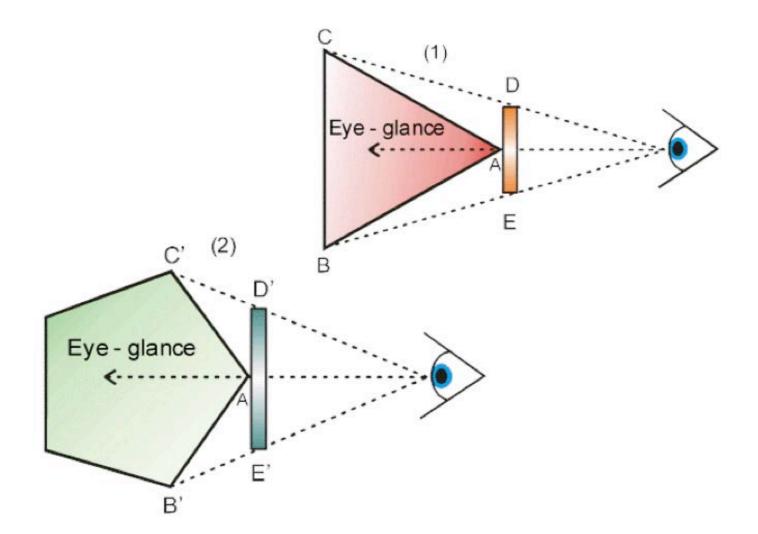
Émile Dukheim *Les règles de la méthode sociologique. Préface à la seconde édition* [1910]



Edwin Abbott, *Flatland*, 1ère éd. 1884
Texte en ligne à l'url: <<u>www.geom.uiuc.edu/~banchoff/Flatland/</u>>



Suppose I see two individuals approaching whose rank I wish to ascertain. They are, we will suppose, a Merchant and a Physician, or in other words, an Equilateral Triangle and a Pentagon; how am I to distinguish them?



It will be obvious, to every child in Spaceland who has touched the threshold of Geometrical Studies, that, if I can bring my eye so that its glance may bisect an angle (A) of the approaching stranger, my view will lie as it were evenly between the two sides that are next to me (viz. CA and AB), so that I shall contemplate the two impartially, and both will appear of the same size. Now in the case of (1) the Merchant, what shall I see? I shall see a straight line DAE, in which the middle point (A) will be very bright because it is nearest to me; but on either side the line will shade away RAPIDLY TO DIMNESS, because the sides AC and AB RECEDE RAPIDLY INTO THE FOG and what appear to me as the Merchant's extremities, viz. D and E, will be VERY DIM INDEED.

On the other hand in the case of (2) the Physician, though I shall here also see a line (D'A'E') with a bright center (A'), yet it will shade away LESS RAPIDLY to dimness, because the sides (A'C', A'B') RECEDE LESS RAPIDLY INTO THE FOG: and what appear to me the Physician's extremities, viz. D' and E', will not be NOT SO DIM as the extremities of the Merchant.

The Reader will probably understand from these two instances how --after a very long training supplemented by constant experience--it is possible for the well-educated classes among us to discriminate with fair accuracy between the middle and

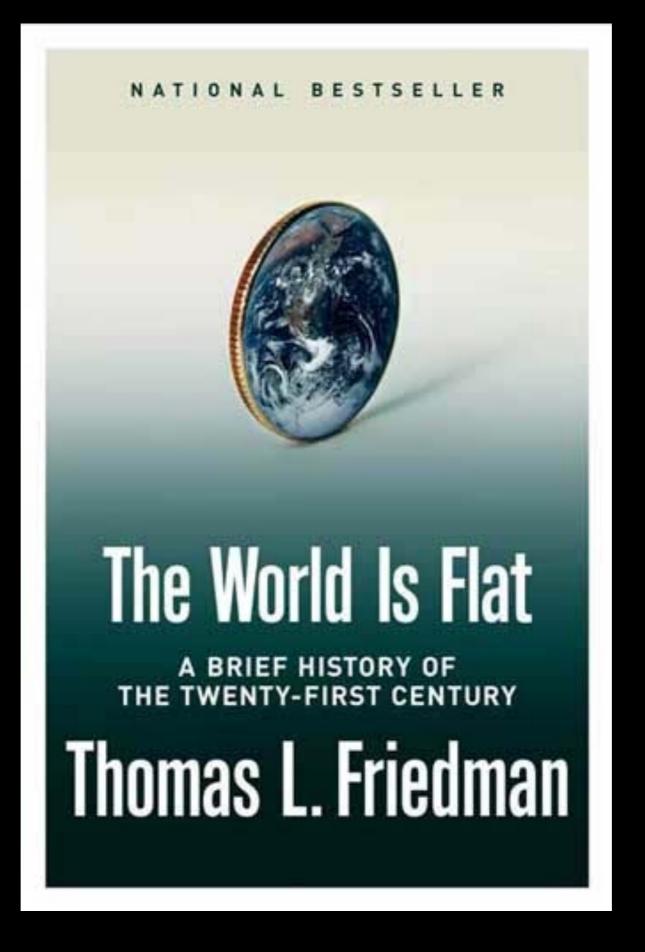
lowest orders, by the sense of sight.



L'horizon de l'univers n'est pas celui de nos paysages, mais on peut dire au moins qu'il est celui de notre raison : nous n'avons pas moyen de voir ni de penser rationnellement au-delà.

En particulier c'est l'horizon de notre science ; laquelle (...) est radicalement incapable, en tant que physique mathématique, d'objectiver complètement l'univers, puisqu'il s'agit d'un étant singulier, à la fois unité et totalité, qui ne peut être mis en relation avec rien d'autre que lui-même.

Augustin Berque, Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains, Paris, Belin, 2000



New-York, Farrar, Straus & Giroux, 2005, 496 p.

Dans la société propre aux pays d'Europe de l'Est, l'adhésion à l'idéologie communiste joue de plus en plus le rôle d'un simple rituel : tous s'en réclament, personne - ou presque - n'y croit; en revanche la soumission inconditionnelle au chef est indispensable. Le communiste moyen n'est nullement un fanatique c'est un carriériste cynique qui fait ce qu'il faut pour accéder à une position privilégiée et s'assurer une vie de qualité supérieure (...)

La Constitution et les lois sont tenues en piètre estime par les agents de la Sécurité comme par les autres personnages puissants du régime (...) pour qui la volonté individuelle peut toujours l'emporter sur la loi commune à tous (...). Ici tout est arrangeable, négociable, monnayable : l'exception a pris la place de la règle.

Tzvetan Todorov, Le siècle des totalitarismes, Paris, Laffont, 2010

Le discours et la technique du droit ont eu essentiellement pour fonction de dissoudre à l'intérieur du pouvoir le fait de la domination, pour faire apparaître à la place de cette domination, que l'on voulait réduire ou masquer, deux choses : d'une part les droits légitimes de la souveraineté et, d'autre part, l'obligation légale de l'obéissance (...)

Mon projet général était, au fond, d'inverser cette direction générale de l'analyse qui est celle du droit tout entier depuis le Moyen-Âge. J'ai essayé de faire l'inverse, c'est-à-dire de laisser valoir comme un fait, aussi bien dans son secret que dans sa brutalité, la domination, et puis de montrer à partir de là, non seulement comment **le droit est,** d'une manière générale, l'instrument de cette domination – cela va de soi – mais aussi comment, jusqu'où et sous quelle forme le droit (et quand je dis le droit, je ne pense pas seulement à la loi, mais à l'ensemble des appareils, institutions, règlements, qui appliquent le droit) véhicule et met en œuvre des rapports qui ne sont pas des rapports de souveraineté mais des rapports de domination (...)

Le système du droit et le champ judiciaire sont le véhicule permanent des rapports de domination, de techniques d'assujettissement polymorphes. Le droit, il faut le voir, je crois, non du côté d'une légitimité à fixer, mais du côté des procédures d'assujettissement qu'il met en œuvre.

L'antagonisme entre les détenteurs d'espèces différentes de capital juridique, qui investissent des intérêts et des visions du monde très différentes dans leur travail spécifique d'interprétation, n'exclut pas la complémentarité des fonctions et sert en fait de base à une forme subtile de division du travail de domination symbolique dans laquelle les adversaires, objectivement complices, se servent mutuellement. Le canon juridique est comme le réservoir d'autorité garantissant, à la façon d'une banque centrale, l'autorité des actes juridiques singuliers.

Pierre Bourdieu, La force du droit, Actes de la recherche en sciences sociales. Vol. 64, septembre 1986

Résumons les caractères principaux d'un rhizome: à la différence des arbres ou de leurs racines, le rhizome connecte un point quelconque avec un autre point quelconque, et chacun de ses traits ne renvoie pas nécessairement à des traits de même nature, il met en jeu des régimes de signes très différents et même des états de non-signes. Le rhizome ne se laisse ramener ni à l'Un ni au multiple. Il n'est pas l'Un qui devient deux, ni même qui deviendrait directement trois, quatre ou cinq, etc. Il n'est pas un multiple qui dérive de l'Un, ni auquel l'Un s'ajouterait [n+1]. Il n'est pas fait d'unités, mais de dimensions, ou plutôt de directions mouvantes. Il n'a pas de commencement ni de fin, mais toujours un milieu, par lequel il pousse et déborde. Il constitue des multiplicités linéaires à n dimensions, sans sujet ni objet, étalables sur un plan de consistance, et dont l'Un est toujours soustrait [n-1] (...)

Un rhizome ne commence pas et n'aboutit pas, il est toujours au milieu, entre les choses, un inter-être, intermezzo. L'arbre est filiation, mais le rhizome est alliance, uniquement alliance. L'arbre impose le verbe "être", mais le rhizome a pour tissu la conjonction "et... et...". Il y a dans cette conjonction assez de force pour déraciner le verbe être.



Rhizome de bambou

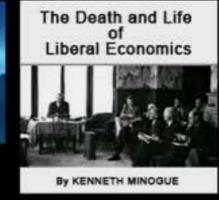
#### THE MONT PELERIN SOCIETY











| Home                           |
|--------------------------------|
| About MPS                      |
| Past Meetings                  |
| Hayek Essay Contest            |
| How to Join MPS                |
| Contact                        |
| Links                          |
| Member Login<br>E-mail Address |
| Password                       |
| (log-in) Forgot Password?      |

| translate       | But and million |        |
|-----------------|-----------------|--------|
| translate (     | TOXT SIZE       | 142 1- |
| SA GRADUAGE CO. | PROPER MARKET   |        |

#### Attention Members of the Mont Pelerin Society

The 2014 General Meeting of The Mont Pelerin Society will be held in Hong Kong, China on August 31 - September 5, 2014.

#### **The Mont Pelerin Society**

The Mont Pelerin Society is composed of persons who continue to see the dangers to civilized society outlined in the statement of aims. They have seen economic and political liberalism in the ascendant for a time since World War II in some countries but also its apparent decline in more recent times.

Though not necessarily sharing a common interpretation, either of causes or consequences, they see



danger in the expansion of government, not least in state welfare, in the power of trade unions and business monopoly, and in the continuing threat and reality of inflation.

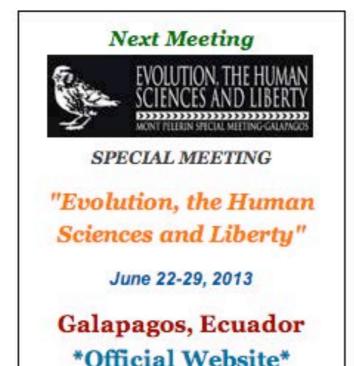
Again without detailed agreements, the members see the Society as an effort to interpret in modern terms the fundamental principles of economic society as expressed by those classical economists, political scientists, and philosophers who have inspired many in Europe, America and throughout the Western World.

read more...

## The Mont Pelerin Society

The Mont Pelerin Society is composed of persons who continue to see the dangers to civilized society outlined in the statement of aims. They have seen economic and political liberalism in the ascendant for a time since World War II in some countries but also its apparent decline in more recent times.

Though not necessarily sharing a common interpretation, either of causes or consequences, they see



danger in the expansion of government, not least in state welfare, in the power of trade unions and business monopoly, and in the continuing threat and reality of inflation.

Again without detailed agreements, the members see the Society as an effort to interpret in modern terms the fundamental principles of economic society as expressed by those classical economists, political scientists, and philosophers who have inspired many in Europe, America and throughout the Western World.

read more...

La Société du Mont Pélerin est composé de personnes (...) qui voient le danger de l'expansion du gouvernement, notamment de l'État social, du pouvoir des syndicats et des monopoles, ainsi que de la menace persistance et de la réalité de l'inflation.

Sans s'accorder sur tout, elles voient dans la Société un effort d'interprétation en termes modernes des principes fondamentaux d'une société régie par l'économie, tels qu'exprimés par les auteurs classiques dont les travaux en économie, science politique ou philosophie ont été une source d'inspiration en Europe, en Amérique et dans l'ensemble du Monde occidental

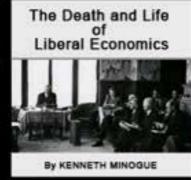
#### THE MONT PELERIN SOCIETY











translate | text size 🖽 🖯

#### Home About MPS Statement of Aims Board of Directors Past Presidents Notable Members F.A. Hayek Past Meetings Hayek Essay Contest How to Join MPS Contact Links Member Login E-mail Address (log-in) Forgot Password?



Nobel Prize Winners



F. A. von Hayek Economics 1974



Milton Friedman Economics 1976



George Stigler Economics 1982



James M. Buchanan Economics 1986



Maurice Allais Economics 1988



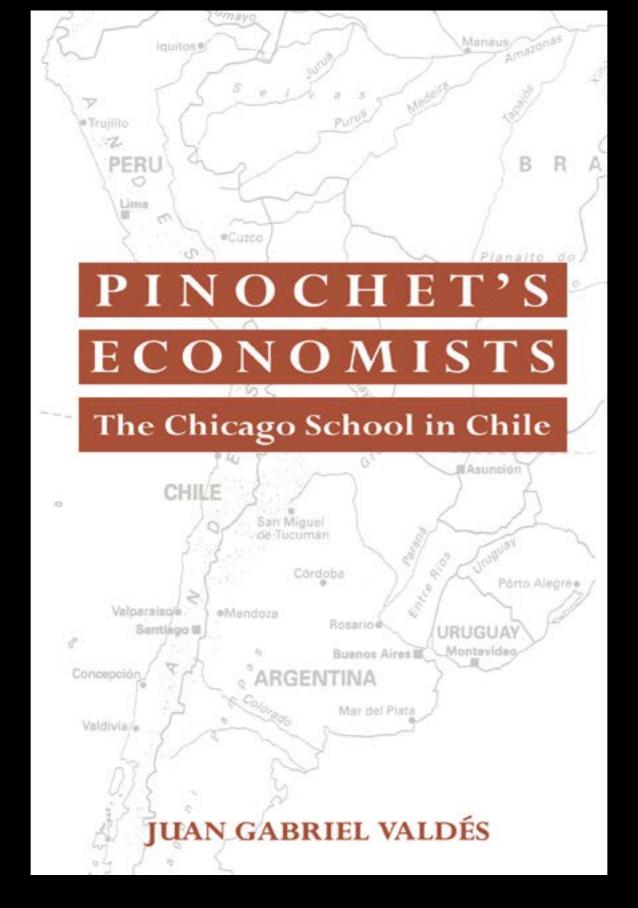
Ronald Coase Economics 1991



Gary Becker Economics 1992

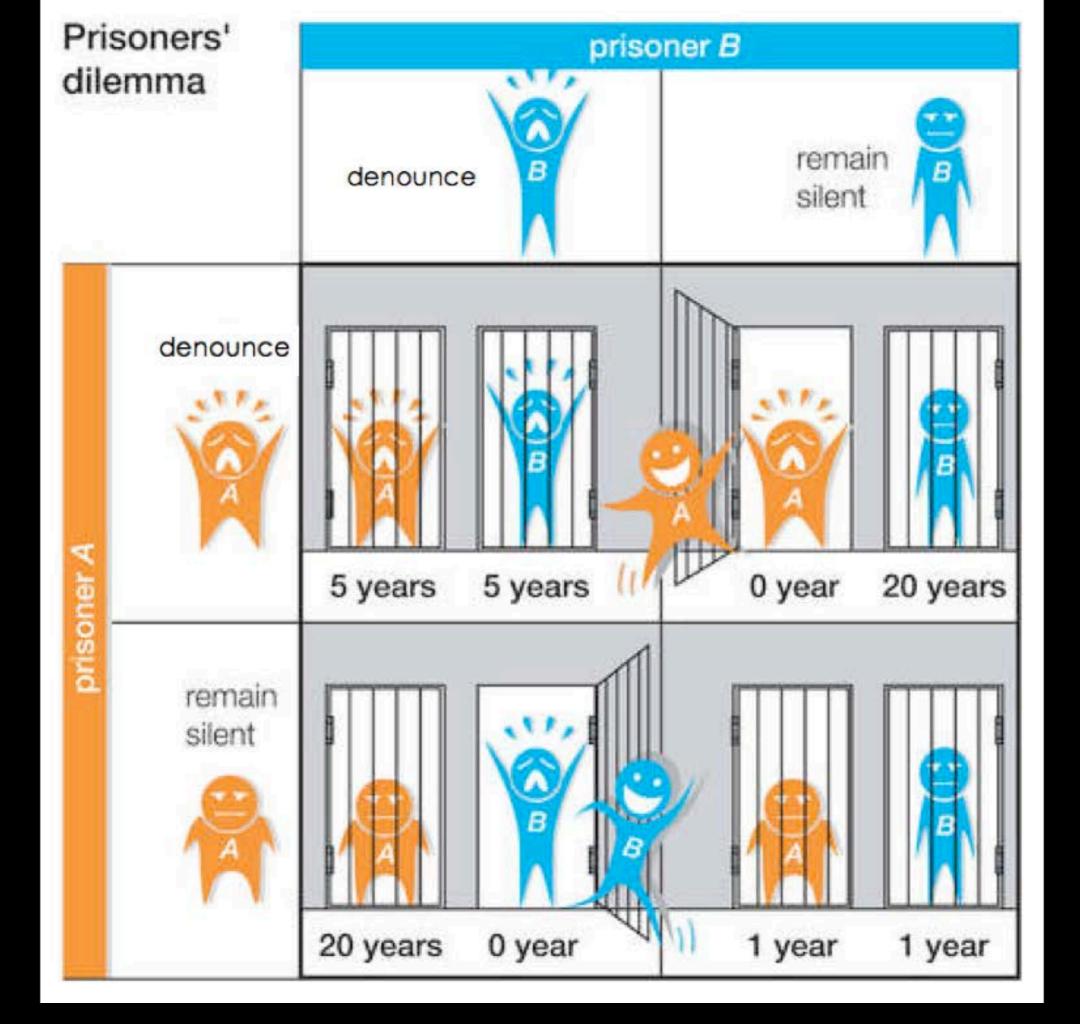


Vernon Smith Economics 2002

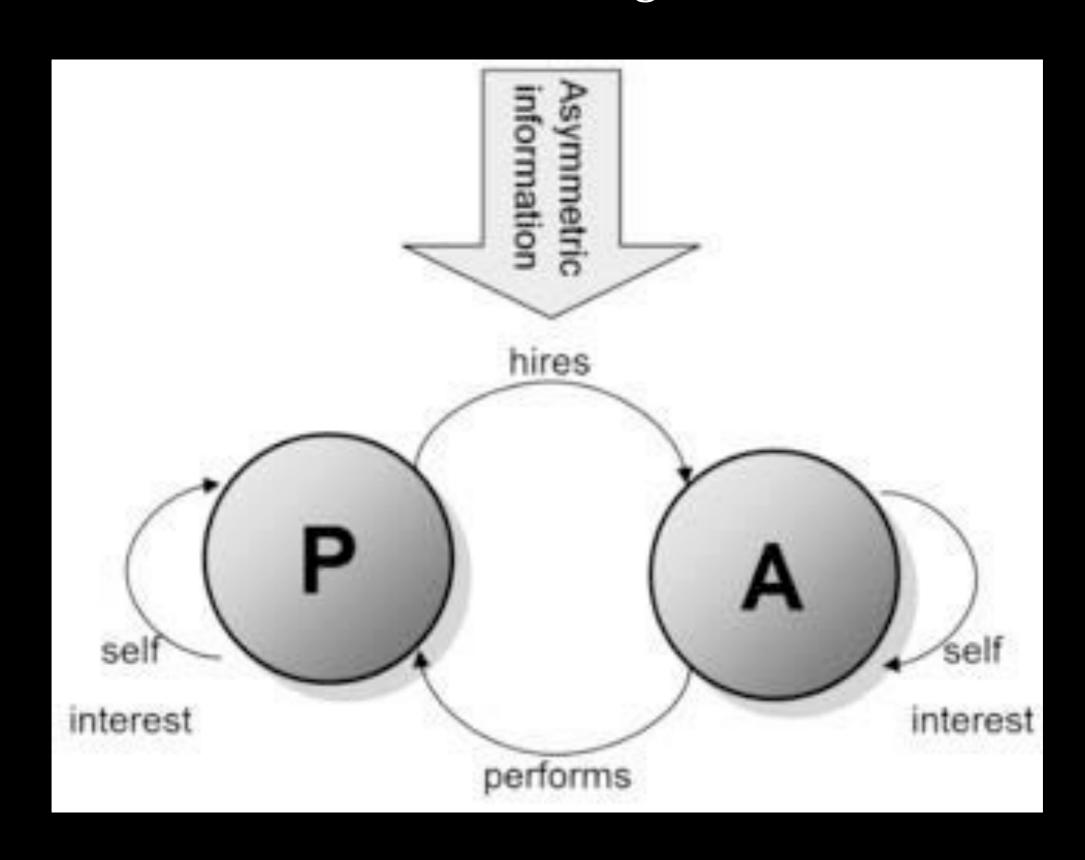


Juan Gabriel Valdés, *Pinochet's Economists: The Chicago School of Economics in Chile,*Cambridge University Press, 1995, 352 p.

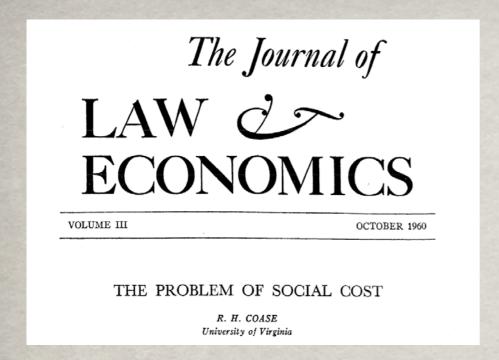
# 1. La théorie des jeux



# Agency Model Théorie de l'agence



# 2. Le «théorème de Coase» et la théorie des *property rights*



The failure to develop a theory adequate to handle the problem of harmful effects stems from a faulty concept of **a factor of production**. This **is usually thought of as physical entity** which the businessman acquires and uses (an acre of land, a ton of fertiliser) **instead of as a right to perform certain** (physical) **actions.** (...)

If factors of production are thought of as rights, it becomes easier to understand that the right to do something which has a harmful effect (such as the creation of smoke, noise, smells, etc.) is also a factor of production. **Just as we may use a piece of land in such a way as to prevent someone else from crossing it,** or parking his car, or building his house upon it, **so we may use it in such a way as to deny him a view or quiet or unpolluted air**. The cost of exercising a right (of using a factor of production) is always the loss which is suffered elsewhere in consequence of the exercise of that right – the inability to cross lannd, to park a car, to build a house, to enjoy a view, to have peace and quiet or to breathe clean air.

It would clearly be desirable if the only actions performed were those in which

what was gained was worth more than what was lost.

L'incapacité à développer une théorie adéquate pour traiter du problème des nuisances découle d'une conception défectueuse de ce qu'est un facteur de production. Ce dernier est généralement conçu comme une entité physique qu'un homme d'affaires achète et utilise (un hectare de terre, une tonne d'engrais) et non pas comme un droit de réaliser certaines activités (physiques) (...)

Si les facteurs de productions sont conçus comme des droits, il devient plus aisé de comprendre que le droit de faire quelque chose qui provoque des nuisances (tels la création de fumée, de bruits, d'odeurs, etc.) est aussi un facteur de production. De même que nous avons le droit d'user d'une parcelle de terre en sorte d'empêcher quelqu'un d'autre de la traverser, d'y garer sa voiture ou d'y construire sa maison, de même nous avons le droit d'en user en le privant d'une vue, du calme ou d'un air pur. Le coût de l'exercice du droit (d'user du facteur de production) est toujours la perte causée ailleurs par l'exercice de ce droit – l'empêchement de traverser la parcelle, de garer une voiture, de construire une maison, de jouir d'une vue, d'avoir la paix et la tranquillité ou de respirer un air pur.

Ceci est clairement désirable si les seules activités accomplies sont celles dont les gains sont supérieurs aux pertes.

It is necessary to know whether the damaging business is liable or not for damage caused since without the establishment of this initial delimitation of rights there can be no market transactions to transfer and recombine them. But **the ultimate result** (which maximises the value of production) is independent of the legal position if the pricing system is assumed to work without cost

Il est nécessaire de savoir si l'entreprise qui cause des dommages en est responsable, puisqu'à défaut d'une telle délimitation initiale des droits, il ne peut y avoir de transaction marchande les transférant ou les recombinant. Mais le résultat final (qui maximise la valeur de la production) est indépendant de la situation juridique s'il est supposé que le système de prix fonctionne sans coût.

R. Coase, The Problem of Social Coast, The Journal of Law & Economics, vol. III, oct. 1960,p. 8.





Accueil > Recherche > Centres de recherche > Autres

#### Inscriptions

#### Formations

### Laboratoire d'Economie du Droit

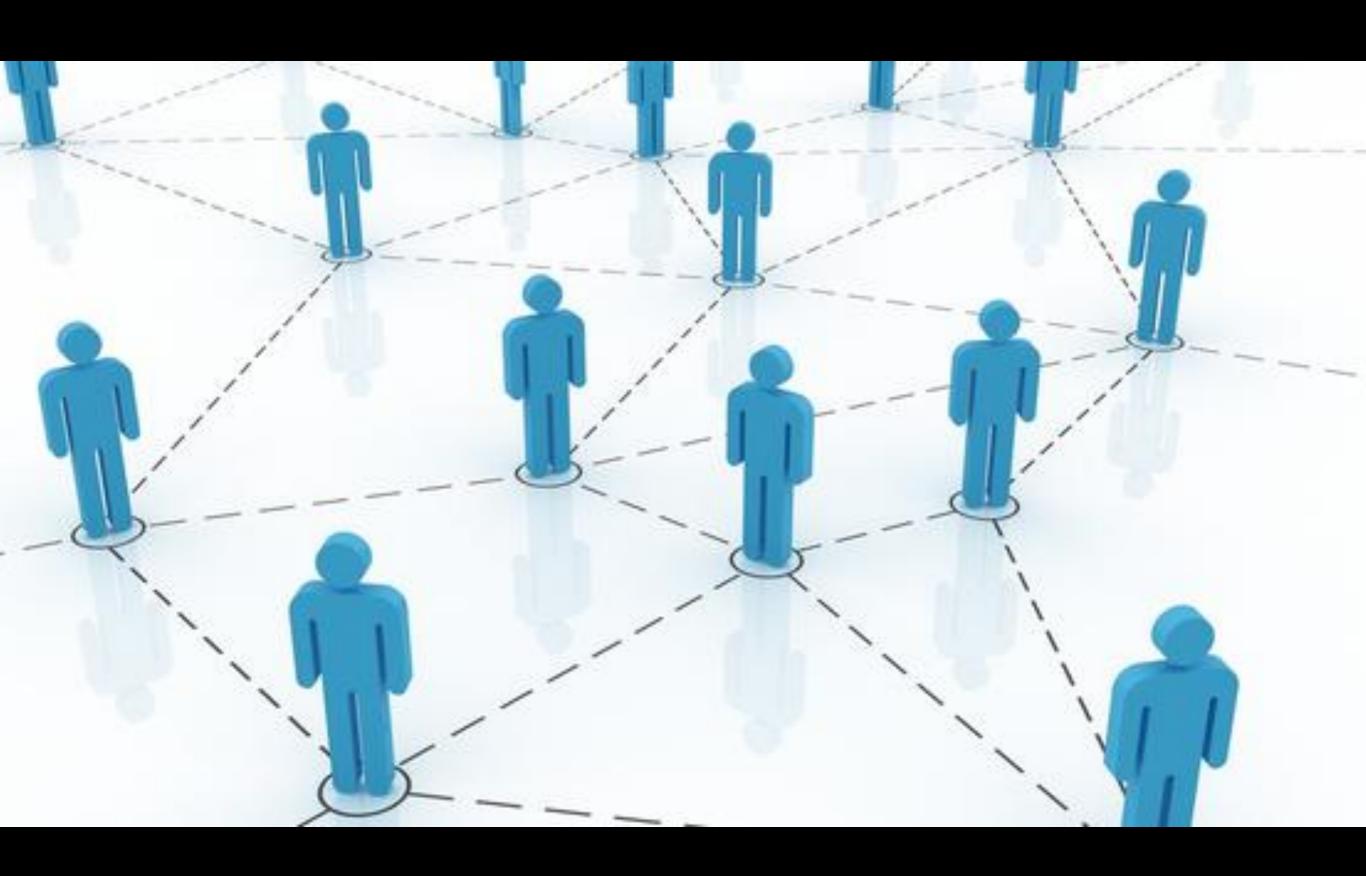
Les recherches en économie du droit se proposent d'appliquer les outils d'analyse et les critères de jugements des économistes à l'explication et à l'évaluation des règles juridiques. Ce mouvement présente à la fois une dimension positive et normative. La première cherche à rendre compte du comportement des individus participant à des activités en relation avec le droit, comme les juges, les législateurs, les avocats, les victimes de préjudices, les parties aux contrats, les propriétaires ou encore les inventeurs et les pollueurs... La seconde dimension s'intéresse à ce qui peut être utile au juriste dans le savoir économique afin d'élaborer, d'appliquer ou de réformer un dispositif juridique.

Les travaux développés au sein du Laboratoire d'Economie du droit de Paris 2 visent non seulement à fournir de nouvelles idées dans le raisonnement juridique, mais aussi des études d'impact fondées sur les techniques économiques. Les producteurs de règles doivent être informés des conséquences économiques de leurs décisions. On estime souvent que le rôle des tribunaux consiste seulement à identifier des solutions « justes » dans des cas qui n'auraient aucun impact sur des individus autres que les parties impliquées dans le litige ; en réalité les jugements produisent des effets pour une catégorie entière de cas semblables. Les bénéfices pour les économistes ne sont pas moins significatifs qui doivent comprendre que les systèmes juridiques contribuent à produire de la cohérence économique et sociale.

# HAND FORMULA

# 

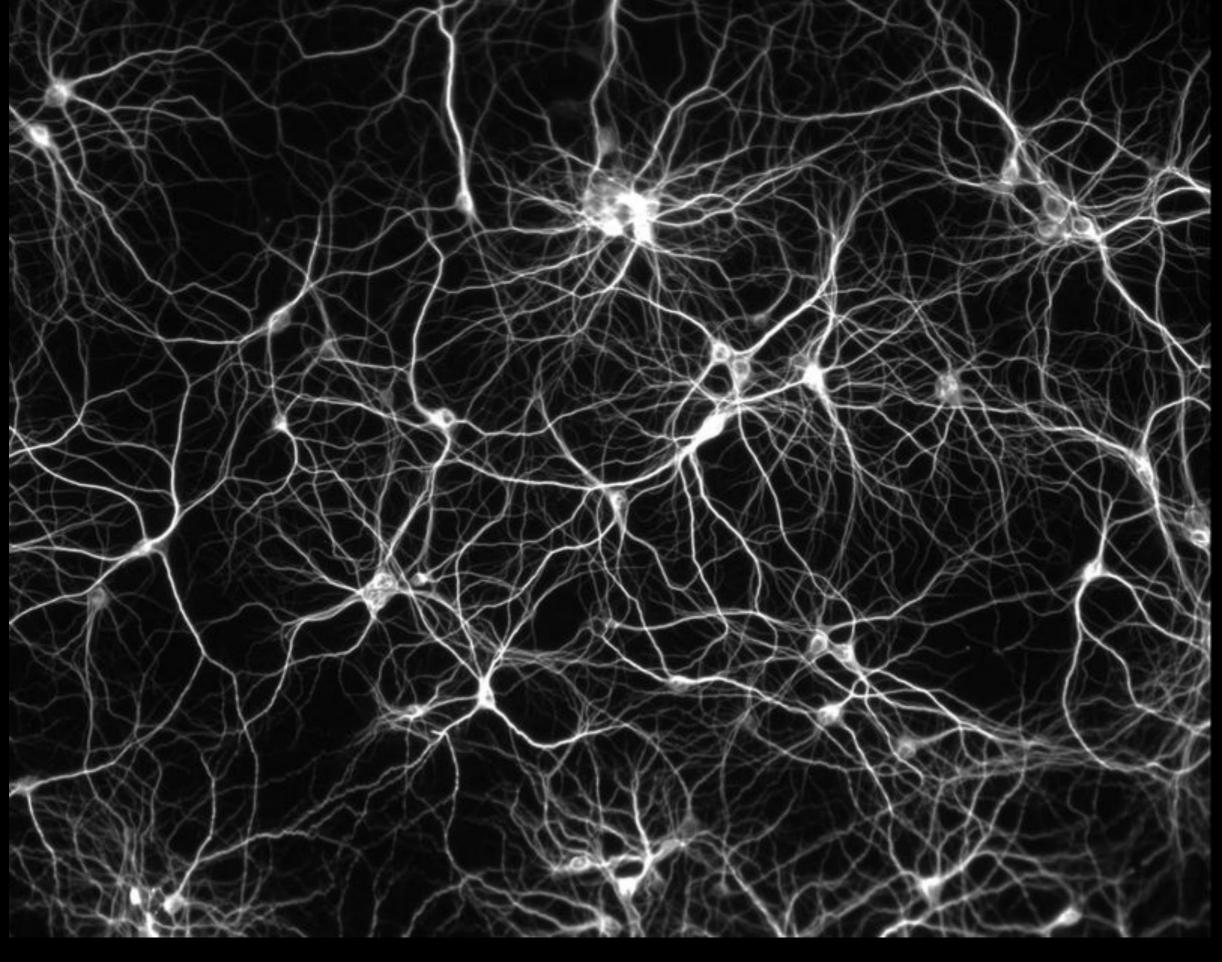
- B = Coût de prévention du dommage (burden)
- P = Probabilité de survenance du dommage (probability)
- L = Montant prévisible du dommage (loss)
- N = Responsabilité (negligence)



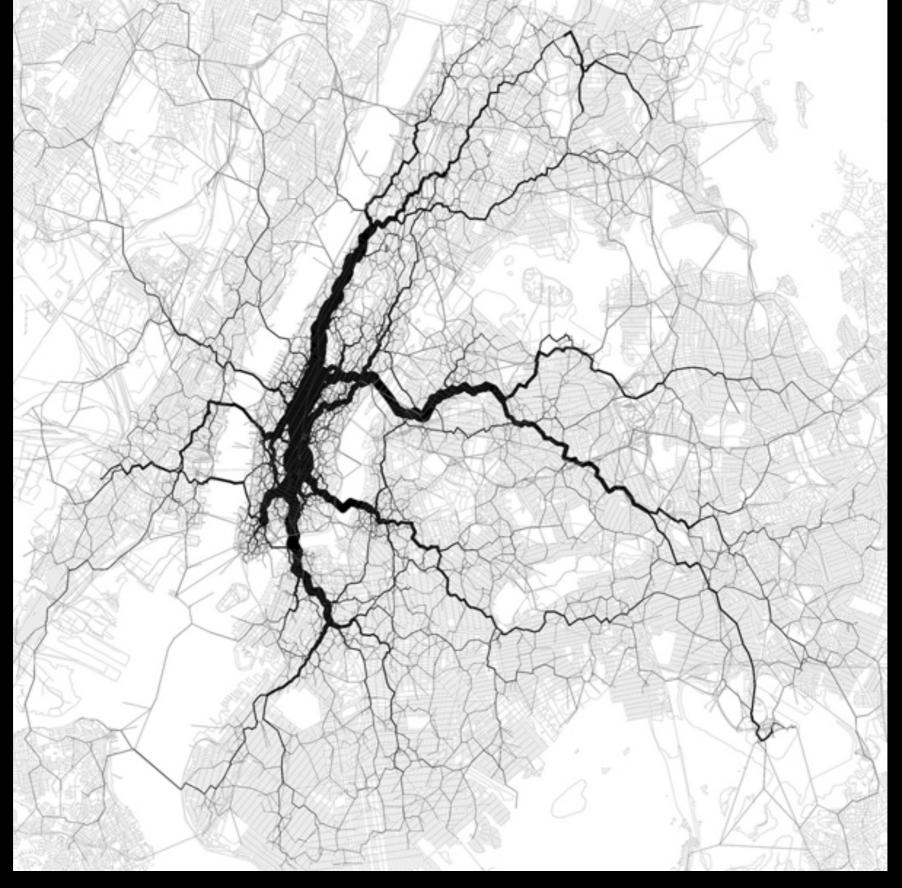
Particules contractantes



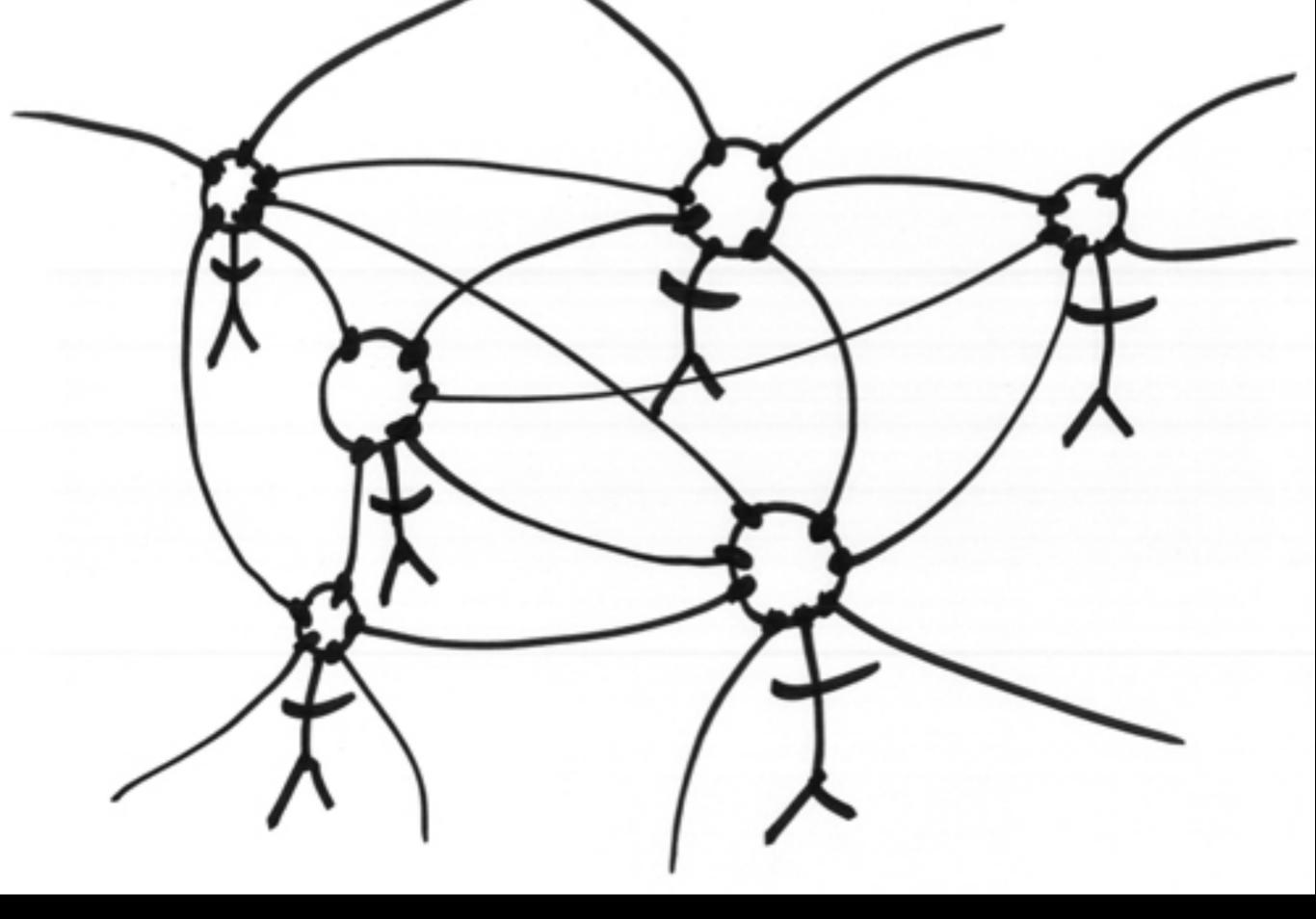
Rhizome de bambou



Réseau neuronal



Cartographie du trafic twitter en fonction de la géolocalisation à New York



L'ordre juridique réticulaire

Dans le règne des fins tout à un PRIX ou une DIGNITÉ. Ce qui a un prix peut être aussi bien remplacé par quelque chose d'autre, à titre d'équivalent; au contraire, ce qui est supérieur à tout prix, ce qui par suite n'admet pas d'équivalent, c'est ce qui a une dignité.

Ce qui rapporte aux inclinations et aux besoins généraux de l'homme, cela a un prix marchand; ce qui, même sans supposer de besoin, correspond à un certain goût, c'est-à-dire à la satisfaction que nous procure un simple jeu sans but de nos facultés mentales, cela a un prix de sentiment; mais ce qui constitue la condition, qui seule peut faire que quelque chose est une fin en soi, cela n'a pas seulement une valeur relative, c'est-à-dire un prix, mais une valeur intrinsèque, c'est-à-dire une dignité

Kant, Fondements de la métaphysique des mœurs, II (trad. V. Delbos)

La dignité humaine relève aujourd'hui de la plus dangereuse des bigoteries et de l'anathème liberticide le plus efficace.

Jean-Pierre Baud, Le droit de vie et de mort. Archéologie de la bioéthique, Paris, Aubier, 2001, p. 308.

#### DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Article 1. Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 5. Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

#### GRUNDGESETZ FÜR DIE BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND

#### Article 1

- (1) **Die Würde des Menschen ist unantastbar.** Sie zu achten und zu schützen ist Verpflichtung aller staatlichen Gewalt.
- (2) Das Deutsche Volk bekennt sich darum zu unverletzlichen und unveräußerlichen Menschenrechten als Grundlage jeder menschlichen Gemeinschaft, des Friedens und der Gerechtigkeit in der Welt.
- (1) La dignité de l'être humain est intangible. Tous les pouvoirs publics ont l'obligation de la respecter et de la protéger.
- (2) En conséquence, le peuple allemand reconnaît à l'être humain des droits inviolables et inaliénables comme fondement de toute communauté humaine, de la paix et de la justice dans le monde.

#### CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE

#### TITRE I DIGNITÉ

Article 1. La dignité humaine est inviolable. Elle doit être respectée et protégée.

Article 5. Nul ne peut être soumis à la torture, ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants.



CULTURE LIVRES

### Marcela Iacub, perdue dans la lumière

LE MONDE DES LIVRES | 28.02.2013 à 16h07 • Mis à jour le 01.03.2013 à 16h12

Par Julie Clarini et Marion Van Renterghem

La liberté est son obsession. Elle dénonce les formes de la bêtise humaine que sont l'autoritarisme, le paternalisme, le moralisme. Juriste, elle s'appuie sur le droit comme technique d'émancipation. Elle travaille sur les cas limites pour dénicher le fonctionnement caché d'une société. Elle met en garde contre les références au psychique, au mental, à la dignité, ou contre le mimétisme du droit avec la nature.

#### DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Article 1. Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 5. Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

#### CONVENTION EUROPÉENNE DE SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES

Article 3. Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants.

#### CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE

### TITRE I DIGNITÉ

Article 1. La dignité humaine est inviolable. Elle doit être respectée et protégée.

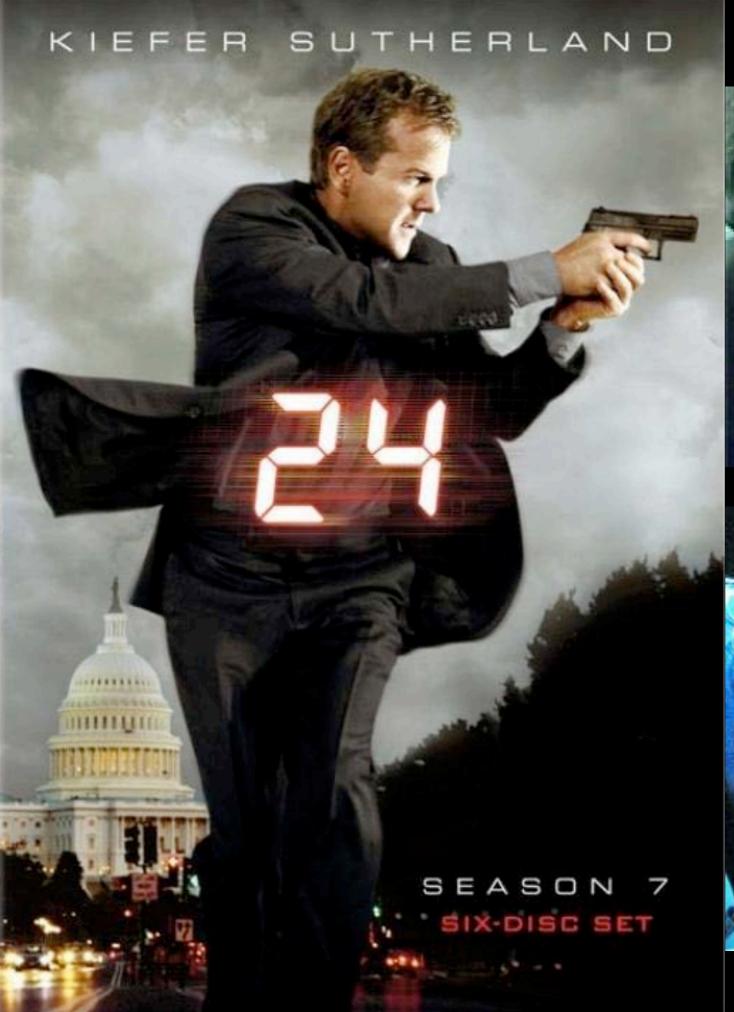
Article 5. Nul ne peut être soumis à la torture, ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants.



If the stakes are high enough, torture is permissible

Si les enjeux sont assez élevés, la torture est permise

Richard A. Posner, The Best Offense, The New Republic, 2 sept. 2002.









L'exercice des droits fondamentaux en cause, à savoir respectivement les libertés d'expression et de réunion ainsi que le respect de la dignité humaine, n'échappe pas au champ d'application des dispositions du traité. Cet exercice doit être concilié avec les exigences relatives aux droits protégés par ledit traité et être conforme au principe de proportionnalité

CJCE, 11 décembre 200, aff. C-438/05, Viking, §. 46

§.211. Der Anspruch auf freie und gleiche Teilhabe an der öffentlichen Gewalt ist in der Würde des Menschen verankert.

Le droit à une participation libre et égale à la puissance publique est ancré dans la dignité humaine

**§.216.** Das demokratische Prinzip ist nicht abwägungsfähig; es ist unantastbar

Le principe de démocratie ne peut pas être pesé contre d'autres valeurs ; il est intangible .

# 3. La New Comparative Analysis et le marché du Droit

L'idée d'évolution culturelle est indubitablement plus ancienne que le concept biologique d'évolution. Il est même probable que son application à la biologie par Charles Darwin ait été, à travers son grand-père Erasmus, dérivée du concept d'évolution culturelle de Bernard Mandeville et David Hume (...)

Il est vrai qu'après Darwin, les adeptes du "darwinisme social" – qui avaient eu besoin de Darwin pour apprendre ce qui était une tradition plus ancienne de leur propre discipline – ont quelque peu discrédité la thèse en la rétrécissant à la sélection des individus congénitalement plus aptes; processus que sa lenteur rend comparativement négligeable pour l'évolution culturelle, alors qu'ils méconnaissent l'évolution – décisivement importante – de la sélection par les règles et pratiques

F.A. Hayek, L'ordre politique d'un peuple libre, Paris, PUF, 1983, trad. R. Audouin



# Organisation internationale de normalisation



### Qu'entend-on par ISO 26000 ?

ISO 26000 est une Norme internationale de l'ISO qui donnera des lignes directrices pour la responsabilité sociétale (RS). Cette norme est destinée aux organisations de tous types, dans le secteur public et le secteur privé, les pays développés et en développement ainsi que les économies en transition. Elle les aidera dans leurs efforts visant à fonctionner sur le mode socialement responsable que la société demande de plus en plus aujourd'hui.

ISO 26000 contient des lignes directrices et non des exigences. Elle n'est donc pas destinée à la certification comme le sont les normes ISO 9001:2008 et ISO 14001:2004.

### Responsabilité sociétale : Les 7 questions centrales





# Organisation internationale de normalisation

# Comment ISO 26000 s'appuie sur les meilleures pratiques?

Les lignes directrices d'ISO 26000 s'inspirent des meilleures pratiques développées par les initiatives RS existantes dans le secteur public et le secteur privé. Elles sont cohérentes avec et complètent les déclarations et conventions correspondantes des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, en particulier l'Organisation internationale du Travail (OIT), avec laquelle l'ISO a établi un Protocole d'accord pour garantir la cohérence avec les normes du travail de l'OIT. L'ISO a également signé un Protocole d'accord avec le Bureau du Pacte mondial de l'ONU (UNGCO) et avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) afin de renforcer la collaboration pour l'élaboration d'ISO 26000.



Actualités

Store

Search ISO



Normes ISO

Publications et produits électroniques

#### Comment choisir et acheter une norme?

#### (haut de page)

L'ISO Store vous propose plusieurs façons de trouver les normes et autres publications qui vous intéressent :

- un champ de Recherche rapide dans la bannière d'entête de chaque page;
- une Recherche avancée offrant des moyens de recherche plus pointus;
- des Recherches prédéfinies pour trouver, par exemple, toutes les normes publiées ce mois, etc.
- une recherche sur les Publications et produits électroniques.

Ces trois dernières options sont accessibles sur la page de résultats de la recherche rapide. Tous les articles disponibles ont une fonction panier associée.

#### Remplir votre panier et enregistrer votre commande

Lorsque vous avez identifié la norme que vous recherchez, sous la fonction Ajouter au panier, cliquez sur le format et la langue de la version que vous souhaitez pour l'ajouter à votre panier. Une fenêtre secondaire apparaîtra, vous indiquant le contenu de votre panier. Si vous avez besoin d'une autre norme, cliquez sur le bouton Poursuivre les achats dans la fenêtre du panier et répéter la suite d'opérations.

### ISO Store

#### Meilleures ventes: normes

#### ISO 26000:2010

Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale

#### ISO 31000:2009

Management du risque - Principes et lignes directrices

#### ISO 14001:2004

Systèmes de management environnemental -Exigences et lignes directrices pour son utilisation

#### Meilleures ventes: **Publications**

ISO 9001 pour les PME. Comment procéder

ISO 22000, Systèmes de management de la sécurité des aliments. Liste de contrôle à l'usage des PME. Êtes-vous prêt?

ISO 14001, Systèmes de management environmental. Liste de contrôle à l'usage des PME. Êtes-vous prêt?

#### Acheter auprès des membres ISO

Vous pouvez acheter les normes et le publications ISO auprès du membre ISO dans votre pays.

La liste des Membres de l'ISO donne les cordonnées de tous les comités membres et membres correspondants de l'ISO avec les liens aux magasins en ligne lorsqu'ils sont disponibles.

www.iso.org/iso/fr/home/store.htm

We constructed a new data set that captures different aspects of the regulation of labor markets in 85 countries. Our **measures of labor regulation** deal with three broad areas: (i) employment laws, (ii) collective relations laws, and (iii) social security laws.(...)

For each of the three areas of law, we examine a range of formal legal statutes governing labor markets. **We then construct subindices** summarizing different dimensions of such protection, **and finally aggregate these subindices into indices.** We construct all measures so that higher values correspond to more extensive legal protection of workers.

Nous avons construit une nouvelle base de données qui contient différents aspects de la régulation des marchés du travail dans 85 pays. Nos mesures de la réglementation du travail portent sur trois grands domaines: (i) le droit de l'emploi, (ii) le droit des relations collectives de travail, et (iii) le droit de la sécurité sociale (...)

Pour chacun de ces trois domaines, nous examinons une série de dispositions juridiques régissant les marchés du travail. Nous construisons alors des sous-indices synthétisant les différentes dimensions de cette protection, et finalement agrégeons ces sous-indices en indices. Nous construisons toutes nos mesures en sorte que les valeurs les plus élevées correspondent à la protection juridique des travailleurs la plus étendue.

Juan Botero, Simeon Djankov, Rafael La Porta, Florencio Lopez-de-Silanes, and Andrei Shleifer, The regulation of Labor, *Quarterly Journal of Economics,* November 2004, p. 1334

#### TABLE I

#### THE VARIABLES

This table presents brief definitions of the variables used in the paper. For a full description of all variables and the data refer to the on-line appendix posted at (http://iicg.som.yale.edu//). Unless otherwise specified, the sources for the variables are the laws of each country. We also relied on secondary sources to confirm our data, including the International Encyclopedia for Labor Law and Industrial Relations [Blanpain 1977], the International Handbook on Contracts of Employment [Cox and Jeffers 1988], the ILO's Conditions of Work Digest [1994, 1995], and the U. S. Social Security Administration's Social Security Programs Throughout the World [1999]. Unless otherwise specified, higher values indicate higher worker protection. All dummy variables are equal to one or zero. All normalized variables lie between 0 and 1, where 0 (1) is the minimum (maximum) actual value in our sample.

| Variable                               | Description   |  |  |  |  |  |
|--|---|--|--|--|--|--|
|  | Employment laws   |  |  |  |  |  |
| Alternative<br>employment<br>contracts | Measures the existence and cost of alternatives to the standard employment contract, computed as the average of (1) a dummy variable equal to one if part-time workers enjoy the mandatory benefits of full-time workers, (2) a dummy variable equal to one if terminating part-time workers is at least as costly as terminating full-time workers, (3) a dummy variable equal to one if fixed-term contracts are only allowed for fixed-term tasks, and (4) the normalized maximum duration of fixed-term contracts.  |  |  |  |  |  |
| Cost of increasing<br>hours worked     | Measures the cost of increasing the number of hours worked. We start by calculating the maximum number of "normal" hours of work per year in each country (excluding overtime, vacations, holidays, etc.). Normal hours range from 1,758 in Denmark to 2,418 in Kenya. Then we assume that firms need to increase the hours worked by their employees from 1,758 to 2,418 hours during one year. A firm first increases the number of hours worked until it reaches the country's maximum normal hours of work, and then uses overtime. If existing employees are not allowed to increase the hours worked to 2,418 hours in a year, perhaps because overtime is capped, we assume that the firm doubles its workforce and each worker is paid 1,758 hours, doubling the wage bill of the firm. The cost of increasing hours worked is computed as the ratio of the final wage bill to the initial one. |  |  |  |  |  |
| Cost of firing<br>workers              | Measures the cost of firing 20 percent of the firm's workers (10 percent are fired for redundancy and 10 percent without cause). The cost of firing a worker is calculated as the sum of the notice period, severance pay, and any mandatory penalties established by law or mandatory collective agreements for a worker with three years of tenure with the firm. If dismissal is illegal, we set the cost of firing equal to the annual wage. The new wage bill incorporates the normal wage of the remaining workers and the cost of firing workers. The cost of firing workers is computed as the ratio of the new wage bill to the old one.   |  |  |  |  |  |
| Dismissal<br>procedures                | Measures worker protection granted by law or mandatory collective agreements against dismissal. It is the average of the following seven dummy variables which equal one: (1) if the employer must notify a third party before dismissing more than one worker, (2) if the employer needs the approval of a third party prior to dismissing more than one worker, (3) if the employer must notify a third party before dismissing one redundant worker, (4) if the employer needs the approval of a third party to dismiss one redundant worker, (5) if the employer must provide relocation or retraining alternatives for redundant employees prior to dismissal, (6) if there are priority rules applying to dismissal or layoffs, and (7) if there are priority rules applying to reemployment.   |  |  |  |  |  |
| Employment laws index                  | Measures the protection of labor and employment laws as the average of (1) Alternative employment contracts, (2) Cost of increasing hours worked, (3) Cost of firing workers, and (4) Dismissal procedures.   |  |  |  |  |  |

TABLE III (CONTINUED)

|                    |        | Employment laws index | Collective<br>relations<br>laws<br>index | Social<br>security<br>laws<br>index | Log<br>GNP<br>per<br>capita<br>1997 | Chief executive and largest party in congress have left or center political orientation (1928–1995) |
|--------------------|--------|-----------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
|                    |        | Panel D: Data         | by legal orig                            | in                                  |                                     |   |
| English legal      | Mean   | 0.2997                | 0.3313                                   | 0.4236                              | 7.8045                              | 0.5204  |
| origin:            | Median | 0.2886                | 0.3170                                   | 0.4311                              | 7.7266                              | 0.4779  |
| Socialist legal    | Mean   | 0.5944                | 0.4925                                   | 0.6923                              | 7.3650                              | 0.8646  |
| origin:            | Median | 0.6233                | 0.4970                                   | 0.7337                              | 7.2442                              | 0.9118  |
| French legal       | Mean   | 0.5470                | 0.4914                                   | 0.5454                              | 7.9034                              | 0.4484  |
| origin:            | Median | 0.5161                | 0.4792                                   | 0.5855                              | 7.9202                              | 0.3750  |
| German legal       | Mean   | 0.4529                | 0.4787                                   | 0.7110                              | 10.0557                             | 0.2725  |
| origin:            | Median | 0.4527                | 0.4807                                   | 0.6957                              | 10.2545                             | 0.2647  |
| Scandinavian legal | Mean   | 0.6838                | 0.4814                                   | 0.8324                              | 10.3310                             | 0.7721  |
| origin:            | Median | 0.7110                | 0.4792                                   | 0.8354                              | 10.3356                             | 0.7647  |

Juan Botero, Simeon Djankov, Rafael La Porta, Florencio Lopez-de-Silanes, and Andrei Shleifer, The regulation of Labor, *Quarterly Journal of Economics*, November 2004, p. 1334

## Ease of doing business index (1=most business-friendly regulations)

M DATABANK DOWNLOAD DATA C SHARE

III TABLE

MAP

M GRAPH

Ease of doing business ranks economies from 1 to 185, with first place being the best. A high ranking (a low numerical rank) means that the regulatory environment is conducive to business operation. The index averages the country's percentile rankings on 10 topics covered in the World Bank's Doing Business. The ranking on each topic is the simple average of the percentile rankings on its component indicators.

World Bank, Doing Business project (http://www.doingbusiness.org/).

Go

Catalog Sources World Development Indicators

Search all indicators

Featured indicators

Private Sector

tax officials

(number)

(number)

100)

Average number of times

Documents to export

Documents to import

sector (% of GDP)

friendly regulations)

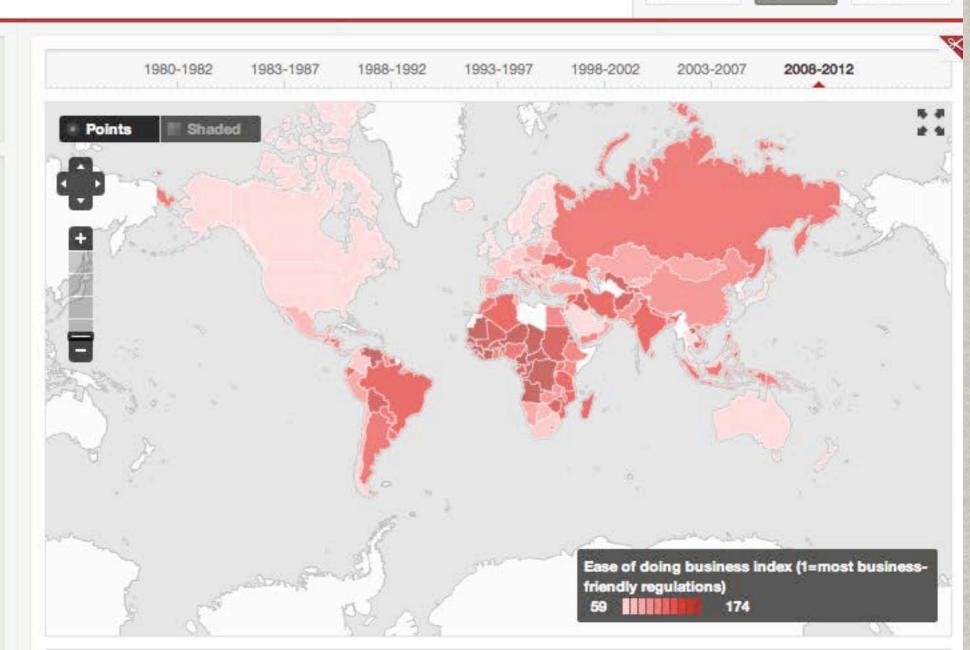
Domestic credit to private

Ease of doing business

index (1=most business-

Export value index (2000 =

firms spent in meetings with



1993-1997

1998-2002

2003-2007

2008-2012

1980-1982 1983-1987 1988-1992 The maps displayed on the World Bank web site are for reference only and do not imply any judgment on the legal status of any territory, or any endorsement or acceptance of such boundaries.

Home > Explore Topics > Employing Workers

#### Print

#### **Employing Workers**

This topic measures the flexibility of labor regulations. It examines the difficulty of hiring a new worker, rigidity of rules on expanding or contracting working hours, the non-salary costs of hiring a worker, and the difficulties and costs involved in dismissing a redundant worker.

The table below shows the main indicators. They include:

- difficulty of hiring a new worker (Difficulty of Hiring Index),
- restrictions on expanding or contracting the number of working hours (Rigidity of Hours Index),
- difficulty and expense of dismissing a redundant worker (Difficulty of Firing),
- an average of the three indices (Rigidity of Employment Index), and
- cost of a redundant worker, expressed in weeks of wages (Firing Costs).

Higher values in the table indicate more rigid regulations. To see the **details** for a specific economy, use the dropdown box on the right or click on the links below.

#### View topic details

select an economy

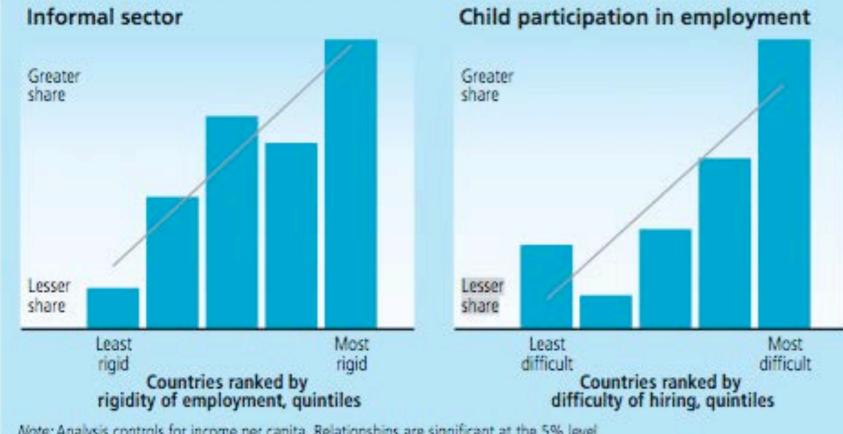
#### Research

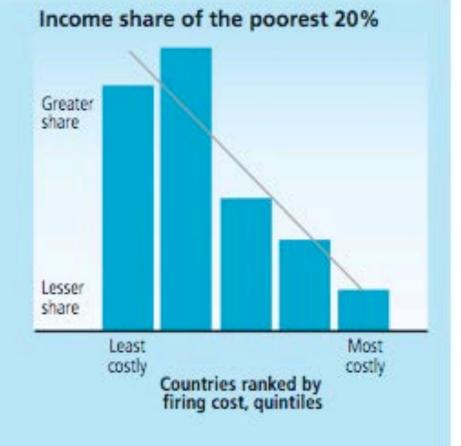
The Regulation of Labor, (PDF, 270KB), by Botero and others, Quarterly Journal of Economics, June 2004.

#### Export to Excel | Local partners | Methodology

| Region or<br>Economy          | Difficulty of<br>Hiring<br>Index | Rigidity of<br>Hours<br>Index | Difficulty of<br>Firing<br>Index | Rigidity of<br>Employment<br>Index | Hiring cost<br>(% of<br>salary) | Firing costs<br>(weeks of<br>wages) |
|-------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| East Asia &<br>Pacific        | 23.7                             | 25.2                          | 19.6                             | 23.0                               | 9.4                             | 41.7                                |
| Europe &<br>Central Asia      | 34.2                             | 50.7                          | 37.1                             | 40.8                               | 26.7                            | 26.2                                |
| Latin America<br>& Caribbean  | 34.0                             | 34.8                          | 26.5                             | 31.7                               | 12.5                            | 59.0                                |
| Middle East &<br>North Africa | 29.7                             | 44.7                          | 32.9                             | 35.8                               | 15.6                            | 56.9                                |
| OECD                          | 27.0                             | 45.2                          | 27.4                             | 33.3                               | 21.4                            | 31.3                                |
| South Asia                    | 41.8                             | 25.0                          | 37.5                             | 34.8                               | 6.8                             | 71.5                                |
| Sub-Saharan<br>Africa         | 44.3                             | 52.0                          | 44.9                             | 47.1                               | 12.7                            | 71.2                                |

Who loses from rigid employment regulation?





Note: Analysis controls for income per capita. Relationships are significant at the 5% level. Source: Doing Business database, World Bank (2004a).

# THE WALL STREET JOURNAL.

**EUROPE EDITION** 

Friday, February 24, 2012



**WSJ:** Which do you think are the most important structural reforms?

**Draghi:** In Europe first is the product and services markets reform. And the second is the labour market reform which takes different shapes in different countries. In some of them one has to make labour markets more flexible and also fairer than they are today. (...)

**WSJ:** Do you think Europe will become less of the social model that has defined it?

**Draghi:** The European social model has already gone.

WSJ: Quelles sont selon vous les réformes structurelles les plus importantes?

**Draghi:** En Europe, la première est la réforme des marchés des produits et services. Et la seconde la réforme des marchés du travail, qui doit prendre des formes différentes selon les pays. Dans certains d'entre eux, on doit les rendre plus flexibles et plus justes qu'ils ne le sont aujourd'hui.

WSJ: Pensez vous que l'Europe ne se définira plus autant pas son modèle social?

Draghi: Le modèle social européen a déjà disparu...



Les articles 52 et 58 du traité [relatifs à la libre circulation des capitaux] s'opposent à ce qu'un État membre refuse l'immatriculation d'une succursale d'une société constituée en conformité avec la législation d'un autre État membre dans lequel elle a son siège sans y exercer d'activités commerciales lorsque la succursale est destinée à permettre à la société en cause d'exercer l'ensemble de son activité dans l'État où cette succursale sera constituée, en évitant d'y constituer une société et en éludant ainsi l'application des règles de constitution des sociétés qui y sont plus contraignantes

# Constitution de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (1936)

Art. 4. — La base économique de l'URSS est constituée par le système socialiste de l'économie et par la **propriété socialiste des instruments et moyens de production**, établis à la suite de la liquidation du système capitaliste d'économie, de l'abolition de la propriété privée des instruments et moyens de production et de la suppression de l'exploitation de l'homme par l'homme.

Art. 5. — La propriété socialiste en URSS revêt soit la forme de **propriété d'Etat** (bien du peuple tout entier), soit la forme de **propriété coopérative-kolkhozienne** (propriété de chaque kolkhoze, propriété des unions coopératives).

le monde est
MATHÉMATIQUE

**UNE COLLECTION** Le Monde LE NUMERA

Le monde est MATHÉMATIQUE



LE LANGAGE MATHÉMATIQUE DE LA BEAUTÉ



Henri Poincaré



Les mathématiques, une autre façon de déchiffrer le monde

Le monde est UNE COLLECTION Le MATHÉMATIQUE LE MONDE COLLECTION LE COLLE



Les mathématiques, une autre facon de déchiffrer le monde

Tout ce qui nous entoure, du plus banal au plus extraordinaire, serait indéchiffrable sans les mathématiques.

Cette collection, accessible et d'une grande rigueur scientifique, est destinée à tous ceux qui souhaitent mieux comprendre le monde.

CODAGE ET CRYPTOGRAPHIE Mathématiciens, espions et pirates informatiques



L'intégrité et la confidentialité des communications dépendent de codes complexes dont la conception repose sur les mathématiques. Ce livre propose un voyage passionnant dans le monde de l'arithmétique, de la sécurité et du secret.

# Constitution de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (1936)

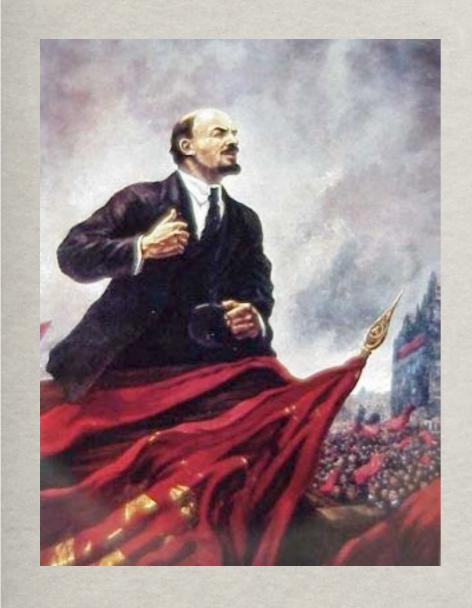
Art. 11. — La vie économique de l'URSS est déterminée et dirigée par le plan d'Etat de l'économie nationale en vue **d'augmenter la richesse sociale**, **d'élever d'une manière continue le niveau matériel et culturel des travailleurs**, d'affermir l'indépendance de l'URSS et de renforcer sa capacité de défense.

# Stratégie de Lisbonne

Réuni à Lisbonne en mars 2000, le Conseil européen a fixé pour l'UE l'ambitieux objectif de devenir, d'ici à 2010 "l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale".

Karl Löwith, Weltgeschichte und Heilsgeschehen. Die theologischen Voraussetzungen der Geschichtphilosophie, Stuttgart, Kohlhammer, 1953.

trad. fr. : *Histoire et salut. Les présupposés théologiques de la philosophie de l'histoire,* Paris, Gallimard, 2002, 285 p.



Nous assistons ici à un tournant de grande importance qui marque, en tout cas, le début de grands succès du pouvoir soviétique. On verra désormais monter à la tribune des congrès de Russie non seulement des hommes politiques et des administrateurs, mais aussi des ingénieurs et des agronomes. C'est le départ d'une époque très heureuse, où l'on pratiquera de moins en moins de politique, où l'on en parlera moins souvent et moins longuement, et où ce sont les ingénieurs et les agronomes qui auront la parole.



L'intervention d'un pouvoir d'État dans les rapports sociaux devient superflue dans un domaine après l'autre. Le gouvernement des personnes fait place à l'administration des choses et à la direction des opérations de production. L'État n'est pas aboli, il s'éteint.

Engels, Anti-Dühring (M. E. Dürhing bouleversé par la science, (1878), Paris, Éd. sociales, 1971, trad.. É. Botigelli, p. 317 The only universal consequence of a legally binding promise is, that the law makes the promisor pay damages if the promised event does not come to pass. In every case it leaves him free from interference until the time for fulfillment has gone by, and therefore free to break his contract if he chooses.

La seule conséquence universelle d'un engagement juridique, est d'obliger le promettant à payer des dommages intérêts en cas de non réalisation de sa promesse. En toute hypothèse cela le laisse libre de toute contrainte jusqu'à la date de la réalisation de celle-ci, et donc libre de rompre le contrat s'il le décide.

# Efficient breach of contract Repères bibliographiques

- Richard A. Posner, *Economic Analysis of Law*, Wolter Kluwer, Aspen, Casebook Series, 8e éd. 2010.
- Richard A. Posner, Let us never blame a contract breaker, 107, *Michigan Law Review*, Vol. 107, 2008-2009, pp. 1349-1363.
- Y.-M. Laithier *Étude comparative des sanctions de l'inexécution du contrat,* Paris, LGDJ, 2004, préf. Muir-Watt.
- C. Fluet, La rupture efficace du contrat, in Chr. Jamin (dir.) *Droit et économie des contrats*, Paris, LGDJ, 2008, pp. 155-167
- J. Rochfeld La rupture efficace, in Chr. Jamin (dir.) *Droit et économie des contrats*, Paris, LGDJ, 2008, pp. 169-192.
- Pour une critique argumentée : D. Friedmann, The Efficient Breach Fallacy, *The Journal of Legal Studies,* Vol. 18, No. 1. (Jan., 1989), pp. 1-24.
- Présentation d'ensemble et bibliographie détaillée, in M. Fabre-Magnan, *Droit des obligations I. Contrats et engagement unilatéral*, Paris, PUF, Thémis, 3ème éd. 2012, p. 720 et s.

# L'Ouvrier et la Kolkhozienne

Sculpture de Vera Ignatievna Moukhina pour l'Exposition Universelle de 1937

Acier inoxidable (Hauteur 25 m. Poids 80 tonnes)



[La légalité socialiste] est la méthode pour rendre effectives la dictature du prolétariat et la construction du socialisme (...) elle est toujours le moyen d'action de l'État socialiste et ne peut devenir un obstacle à la réalisation de ses tâches historiques.

S.A. Golunsky et M.S. Trogovitch Theory of State and Law, Moscou, 1940



# La Justice

Cathédrale de Nantes Tombeau de François II Duc de Bretagne (Marbre - début XVIème s.) Les billets en euros représentent des portiques (symboles d'ouverture) et des ponts (symboles d'union) imaginaires, selon une progression historique des styles architecturaux qui correspond à celle de la valeur des billets : du Greco-romain (5€) au Contemporain (500€), en passant par le Roman (10€), le Gothique (20€), le style Renaissance (50€), Baroque (100€) et l'architecture industrielle (200€).

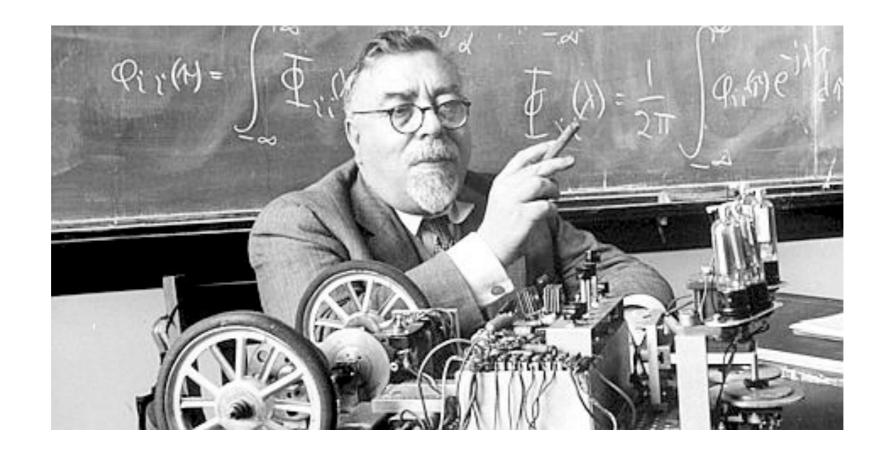






# Chapitre 7

La réception juridique de la gouvernance par les nombres



It is my thesis that the physical functioning of the living individual and the operation of some of the newer communication machines are precisely parallel in their analogous attempts to control entropy through feedback. Both of them have sensory receptors as one stage in their cycle of operation: that is, in both of them there exists a special apparatus for collecting information from the outer world at low energy levels, and for making it available in the operation of the individual or of the machine. In both cases these external messages are not taken *neat*, but through the internal transforming powers of the apparatus, whether it be alive or dead. The information is then turned into a

new form available for the further stages of performance. In both the animal and the machine this performance is made to be effective on the outer world. In both of them, their *performed* action on the outer world, and not merely their *intended* action, is reported back to the central regulatory apparatus. This complex of behavior is ignored by the average man, and in particular does not play the role that it should in our habitual analysis of society; for just as individual physical responses may be seen from this point of view, so may the organic responses of society itself. I

Ma thèse est que le fonctionnement de l'individu vivant et celui des nouvelles machines de communication sont précisément parallèles dans leurs efforts identiques pour contrôler l'entropie par l'intermédiaire de la rétroaction (feed-back). Chez l'un comme chez l'autre, il existe un appareil spécial pour rassembler l'information provenant du monde extérieur à de faibles niveaux d'énergie et pour la rendre utilisable en vue du fonctionnement de l'individu ou de la machine. Ces messages extérieurs ne sont pas assimilés à l'état pur mais transformés par les organes intérieurs de l'appareil qu'il soit vivant ou non. L'information prend alors une forme nouvelle afin de pouvoir être utilisée en vue des stades ultérieurs du fonctionnement (performance).

Qu'il s'agisse de l'homme ou de la machine, ce fonctionnement a pour fin d'exercer un effet sur le monde extérieur et c'est l'action exercée (performed) sur le monde extérieur et non pas simplement l'action projetée (intended) qui est rapportée en retour à l'appareil régulateur central.

Ce complexe du comportement est ignoré de l'homme moyen, et en particulier, il ne joue pas le rôle qu'il devrait tenir dans notre analyse habituelle de la société, car de même que les réponses physiques individuelles peuvent être envisagées selon cette conception, de même peuvent l'être les réponses organiques de la société elle-même.

## GOUVERNEMENT

peuple souveraineté territoire liberté justice jugement règle réglementation représentation travailleur syndicats négociation collective

## GOUVERNANCE

société civile subsidiarité espace flexibilité efficacité évaluation objectif régulation transparence capital humain partenaires sociaux dialogue social

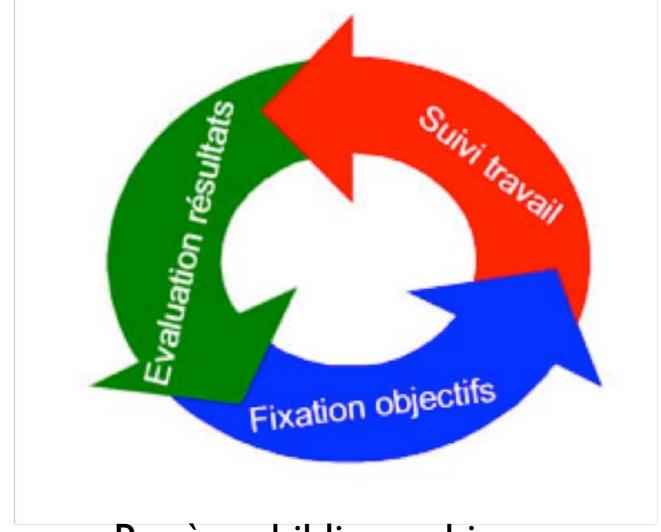
### Déclaration concernant les buts et objectifs de l'OIT

(Philadelphie -1944)

Convaincue que l'expérience a pleinement démontré le bien-fondé de la déclaration contenue dans la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, et d'après laquelle une paix durable ne peut être établie que sur la base de la justice sociale, la Conférence affirme que :

- a) tous les êtres humains, quelle que soit leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales;
- b) la réalisation des conditions permettant d'aboutir à ce résultat doit constituer le but central de toute politique nationale et internationale;
- c) tous les programmes d'action et mesures prises sur le plan national et international, notamment dans le domaine économique et financier, doivent être appréciés de ce point de vue et acceptés seulement dans la mesure où ils apparaissent de nature à favoriser et non à entraver, l'accomplissement de cet objectif fondamental;
- d) il incombe à l'Organisation Internationale du Travail d'examiner et de considérer à la lumière de cet objectif fondamental, dans le domaine international, tous les programmes d'action et mesures d'ordre économique et financier;
- e) en s'acquittant des tâches qui lui sont confiées, l'Organisation internationale du Travail, après avoir tenu compte de tous les facteurs économiques et financiers pertinents, a qualité pour inclure dans ses décisions et recommandations toutes dispositions qu'elle juge appropriées.

### La direction par objectifs



Repères bibliographiques

Peter Drucker The Practice of Management [1954], trad. fr. La pratique de la direction des entreprises, Paris, Éd. d'organisation, 1957, 430 p. (spéc. Ch. XI: Direction par objectifs et auto-contrôle, p. 165 sq.)

John Humble Management by objectives in action [1970], trad. fr. La direction par objectifs et ses applications, Paris, Publi-union, 1971, 351 p.

Octave Gélinier, Direction participative par objectifs, Paris, Homme et techniques, 1968, 63 p.

#### Pour une approche critique:

Myron Tribus, Quality First, Selected Papers on Quality and Productivity Improvement Washington, D.C.: National Society of Professional Engineers, 4ème éd. 1992

Éric Delavallée, Quand fixer les objectifs ne suffit plus, Paris, Éd. d'organisation, 2006, 140 p.

L'entreprise a besoin d'un principe de direction qui donne libre cours à l'énergie et à la responsabilité individuelles, qui trace en même temps une voie commune de vues et d'efforts, qui établisse le travail d'équipe et qui harmonise les intérêts personnels et le bien-être commun.

Le seul principe qui remplisse toutes ces conditions est le système de direction par objectifs et par auto-contrôle. Ce système fait du bien commun le but de tous les managers. Il remplace un contrôle extérieur par un contrôle intérieur plus efficace, plus rigoureux et plus exact. Il pousse le manager à agir, non pas parce qu'on le lui commande ou qu'on le pousse à le faire, mais parce que les nécessités de sa tâche l'exigent. Le manager n'agit plus parce que quelqu'un le lui demande, mais parce qu'il a décidé qu'il doit le faire – il agit, dirons nous, en homme libre.

Peter Drucker *The Practice of Management* [1954]
Traduction fr. (revue): *La direction par objectifs et ses applications* Paris, Éd. d'organisation, 1971

Diriger une affaire c'est réaliser un équilibre entre des besoins et des buts variés. Cela nécessite du jugement. La recherche de l'objectif unique est essentiellement la recherche d'une formule magique qui permette de se passer du jugement. Mais il est toujours irrationnel d'essayer de remplacer le jugement par une formule.

Peter Drucker *The Practice of Management* [1954]
Traduction fr. : *La direction par objectifs et ses applications* Paris, Éd. d'organisation, 1971

### Perversity Principle

If you try to improve the performance of a system of people, machines, and procedures by setting numerical goals for the improvement of individual parts of the system, the system will defeat your efforts and you will pay a price where you least expect it.

Si vous tentez d'améliorer la performance d'un système de personnes, de machines et de procédures en assignant des objectifs chiffrés aux parties de ce système, le système ruinera vos efforts et vous en paierez le prix là où vous l'attendez le moins

Myron Tribus, *The Germ theory of management* Knoxvill TE, SPC Press, 1992, British Deming Association booklet, 29 p.

# Décret n° 2011-1038 du 29 août 2011 instituant une prime d'intéressement à la performance collective des services dans les administrations de l'Etat

Article 2, alinéa 3

La définition d'un dispositif d'intéressement à la performance collective comporte la fixation :

- 1° **Des objectifs, des indicateurs et des résultats à atteindre** sur une période de douze mois consécutifs. Cette période peut s'inscrire dans un programme d'objectifs pluriannuel ;
- 2° Des modalités de certification des résultats obtenus sur la période de douze mois mentionnée au 1°;
- 3° Des modalités d'attribution de la prime.

La prime d'intéressement à la performance collective du service, ou du groupe de services, est attribuée à l'ensemble des agents dans les services ayant atteint, sur la période de douze mois mentionnée au 1°, les résultats fixés par l'arrêté mentionné au premier alinéa.

# Circulaire du 29 août 2011 relative à la mise en place d'une prime d'intéressement à la performance collective des services dans les administrations de l'État et ses établissements publics

- 3. La détermination des objectifs et les conditions de leur validation
- 3.1. Les objectifs assignés aux services seront fixés selon quatre catégories de critères

L'intéressement collectif dans la fonction publique de l'État doit être le mécanisme privilégié d'articulation entre les objectifs assignés collectivement aux administrations et les objectifs professionnels des agents.

Les indicateurs et les valeurs cibles retenus comme support de l'intéressement collectif devront de préférence être choisis parmi ceux du volet performance des documents budgétaires, ou en être une déclinaison. Il est également conseillé de reprendre ou de décliner les indicateurs correspondant à la démarche d'exemplarité des services de l'État en matière de développement durable.

#### À cet effet, quatre catégories d'indicateurs pourront être retenues :

- — des indicateurs relatifs à la conduite des politiques publiques et à la qualité du service rendu ;
- — des indicateurs relatifs à la maîtrise des coûts et à l'efficience des services ;
- — des indicateurs relatifs à la gestion des ressources humaines ;
- des indicateurs relatifs au développement durable.

# Circulaire du 29 août 2011 relative à la mise en place d'une prime d'intéressement à la performance collective des services dans les administrations de l'État et ses établissements publics

3.1.1. L'amélioration de la conduite des politiques publiques et de la qualité du service rendu

Peuvent par exemple figurer parmi les indicateurs retenus, en fonction de l'activité du service, les indicateurs suivants :

- la proportion de sites/d'organismes inspectés;
- le taux de mise en oeuvre de la réglementation applicable à une politique;
- — le taux de dématérialisation des procédures ;
- — le taux de satisfaction de l'usager;
- — les **délais** de traitement des demandes de titres ;
- — les **délais** moyens de traitement des dossiers ;
- — le niveau d'information de l'usager.

Le droit des sociétés sous l'effet des impératifs financiers et boursiers

Alain Pietrancosta
Professeur à l'Université Paris I - Pauthirn-Sorbanne

Préface Yves Guyon
Avant-propos Paul Le Cannu
Preface à l'Université Pari I - Paulice-Sorbane

Tome I

Our rage femorit d'une submention du Consell primitifique de Philimedial Paris I - Postidore feobresse et d'un prin de l'Americation surreptemen du droit bassaine et financies Le droit des sociétés sous l'effet des impératifs financiers et boursiers

Alain Pietrancosta
Professeur à l'Université Paris 1 - Panthéon-Sarbonne

Préface Yves Guyon
Avant-propos Paul Le Cannu
Podesseu à l'Université Paris 1 - Planthéon-Sarbonne

Torne II

Alain Pietrancosta *Le droit des sociétés sous l'effet des impératifs financiers et boursiers*, Th. Paris 1, 1999, Lulu Entreprises Inc. 2007, 2 tomes, préf. Yves Guyon, Avant-propos Paul Le Cannu, 486 et 748 pages.

### Sur le New Public Management:

Owen E. Hughes, *Public Management and Administration*. *An Introduction*, Palgrave Macmillan, 1ère éd. 1994, 4ème éd. 2012, 373 p.

Sur la Loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF):

- J.-P. Camby (dir.), La réforme du budget de l'Etat. La LOLF, LGDJ, 2ème éd., 2004
- Philippe Parini et Michel Bouvier, La nouvelle administration financière et fiscale, LGDJ, 2011
- Henry-Michel Crucis, « La gestion publique en mode LOLF : quel genre ? », *AJDA*, 2008, p. 1017 ; et du même auteur, Les objectifs en droit financier public. La Fin en soi ?, in B. Faure (dir.) , *Les objectifs dans le droit*, Paris, Dalloz, 2010, pp. 115-133.

### Glossaire de la LOLF

- Les **lois de finances** « tiennent compte d'un équilibre économique défini, ainsi que des objectifs et des résultats des programmes qu'elles déterminent » (LOLF, art. ler).
- La mission « comprend un ensemble de programmes concourant à une politique publique définie »
- Le **programme** « regroupe les crédits destinés à mettre en oeuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère et auquel sont associés des objectifs précis, définis en fonction de finalités d'intérêt général, ainsi que des résultats attendus et faisant l'objet d'une évaluation ».
- Une **action** (au sens de la LOLF) « est la composante d'un programme. (…) Si une action recouvre une finalité identifiée, elle peut être assortie d'objectifs et d'indicateurs qui lui sont spécifiques parmi ceux associés au programme ».
- Le **Budget opérationnel de programme (BOP)** : Ensemble globalisé de moyens associés à des objectifs mesurés par des indicateurs de résultats. Les objectifs du budget opérationnel de programme sont définis par déclinaison des objectifs du programme.
- Les **indicateurs**: quantifié, l'indicateur donne une indication chiffrée de la progression attendue et obtenue de performance. Chaque indicateur porte une valeur prévisionnelle pour l'année du projet de loi de finances et pour une échéance de moyen terme.
- Les **projets annuels de performance (PAP** : un par programme) précisent « la présentation des actions, des coûts associés, des objectifs poursuivis, des résultats obtenus et attendus pour les années à venir mesurés au moyen d'indicateurs précis dont le choix est justifié »
- Les **rapports annuels de performance (RAP)** font connaître « les objectifs, les résultats attendus et obtenus, les indicateurs et les coûts associés » en faisant apparaître « les écarts avec les prévisions des lois de finances de l'année considérée, ainsi qu'avec les réalisations constatées dans la dernière loi de règlement ».

# Constitution (art. 34, alinéas 6 et 7)

Des lois de programmation déterminent les objectifs de l'action de l'État.

Les orientations pluriannuelles des finances publiques sont définies par des lois de programmation. Elles s'inscrivent dans l'objectif d'équilibre des comptes des administrations publiques.

### Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire

(art. 3-1)

- 1. Outre leurs obligations au titre du droit de l'Union européenne et sans préjudice de celles-ci, les parties contractantes appliquent les règles énoncées au présent paragraphe:
  - a) la **situation budgétaire** des administrations publiques d'une partie contractante est **en équilibre ou en excédent**;
  - b) la règle énoncée au point a) est considérée comme respectée si le solde structurel annuel des administrations publiques correspond à l'objectif à moyen terme spécifique à chaque pays, tel que défini dans le pacte de stabilité et de croissance révisé, avec une limite inférieure de déficit structurel de 0,5 % du produit intérieur brut aux prix du marché. Les parties contractantes veillent à assurer une convergence rapide vers leur objectif à moyen terme respectif. Le calendrier de cette convergence sera proposé par la Commission européenne, compte tenu des risques qui pèsent sur la soutenabilité des finances publiques de chaque pays. Les progrès réalisés en direction de l'objectif à moyen terme et le respect de cet objectif font l'objet d'une évaluation globale prenant pour référence le solde structurel et comprenant une analyse des dépenses, déduction faite des mesures discrétionnaires en matière de recettes, conformément au pacte de stabilité et de croissance révisé;
  - c) les parties contractantes ne peuvent s'écarter temporairement de leur objectif respectif à moyen terme ou de la trajectoire d'ajustement propre à permettre sa réalisation qu'en cas de circonstances exceptionnelles, telles que définies au paragraphe 3, point b);
  - d) lorsque le rapport entre la dette publique et le produit intérieur brut aux prix du marché est sensiblement inférieur à 60 % et lorsque les risques pour la soutenabililité à long terme des finances publiques sont faibles, la limite inférieure de l'objectif à moyen terme telle que définie au point b) peut être relevée pour atteindre un déficit structurel d'au maximum 1,0 % du produit intérieur brut aux prix du marché;

### Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (art. 3 - 1)

e) un **mécanisme de correction** est **déclenché automatiquement** si des écarts importants sont constatés par rapport à l'objectif à moyen terme ou à la trajectoire d'ajustement propre à permettre sa réalisation. Ce mécanisme comporte l'obligation pour la partie contractante concernée de mettre en œuvre des mesures visant à corriger ces écarts sur une période déterminée.

# Indice de développement humain

$$IDH = \sqrt[3]{I_{Vie} \times I_{\acute{E}ducation} \times I_{Revenu}}$$

où  $I_{Vie}$ ,  $I_{Education}$  et  $I_{Revenu}$  sont respectivement les indices de longévité, niveau d'éducation et niveau de vie.

L'économie de marché leur est en grande partie incompréhensible [à la plupart des membres des sociétés occidentales); ils n'ont jamais pratiqué les règles sur lesquels elle repose, et ses résultats leur semble irrationnels et immoraux (...) leur revendication d'une juste distribution — pour laquelle le pouvoir organisé doit être utilisé afin d'allouer à chacun ce à quoi il a droit — est ainsi un atavisme fondé sur des émotions originelles.

L'ultime bataille contre le pouvoir arbitraire, nous avons encore à le livrer – le combat contre le socialisme et pour l'abolition de tout pouvoir contraignant prétendant diriger les efforts des individus et répartir délibérément leurs fruits

F.A. Hayek, L'ordre politique d'un peuple libre, [1979], PUF, 1983, cité p. 182 et197-198,

Corrado Gini, The Scientific basis of Fascism, Political Science Quaterly, vol. 42, n°1, mars 1927, pp. 99-115

Add. Jean-Guy Prévost, Une pathologie politique. Corrado Gini et la critique de la démocratie libérale, Revue française d'histoire des idées politiques, 2001, n°13, pp. 105-128



The question we have to ask ourselves is the following: should we determine our policy, our economic policy, by short-term electoral considerations or by what has to be done to put Europe back on the path to sustainable growth? For me the answer is clear. We should be serious when we discuss economic policy and not give up to immediate political or party considerations

La question que nous devons nous poser est la suivante: devrions-nous définir notre politique économique sur la base de considérations électorales à court terme ou par ce qui est nécessaire pour diriger l'Europe sur la voie d'une croissance durable ? Pour moi, la réponse est claire. Nous devrions être sérieux et ne pas céder à des considérations politiques ou partisanes immédiates.

§. 213. L'autodétermination du peuple par des élections et votations libres et basée sur le principe de majorité est constitutive pour l'ordre constitutionnel régi par la Loi fondamentale. Cette autodétermination se déploie dans un espace de formation libre de l'opinion publique et dans une compétition organisée qui a lieu entre forces politiques dans le rapport entre un gouvernement responsable et une opposition parlementaire. L'exercice de la puissance publique est régi par le principe de majorité, avec formation régulière d'un gouvernement responsable et une opposition non entravée, laquelle a la possibilité d'accéder, à l'avenir, au gouvernement. Notamment à l'occasion de l'élection de l'assemblée représentant le peuple ou lors de l'élection aux plus hautes fonctions du gouvernement doivent exister la possibilité d'exprimer une volonté majoritaire généralisée sur les plans personnel ou matériel, ainsi que la possibilité d'engendrer par l'élection des décisions sur les orientations politiques.

§. 270. Dans une démocratie, le peuple doit pouvoir désigner le gouvernement et le pouvoir législatif au suffrage libre et égal. Ce noyau dur peut être complété par la possibilité de référendums sur des questions de fond (...). En démocratie, la décision du peuple est au centre de la formation et de l'affirmation du pouvoir politique : Tout gouvernement démocratique connaît la crainte de perdre le pouvoir en cas de non-réélection

- §. 276. En l'état actuel du processus d'intégration et même après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, l'Union européenne ne revêt pas encore une organisation qui correspondrait au niveau de légitimité d'une démocratie organisée sous forme d'un Etat constitutionnel.
- §. 280. Même après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, il manque à l'Union européenne, examinée par rapport aux exigences d'un Etat constitutionnel, un organe politique de décision constitué sur le fondement d'une élection au suffrage égal par tous les citoyens de l'Union et revêtu de la capacité de représentation unitaire de la volonté du peuple. De manière liée à ce premier manque, fait également défaut un système d'organisation du pouvoir dans lequel, d'une part, une volonté majoritaire européenne permet la formation d'un gouvernement légitimé par le résultat d'un scrutin libre et égal et, d'autre part, peut se développer une compétition réelle et transparente pour les citoyens entre un gouvernement et une opposition. Le Parlement européen n'est pas, même après la nouvelle rédaction de l'article 14 alinéa 2 TUE Lisbonne et contrairement à la prétention que la teneur de l'article 10 alinéa 1 TUE Lisbonne pourrait induire, l'organe de représentation d'un peuple européen souverain.
- §. 287. La représentation des citoyens au sein du Parlement européen est rattachée non pas à l'égalité des citoyens de l'Union (article 9 TUE Lisbonne), mais à la nationalité; un critère qui, en tant que tel, constitue en principe un critère de distinction absolument prohibé dans l'Union européenne.

## Constitution de la République populaire de Chine

# 中华人民共和国宪法

**Article 2. Tout le pouvoir** en République populaire de Chine **appartient au peuple**. Les organes par lesquels le peuple exerce le pouvoir d'Etat sont l'Assemblée nationale populaire et les Assemblées locales populaires. .

**Article 3.** Les organes d'Etat de la République populaire de Chine mettent en pratique le principe de décentralisation démocratique.

L'Assemblée nationale populaire et les Assemblées locales populaires sont démocratiquement élues, elles sont responsables devant le peuple et sont soumises à son contrôle.

Les organes administratifs, judiciaires et les parquets de l'Etat sont issus des Assemblées populaires, ils sont responsables devant elles et subissent leur contrôle.

**Article 33.** Est citoyen de la République populaire de Chine tout individu qui a la nationalité de la République populaire de Chine.

Tous les citoyens de la République populaire de Chine sont égaux devant la loi.

Tout citoyen bénéficie des droits fixés par la Constitution et la loi ; il doit, et en même temps il a le devoir de se plier aux exigences prévues par la Constitution et la loi.

L'Etat respecte et protège les droits de l'homme.

§.288. La démocratie dans l'Union européenne se rapproche certes de celle dans un Etat fédéral, mais si elle était examinée à la lumière du principe de la démocratie représentative, elle serait sérieusement sur-fédéralisée. Le principe de l'égalité des Etats conserve son lien avec des droits de décision en principe égaux pour chaque nation, lorsqu'il s'agit de la composition personnelle du Conseil européen, du Conseil, de la Commission et de la Cour de justice de l'Union européenne. Même si le Parlement européen était élu selon des règles strictement conformes au principe d'égalité, cette structure constituerait un obstacle sérieux lorsqu'il s'agit de réaliser sur les plans personnel et matériel une volonté majoritaire parlementaire représentative. Par exemple, même après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, la composition de la Cour de justice de l'Union européenne restera gouvernée par le principe « un Etat, un juge », sous l'influence déterminante des Etats et sans considération du chiffre de population de ces derniers.

§.289. Le déficit subsistant – par rapport aux exigences démocratiques dans un Etat – de la puissance publique européenne ne peut être compensé, ni, par conséquent, justifié par d'autres dispositions du Traité de Lisbonne.

Ce système consiste en une évaluation permanente, chaque agence (...) voit ses performances analysées au regard des performances des autres agences, donc est mise en concurrence ; au-delà et au sein de chaque agence la performance de chacun des salariés est regardée par rapport à la performance des autres salariés ; aucun objectif n'est imposé officiellement ni aux agences, ni aux salariés, le seul objectif qui existe est de faire mieux que les autres ; nul ne sait à l'issue d'une journée donnée, s'il a ou non correctement travaillé, puisque la qualité de son travail dépend avant tout des résultats des autres; avec un tel système, tout est remis en question chaque jour, ce qui crée un état de stress permanent, d'autant que les outils informatiques permettent à tout le monde de suivre en direct, depuis chaque poste, ce que fait chacun des commerciaux de toute la banque.

- une **atteinte à la dignité** des personnes par leur dévalorisation permanente utilisée pour créer une compétition ininterrompue entre les salariés
- un sentiment d'instabilité du fait qu'il n'y a aucune possibilité de se situer dans l'atteinte d'objectifs annuels puisque le résultat de chacun est conditionné par celui des autres
- une **culpabilisation permanente** du fait de la responsabilité de chacun dans le résultat collectif
- un sentiment de honte d'avoir privilégié la vente au détriment du conseil du client
- une incitation pernicieuse à passer outre la réglementation pour faire du chiffre
- une multiplication des **troubles physiques et mentaux** constatés chez les salariés